

DES INFRASTRUCTURES INCLUSIVES AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



© UNOPS 2022

Tous droits réservés. La reproduction de tout extrait de la présente publication doit être accompagnée d'une citation complète.

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies. Les dénominations employées dans la présente publication et la présentation des informations qui y figurent n'impliquent en aucun cas l'expression d'une quelconque opinion de la part de l'UNOPS.

Toutes les précautions raisonnables ont été prises par l'UNOPS pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, les informations publiées sont diffusées sans aucune garantie, qu'elle soit expresse ou tacite. Les lecteurs et les lectrices sont responsables de l'interprétation du contenu des présentes et de l'utilisation qui en est faite. En aucun cas l'UNOPS ne saurait être tenu responsable des préjudices subis du fait de l'utilisation des présentes.

Le présent rapport peut être cité comme suit : Soriano, A, Gaikwad S, Stratton-Short S, Bajpai A, Imbuye J, Des infrastructures inclusives au service de la lutte contre les changements climatiques, UNOPS, Copenhague, Danemark, 2022.

Les organisations responsables de ce rapport souhaitent remercier Toluwanimi Adeoti, Robin Cross, Clara Gomez Hernandez, Geoffrey Morgan et Robert Mutyaba pour leur contribution.

Pour plus d'informations :

Site Internet : www.unops.org/fr

Table des matières

5	Abréviations	28	Section 2	66	Section 3
6	Avant-propos		Intersectionnalité et obstacles entravant l'accès aux infrastructures dans le contexte des changements climatiques		Principes d'une approche inclusive du développement des infrastructures
7	Remerciements				3.1 Cinq principes applicables aux infrastructures inclusives
9	Termes clés		2.1 Nécessité absolue de disposer d'infrastructures compatibles avec les considérations climatiques et adaptées à tous et à toutes		3.2 Infrastructures équitables
13	Résumé		2.2 Des besoins croisés		3.3 Infrastructures accessibles
18	Section 1		2.2.1 Les enfants		3.4 Infrastructures abordables
	Introduction		2.2.2 Les jeunes		3.5 Infrastructures non néfastes
	1.1 Une approche inclusive de l'action climatique est nécessaire		2.2.3 Les personnes âgées		3.6 Infrastructures favorisant l'autonomie
	1.2 Lien entre inclusion, compatibilité avec les considérations climatiques et infrastructures : la voie vers un avenir durable qui ne laisse personne de côté		2.2.4 Les personnes handicapées		3.7 Principes inclusifs dans le contexte des changements climatiques
	1.3 Les infrastructures inclusives donnent des moyens d'action et protègent le plus grand nombre face à l'intensification des changements climatiques		2.2.5 Les femmes et les filles	83	Section 4
	1.4 Méthodologie		2.2.6 Les personnes LGBTIQ+		Recommandations concernant la réalisation d'infrastructures inclusives au service de la lutte contre les changements climatiques
	1.5 Structure du document		2.2.7 Les populations autochtones		4.1 Intervention tout au long du cycle de vie des infrastructures
			2.2.8 Les personnes réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur propre pays		4.2 Domaines d'action
			2.2.9 Les personnes vivant dans la pauvreté		
			2.2.10 Autres groupes		
			2.3 Appréhender les infrastructures inclusives à travers une perspective intersectionnelle de la vulnérabilité climatique		

4.2.1 Généraliser l'inclusion et l'autonomisation des utilisateurs	109	La prise de décisions et la planification participatives avec les communautés : Projet « Let's Build a Home Together » avec les familles roms les plus vulnérables de Belgrade	123	L'application des principes de prise en compte des questions de genre et du handicap dans les projets de reconstruction : Projet de modernisation et d'amélioration des services de maintien de l'ordre au Népal
4.2.2 Renforcer les capacités des parties prenantes à des fins d'inclusion			125	La mise à profit de mécanismes de financement novateurs grâce au recyclage : Pont binational de la rivière Sixaola
4.2.3 Recueillir des données axées sur la population	111	Le renforcement des capacités et la création d'emplois verts : Amélioration de l'assainissement et de l'accès aux quartiers défavorisés de la ville de Conakry	127	Le financement innovant du développement des infrastructures à l'initiative des communautés : Fonds de modernisation communautaire du Grand Monrovia
4.2.4 Promouvoir la réforme des cadres institutionnels			129	L'amélioration des mécanismes communautaires de retour d'information pour résoudre des problèmes environnementaux Réseau d'égouts de Puerto Viejo
4.2.5 Planifier et concevoir des infrastructures adaptées à tous et à toutes				
4.2.6 Innover grâce à des modèles économiques ascendants	113	Le renforcement des capacités en matière de gestion participative des infrastructures : Programme de gestion durable des déchets au Sri Lanka		
4.2.7 Soutenir les initiatives en faveur de la transparence	115	La prise en compte des données ventilées dans les processus décisionnels : Reconstruction de structures publiques endommagées par les inondations en Serbie		
101 Section 5 Conclusion				
5.1 Résumé : une approche inclusive des infrastructures au service de la lutte contre les changements climatiques	117	La réalisation d'évaluations de la vulnérabilité afin d'orienter les décisions en matière de planification : Solutions d'énergies renouvelables pour les Palestiniens les plus vulnérables à Gaza	131 Références	
5.2 Étapes suivantes : domaines d'action pour des projets d'infrastructures durables	119	La création de cadres institutionnels inclusifs : Projet d'approvisionnement en eau des villes au Darfour		
107 Études de cas				
107 La mise en place d'infrastructures communautaires : Relogement des populations déplacées dans la Langue de Barbarie	121	La conception favorisant la résilience à long terme : Projet de relèvement d'urgence à Freetown – travaux de stabilisation, de remise en état et de réhabilitation des talus		

Abréviations

GIEC
Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat

GlaSS
Programme de travail de Glasgow-Sharm el-Sheikh sur l’objectif mondial en matière d’adaptation

HCR
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

OCDE
Organisation de coopération et de développement économiques

ODD
Objectifs de développement durable

OMS
Organisation mondiale de la Santé

ONGI
Organisation non gouvernementale internationale

ONU Femmes
Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes

OSC
Organisation de la société civile

OSIEGCS
Orientation sexuelle, identité de genre, expression de genre et caractéristiques sexuelles

PIB
Produit intérieur brut

VBG
Violence basée sur le genre

UNOPS
Bureau des Nations Unies pour les services d’appui aux projets

Avant-propos

Dans le monde entier, il faut développer les infrastructures indispensables au développement durable. Toutefois, alors que nous essayons de mobiliser les ressources nécessaires pour combler ces besoins, une question fondamentale demeure : comment faire en sorte que nos systèmes d'infrastructures ne laissent personne de côté ?

Une solution à cela : mettre l'accent sur l'inclusion. Il arrive, souvent même, que les infrastructures ne tiennent pas compte des besoins des personnes qui les utilisent, qu'il s'agisse des femmes, des personnes handicapées, des personnes âgées ou d'autres groupes marginalisés. La crise climatique met encore plus en évidence les inégalités existantes en matière d'infrastructures, et fait courir un risque accru aux groupes déjà vulnérables aux risques climatiques. Par exemple, dans les pays en développement, les femmes sont plus exposées à la souffrance et à la mort que les hommes, car elles pâttissent d'un accès limité à l'information, de l'absence de sécurité physique et sexuelle dans les abris publics et de freins à leur mobilité. En Afrique subsaharienne, les enfants vivant dans les zones rurales sont plus exposés au risque de diarrhée, car l'évolution des conditions météorologiques intensifie la transmission des maladies infectieuses dans les zones où les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont inadaptés.

Tout ceci doit changer. Pour être véritablement inclusives, la conception et la mise en œuvre des infrastructures doivent tenir compte des différents besoins de chacun, en particulier ceux des personnes les plus marginalisées. Les principes de conception universelle, qui visent à faire en sorte que les infrastructures, les environnements et les produits répondent le mieux possible aux besoins de tous les utilisateurs, constituent un guide utile à

cet égard. Lorsque les infrastructures sont inclusives, elles permettent à toutes les populations d'avoir une bonne qualité de vie, de participer pleinement à la société et d'être plus résilientes aux effets des changements climatiques.

Cette publication met en lumière l'importance de développer cette approche inclusive des infrastructures et de répondre simultanément aux questions pressantes de l'action climatique. Elle appelle de ses vœux une approche qui, après les avoir définies, traite la marginalisation, les inégalités socio-économiques et les vulnérabilités climatiques, ainsi que les interdépendances. Cette publication tire parti des précieuses observations de collègues qui travaillent directement avec des femmes et des communautés marginalisées dans le monde entier. Elle formule des recommandations pour le développement d'infrastructures équitables, accessibles, abordables et favorisant l'autonomie, tout en respectant le principe de ne pas nuire.

Développer des infrastructures qui conviennent à tout le monde est une entreprise longue et difficile, mais c'est un cheminement sur lequel reposent entièrement les Objectifs de développement durable. Cette publication est une avancée concrète vers la promotion d'infrastructures qui ne laissent personne de côté, afin de bâtir un avenir meilleur pour nous toutes et tous.



Jens Wandel

Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS

Remerciements

Cette publication est le résultat de recherches menées entre septembre 2021 et avril 2022. L'équipe de recherche a procédé à une analyse documentaire des rapports, articles et journaux relatifs à la prestation de services d'infrastructures inclusifs et compatibles avec les considérations climatiques.

Pour étudier en quoi consiste concrètement une infrastructure inclusive, nous avons cherché à obtenir le point de vue des communautés locales par l'intermédiaire d'organisations qui collaborent étroitement avec elles. Nous avons interrogé dix organisations non gouvernementales internationales (ONGI) travaillant directement avec des communautés dans différentes régions du monde. Nous avons suivi cette approche pour mieux évaluer quels services d'infrastructures sont nécessaires aux groupes marginalisés au quotidien. Surtout, nous avons cherché à comprendre la mesure dans laquelle la crise climatique les affecte et influe sur leur accès aux services d'infrastructures.

Nous avons informé toutes les ONGI participantes de la nature et de la portée des travaux de recherche ainsi que de la publication prévue des résultats, et sollicité leur consentement avant de les citer.

L'UNOPS souhaite exprimer ses remerciements et sa gratitude à toutes les ONGI qui ont partagé leurs connaissances au sujet des expériences quotidiennes des communautés locales, en particulier des groupes marginalisés. Nous tenons en particulier à remercier le BRAC au Bangladesh, le Secrétariat du Commonwealth, l'Instituto Mais Diversidade, Habitat for Humanity en Amérique latine et aux Caraïbes, Habitat for Humanity aux Philippines, HelpAge International, la Mission chrétienne pour les aveugles, Mobility International USA, Save the Children International et World Urban Parks pour leurs contributions.

Nous tenons également à remercier les personnes suivantes : Abu Sadat Moniruzzaman Khan, Hosney Ara Ferdousi, Daisy Akter, Ratul Chakraborty et Maria Huq de BRAC au Bangladesh pour avoir partagé leurs connaissances et leurs opinions sur les expériences croisées des femmes et des filles, des jeunes, des personnes vivant dans la pauvreté, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des personnes handicapées, en particulier dans les milieux ruraux exposés aux catastrophes.

Shivani Gupta et Talal Waheed, de la Mission chrétienne pour les aveugles, pour avoir partagé leur savoir et leur point de vue sur les liens entre le handicap et la pauvreté, ainsi que sur les divers besoins en matière de services d'infrastructures des nombreuses personnes présentant un handicap physique ou psychosocial, notamment pour ce qui est des changements climatiques et des catastrophes.

Layne Robinson, du Secrétariat du Commonwealth, pour nous avoir fait part de son expertise sur les besoins en infrastructures des jeunes et leur rôle dans la construction d'un avenir durable, en particulier dans les petits États insulaires en développement et les pays du Commonwealth.

Helen Costa et Bruno Bertazzi, de l'Instituto Mais Diversidade, pour avoir partagé leurs connaissances et leurs idées sur les expériences de la communauté LGBTQ+ en Amérique latine, ainsi que sur leurs besoins en infrastructures inclusives.

Adriana Llorca, Juan C. Sapien et Andres Cruz, d'Habitat for Humanity en Amérique latine et aux Caraïbes, pour avoir partagé leurs savoirs et leurs opinions sur les expériences croisées des femmes et des filles, des jeunes, et des personnes âgées, handicapées ou migrantes en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que sur les obstacles systémiques auxquels ils sont confrontés, notamment s'agissant des effets disproportionnés des changements climatiques dans les régions exposées aux catastrophes.

Mardi Mapa-Suplido, Ariane Aliggayu, Ariel Nones, Jessan Catre et Arcille Catherine Raagas, d'Habitat for Humanity aux Philippines, pour avoir partagé leurs connaissances et perspectives sur les expériences croisées des personnes vivant dans la pauvreté, des femmes et des filles, ainsi que sur les obstacles systémiques auxquels elles sont confrontées, aussi bien en milieu urbain que rural, notamment pour ce qui est des changements climatiques dans les régions exposées aux catastrophes.

Diana Hiscock, de HelpAge International, pour avoir partagé ses enseignements et ses idées sur les besoins et les expériences croisés des personnes âgées, notamment s'agissant des questions de genre et de handicap, ainsi que pour avoir mis en avant la valeur des personnes âgées dans chaque société et la nécessité d'adopter des approches intergénérationnelles et adaptées à l'âge en matière d'infrastructures.

Ashley Holben, Marcie Roth et Susan Sygall, de Mobility International USA et du World Institute on Disability, pour avoir partagé leurs savoirs et leurs opinions sur les expériences des personnes handicapées à l'égard des changements climatiques, et souligné la nécessité pour ces dernières, en particulier les femmes, de participer aux processus décisionnels et de planification, afin de garantir l'accessibilité à l'ensemble des personnes handicapées.

Liz Palmer, de Save the Children International, pour avoir fait part de son expertise à propos des besoins croisés des enfants, en lien avec la pauvreté, les questions de genre, le handicap, les déplacements, les conflits et les catastrophes, et souligné la nécessité d'en tenir compte dans la planification des infrastructures pour l'atténuation des changements climatiques, et l'adaptation et la résilience à leurs effets.

Gavin White, de World Urban Parks, pour avoir partagé ses connaissances et ses réflexions sur l'utilisation d'infrastructures vertes et de parcs urbains adaptés à l'âge pour parvenir à la justice climatique et à l'équité sociale, notamment pour la participation effective des communautés locales, y compris les populations autochtones.

Nous tenons également à remercier nos collègues des différents bureaux de l'UNOPS à travers le monde, cités ci-après, qui ont partagé leurs riches connaissances pour les besoins de la présente publication au cours d'ateliers, de consultations et du processus de rédaction : Shaikh Mohammad Alavee, Muna Al-Banna, Velupillai Baskaran, Marion Billoudet, María Regina Cafferata, Jack Camelq, Craig Farkos, Sarah Gjerding, Brendan Keirnan, Stefan Kohler, Nigel Muñoz, Agathe Nougaret, Veronica Lima Pappaseit, Cristina Radu, Teresa Molero Rodriguez, Abdul Saboor Sakhizada, Leyre Sastre Sebastian, Mohamed Sultan, Carolina Vicentin et Maria Wernevi.

L'UNOPS souhaite enfin remercier Kathryn Travers, Shivangi Shrivastava, Sean Cartwright, Rosalind Helfand, Sarah Selby et Mathilde Duchemin (ONU-Femmes), Xianli Zhu et James Haselip (Centre pour le climat du Programme des Nations Unies pour l'environnement à Copenhague), ainsi qu'Arne Janssen et Julian Baskin (Alliance des villes) pour leurs contributions au processus de révision de la présente publication, mené sous sa supervision.

Termes clés

Autonomisation

Processus qui permet aux personnes de faire valoir leur capacité d'action avec succès. Il peut s'agir de donner à une personne davantage de contrôle sur les décisions qui la concernent, ou de sa capacité à faire des choix de manière autonome, à influencer les décisions du ménage, à modifier certains aspects de sa vie et à susciter un changement collectif au sein de sa communauté¹.

Capacité

L'aptitude des personnes, des organisations et de la société dans son ensemble à gérer efficacement les tâches qui leur incombent². Il peut s'agir de capacités individuelles (compétences, connaissances, etc.), organisationnelles (stratégies, systèmes, processus, etc.) ou liées à un environnement favorable (par exemple, cadre politique relatif aux facteurs économiques, politiques, environnementaux et sociaux)³.

Capacité d'action

La capacité d'une personne et des communautés à agir librement et à faire des choix concernant leur propre vie et les questions qu'elles jugent importantes, qui peut être limitée par les structures institutionnelles, les obstacles sociaux et l'accès aux ressources et au pouvoir⁴.

Développement compatible avec les considérations climatiques

Développement qui réduit au maximum les préjudices causés par les effets des changements climatiques tout en maximisant les nombreuses possibilités de

développement humain présentées par un avenir à faibles émissions et plus résilient⁵.

Développement des infrastructures

Processus de planification, de mise en œuvre et de gestion des infrastructures mené tout au long de leur cycle de vie.

Données ventilées

Données qui ont été divisées en sous-catégories détaillées (par exemple, groupe marginalisé, âge, sexe, genre, région ou niveau d'éducation). Les données ventilées peuvent révéler des privations et des inégalités qui ne sont pas toujours bien mises en évidence par les données agrégées⁶.

Enfants

Personnes âgées de moins de 18 ans, telles que définies par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant⁷.

Genre

Désigne les rôles, les comportements, les activités et les attributs qu'une société donnée considère à un moment donné comme appropriés pour les hommes et les femmes. Outre les caractéristiques et les opportunités socialement associées aux personnes de sexe masculin et féminin et aux relations entre femmes et hommes et filles et garçons, le genre désigne également les relations entre les femmes et celles entre les hommes. Ces attributs, opportunités et relations sont socialement construits et assimilés à travers les processus de socialisation. Ils sont liés à un contexte spécifique, ponctuel et variable. Le genre détermine ce qui est attendu, permis et apprécié chez une femme ou un homme dans

un contexte donné. Dans la plupart des sociétés, il existe des différences et des inégalités entre les hommes et les femmes s’agissant des responsabilités accordées, des activités exercées, de l’accès aux ressources et du contrôle de celles-ci, ainsi que des opportunités de prise de décisions. Le genre s’inscrit dans un contexte socioculturel plus vaste, à l’instar d’autres critères importants d’analyse socioculturelle, en particulier la classe sociale, la race, le niveau de pauvreté, le groupe ethnique, l’orientation sexuelle, l’âge, etc.⁸.

Groupes marginalisés

Groupes et communautés victimes de discrimination et d’exclusion (sociale, politique et économique) en raison de l’inégalité des rapports de force dans les domaines économique, politique, social et culturel⁹. Les personnes marginalisées peuvent être exclues dans des circonstances particulières sur la base de différentes caractéristiques ou motifs personnels, tels que le sexe, le genre, l’âge, l’appartenance ethnique, la religion ou les croyances, l’état de santé, le handicap, l’orientation sexuelle, l’identité de genre, l’éducation, le niveau de revenu ou le lieu de résidence. Une personne appartenant à un groupe marginalisé, ou perçu comme tel, est plus susceptible de se heurter à des inégalités d’accès aux droits et aux services ou des biens¹⁰, y compris les services d’infrastructures essentiels.

Inclusion (inclusion sociale)

Processus par lequel des efforts sont déployés pour garantir l’égalité des chances afin que chacun, indépendamment de son milieu, puisse réaliser pleinement son potentiel. Ces efforts englobent plusieurs politiques et mesures descendantes et ascendantes qui favorisent l’égalité d’accès aux services publics et permettent la participation des citoyens aux processus décisionnels qui affectent leur vie¹¹.

Infrastructure

Un pilier essentiel du développement. Il s’agit de l’ensemble des installations et systèmes fondamentaux qui fournissent les services essentiels nécessaires au fonctionnement de notre société, tels que l’énergie, les transports, l’eau, la gestion des déchets, la communication numérique, etc. Les infrastructures comportent trois dimensions qui fonctionnent ensemble pour fournir des services permettant d’obtenir des avantages en matière de développement : l’environnement bâti, l’environnement favorable et l’environnement naturel.

Infrastructure compatible avec les considérations climatiques

Infrastructure qui offre des avantages mutuels entre la gestion des risques climatiques, l’atténuation des changements climatiques, l’adaptation à leurs effets et les stratégies de développement durable afin de parvenir à un développement compatible avec les considérations climatiques^{12, 13}.

Infrastructure résiliente aux changements climatiques

Infrastructure qui anticipe les conditions climatiques changeantes, s’y prépare et s’y adapte tout au long du cycle de vie des installations et des systèmes d’infrastructure, afin de résister et de riposter aux perturbations climatiques, puis de s’en relever rapidement¹⁴.

Intersectionnalité

La nature interconnectée des catégorisations sociales telles que l’origine ethnique, l’identité de genre, l’orientation sexuelle, la religion, les capacités et la classe sociale, qui se chevauchent pour créer des systèmes interdépendants de privilèges, d’oppression, de discrimination ou de désavantage. Terme inventé par la théoricienne critique de la race Kimberlé Crenshaw¹⁵.

Jeunes

Toutes les personnes âgées de 15 à 24 ans, sans préjudice des autres définitions des États membres¹⁶.

Justice sociale

La répartition équitable des opportunités, des récompenses et des responsabilités au sein de la société, ainsi que les principes et les institutions régissant la distribution de biens sociaux significatifs – revenus, logement, nourriture, santé, éducation et liberté de poursuivre des objectifs individuels¹⁷.

LGBTIQ+

Acronyme désignant les personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, intersexes et queer. Le signe + fait référence aux personnes ayant des orientations sexuelles, des identités de genre, des expressions de genre ou des caractéristiques sexuelles (OSIEGCS) diverses qui s'identifient en utilisant d'autres termes ou aucun¹⁸. Bien que l'acronyme ne soit pas universellement utilisé par toutes ces personnes, il s'agit du marqueur le plus courant des OSIEGCS diverses dans les hémisphères Sud et Nord.

Limites de l'adaptation

Point à partir duquel les objectifs d'un acteur (ou les besoins d'un système) ne peuvent se prémunir de risques intolérables par la prise de mesures d'adaptation. Pour ce qui est des limites strictes de l'adaptation, aucune mesure d'adaptation ne permet d'éviter des risques intolérables. S'agissant des limites souples de l'adaptation, bien que des options existent, aucune ne permet actuellement d'éviter les risques intolérables¹⁹.

Ne laisser personne pour compte

La promesse de transformation qui est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD). Elle incarne l'engagement sans réserve pris par tous les États membres des Nations Unies en vue d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, de mettre fin à la discrimination et à l'exclusion, et de réduire les inégalités et les vulnérabilités qui font des laissés-pour-compte et minent le potentiel des individus et de l'humanité dans son ensemble²⁰.

Personnes âgées

Définies par les Nations Unies comme des personnes de plus de 60 ans. Toutefois, les familles et les communautés s'appuient souvent sur d'autres référents socioculturels pour définir l'âge, notamment le statut familial, l'apparence physique ou les problèmes de santé liés à l'âge²¹.

Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

Personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État²².

Personnes handicapées

Personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres²³.

Personnes vivant dans la pauvreté

Personnes privées de manière durable ou chronique des ressources, des moyens, des choix, de la sécurité et du pouvoir nécessaires pour jouir d'un niveau de vie suffisant et d'autres droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux²⁴.

Populations autochtones

Populations qui disposent de systèmes sociaux, économiques ou politiques distincts, y compris une langue, une culture et des croyances, et qui entretiennent un lien fort avec des territoires ancestraux et les ressources naturelles environnantes. Elles forment souvent des groupes non dominants de la société et ont une continuité historique avec les sociétés précoloniales ou précolonisées²⁵.

Personnes réfugiées

En vertu du droit international et du mandat du HCR, les personnes réfugiées sont des personnes se trouvant hors de leur pays d'origine et qui ont besoin d'une protection internationale parce qu'elles craignent d'être persécutées ou que leur vie, leur intégrité physique ou leur liberté sont gravement menacées dans leur pays d'origine du fait de persécutions, d'un conflit armé, de violences ou de troubles publics graves²⁶.

Vulnérabilité

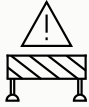
La vulnérabilité sociale fait référence à la capacité ou à l'incapacité variable des groupes et des individus à faire face aux risques et à prendre des mesures efficaces pour se prémunir contre les pertes. Elle dépend de leur condition physique et socio-économique, du contrôle exercé sur les ressources, ainsi que de l'exposition, de la sensibilisation et de la capacité à gérer et à faire face aux risques²⁷.

Présentation des icônes

Obstacles systémiques



Discrimination et exclusion sociale



Obstacles physiques et manque de sécurité



Exigences rédhibitoires et coûts prohibitifs



Accès limité à l'information

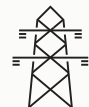


Manque d'accès aux processus décisionnels

Services d'infrastructures



Compatibilité avec les considérations climatiques



Énergie



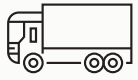
Gestion des déchets



Eau et assainissement



Communication numérique

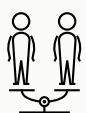


Transport



Bâtiments

Principes applicables aux infrastructures inclusives



Équitable



Accessible



Abordable



Non néfaste



Favorisant l'autonomie

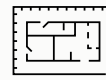
Parties prenantes



Gouvernement



Spécialistes en finance



Équipes de projet et spécialistes



Société civile et communautés

Résumé

Il convient d'accélérer le développement des infrastructures pour combler les lacunes. Cette démarche doit toutefois passer par des solutions efficaces et tenir mieux compte des besoins sociaux.

Le développement des infrastructures à l'échelle mondiale présente d'énormes lacunes. Selon les estimations, il faudrait investir 97 000 milliards de dollars dans les infrastructures mondiales entre 2016 et 2040 pour répondre aux besoins liés au développement durable²⁸. C'est l'occasion unique de bâtir des infrastructures de qualité en tenant compte des questions de durabilité, de résilience et d'inclusion à tous les stades du cycle de vie des systèmes d'infrastructure.

Malgré les engagements pris au niveau mondial en faveur du développement durable, qui défendent le principe de ne laisser personne de côté, des inégalités criantes subsistent entre les personnes à travers plusieurs dimensions sociales (sexe, genre, statut économique, origine ethnique, statut juridique, etc.). Les populations les plus marginalisées sont notamment privées des services qui leur sont nécessaires pour satisfaire leurs besoins de base, une situation synonyme d'une mauvaise qualité de vie et d'un manque de résilience et d'adaptation face aux défis de notre époque. En raison du manque d'accès à des infrastructures durables et résilientes, les femmes et les personnes marginalisées sont touchées de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19 et la crise liée aux changements climatiques.

Cette crise est l'un des défis les plus pressants auxquels l'humanité est confrontée, et les efforts actuellement déployés à l'échelle mondiale ne suffiront pas à empêcher l'aggravation des effets des changements climatiques au 21^e siècle. L'évaluation de 2022 du Groupe d'experts intergouvernemental

sur l'évolution du climat (GIEC) sur l'avancée des changements climatiques estime qu'une accélération rapide des efforts de lutte contre les changements climatiques est nécessaire pour protéger la vie sur Terre, ce qui est possible si l'on fait des choix inclusifs et équitables en matière de développement tout en orientant nos sociétés vers la résilience climatique. Les approches inclusives de l'action climatique qui reposent sur l'équité et les droits humains peuvent être mieux acceptées d'un point de vue social, plus durables et plus efficaces pour repousser les limites de l'adaptation au sein des communautés marginalisées. Cet aspect a été mis en évidence lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) de 2021, où les pays se sont engagés à mener une action climatique inclusive et fondée sur les droits en vue d'atteindre l'objectif mondial en matière d'adaptation.

Il est nécessaire de disposer d'une infrastructure adaptée, bien conçue, et en temps voulu, qui place les personnes et la planète au cœur de la prise de décisions pour avoir une incidence à long terme et bâtir un avenir durable, résilient et inclusif pour tous et toutes²⁹.

La voie à suivre pour bâtir un avenir durable qui ne laisse personne de côté se situe au carrefour de l'inclusion, de la compatibilité avec les considérations climatiques et des infrastructures.

Les infrastructures fournissent des services essentiels aux personnes, permettent le bon fonctionnement de la société et protègent les populations contre les risques, notamment ceux liés au climat. Elles sont indispensables à un développement inclusif pour tous et toutes, car elles influencent la réalisation de jusqu'à 88 % des cibles des ODD liées aux résultats inclusifs en faveur des femmes et des groupes marginalisés, qui représentent 81 à 88 % de la population mondiale.

Elles sont également un aspect central du développement compatible avec les considérations climatiques, qui conjugue les stratégies de lutte contre les changements climatiques, d'adaptation, de gestion des risques et de développement durable^{30, 31} afin de réduire au maximum les préjudices causés par les effets des changements climatiques tout en maximisant les possibilités de développement humain³². Étant donné que les infrastructures absorberont 35 à 60 % du futur budget carbone³³, elles doivent être développées de manière à réduire au maximum les émissions, en vue d'atteindre les objectifs mondiaux. Elles doivent également être développées de sorte à améliorer la résilience et la capacité d'adaptation des personnes et des systèmes d'infrastructure eux-mêmes, qui risquent d'être endommagés et perturbés s'ils ne sont pas adaptés aux conditions climatiques changeantes³⁴.

L'objectif de la présente publication est de souligner l'importance de développer les infrastructures selon une approche inclusive qui aborde les questions pressantes de l'action climatique. Cette approche est articulée à travers des principes et des domaines d'action recommandés.

Une approche intersectionnelle de la vulnérabilité est nécessaire pour tenir compte de l'inclusion dans le développement d'infrastructures compatibles avec les considérations climatiques.

Une analyse documentaire et des entretiens clés avec des organisations représentatives ont permis d'identifier une lacune en matière d'infrastructures inclusives, aussi bien au niveau des secteurs que des besoins multiples des groupes sociaux. Si l'idée qu'une action climatique est nécessaire pour répondre aux besoins des plus vulnérables est évoquée, le discours à propos de ce que cela signifie en réalité est limité.

Il est question d'infrastructures inclusives lorsque le développement des infrastructures tient compte des différents besoins de chacun et permet à

toutes les populations, en particulier les plus marginalisées, d'avoir une bonne qualité de vie, de pouvoir participer pleinement à la société et d'être plus résilientes aux effets des changements climatiques.

La présente publication s'intéresse aux infrastructures inclusives en cherchant à identifier les utilisateurs visés et leurs besoins, à comprendre les raisons pour lesquelles les infrastructures ne parviennent pas à les satisfaire et à déterminer les moyens d'y remédier afin d'obtenir des résultats inclusifs et compatibles avec les considérations climatiques. Bien que cela soit difficile à mesurer, nous estimons que les femmes et les personnes marginalisées constituent de loin la majorité des utilisateurs, puisqu'elles représentent plus de 80 % de la population. Il existe autant de besoins et de solutions d'infrastructure que de personnes.

Éclairée par les riches connaissances de dix ONGI travaillant directement avec des femmes et des groupes marginalisés du monde entier, cette publication étudie les expériences croisées de neuf groupes différents, notamment les avantages et les inconvénients liés à l'accès aux services d'infrastructures et au renforcement de la résilience face aux changements climatiques. Elle donne un aperçu des expériences 1) des enfants, 2) des jeunes, 3) des personnes âgées, 4) des personnes handicapées, 5) des femmes et des filles, 6) des personnes LGBTIQ+, 7) des populations autochtones, 8) des personnes réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur propre pays et 9) des personnes vivant dans la pauvreté. Ces différents profils mettent en évidence la multitude des besoins qui existent en matière d'infrastructures compatibles avec les considérations climatiques, d'énergie, de transport, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de gestion des déchets, de communication numérique et de bâtiments, insistant sur le fait qu'il n'existe pas de solution unique pour le développement des infrastructures inclusives.

Les conclusions de ces consultations sont le fondement des grands principes en matière d'infrastructures inclusives et des recommandations concernant les mesures à prendre. Elles reposent sur une perspective intersectionnelle et sont axées sur les causes profondes de la vulnérabilité socio-économique et climatique. Adopter une perspective intersectionnelle, c'est reconnaître que la vulnérabilité des personnes n'est pas un phénomène intrinsèque qui dépendrait de l'identité sociale, mais plutôt un facteur évolutif apparaissant en situation de vulnérabilité, provoquée par des inégalités sociales et des obstacles systémiques³⁵. Pour simplifier, nous avons regroupé les obstacles systémiques rencontrés par chaque groupe social en cinq thématiques :

1. **Discrimination et exclusion sociale** : les personnes sont confrontées à la stigmatisation sociale et aux préjugés négatifs qui limitent leur accès aux services d'infrastructures essentiels ;
2. **Obstacles physiques et manque de sécurité** : les personnes ne peuvent pas accéder facilement ni en toute sécurité aux services d'infrastructures ni les utiliser en raison de leur physiologie, d'un handicap ou d'un risque de préjudice physique ou sexuel ;
3. **Exigences rédhibitoires et coûts prohibitifs** : les personnes ne peuvent pas accéder financièrement ou légalement aux services d'infrastructures en raison de leur statut économique, juridique ou migratoire ;
4. **Accès limité à l'information** : les personnes n'ont pas accès aux informations concernant les changements climatiques ou les services d'infrastructures, ou ne sont pas en mesure de les comprendre ;
5. **Manque d'accès aux processus décisionnels** : les personnes sont dépourvues de moyens d'action et confrontées à des déséquilibres de pouvoir. Elles ne sont donc pas en mesure de prendre des décisions concernant leurs activités quotidiennes ou leur environnement physique.

Afin de lever ces obstacles systémiques, la présente publication énonce cinq principes pour des infrastructures inclusives. Ces principes conduisent à de nombreux avantages pour les personnes et les communautés marginalisées dans leur ensemble : une meilleure justice sociale, un niveau de vie décent, une meilleure capacité d'adaptation aux risques, une plus grande capacité d'action, un sentiment de dignité et la liberté de choix, une pauvreté moindre, une croissance macroéconomique accrue, etc. Les vulnérabilités socio-économiques et l'exposition aux effets des changements climatiques négatifs s'en trouvent ainsi réduites, et les choix durables sont rendus plus accessibles, ce qui renforce la résilience et la capacité d'adaptation aux changements climatiques ainsi que les mesures d'atténuation du côté de la demande. Les cinq principes applicables aux infrastructures inclusives sont les suivants :

1. **Équité** : offrir un accès juste et équitable aux services d'infrastructures qui peuvent répondre aux divers besoins des personnes, afin d'améliorer la résilience et la capacité d'adaptation face aux changements climatiques ;
2. **Accessibilité** : fournir des solutions axées sur les utilisateurs pour que toutes les personnes puissent accéder à des services d'infrastructures résilients de manière simple, sûre et digne, sans risque d'accident ou de violence ;
3. **Abordabilité** : augmenter les possibilités, pour les personnes qui n'ont pas toutes les mêmes moyens, d'accéder à des services d'infrastructures durables, résilients et de qualité ;
4. **Ne pas nuire** : réduire l'exposition des populations et de l'environnement aux répercussions sociales, économiques ou physiques négatives du développement des infrastructures ou des changements climatiques ;

5. **Autonomisation** : améliore la capacité d'une personne à exercer sa capacité d'action, afin qu'elle puisse prendre librement des décisions éclairées et durables la concernant et pouvoir s'exprimer sur les questions relatives au climat au sein de sa communauté.

Il est difficile de conjuguer ces concepts connexes mais complexes, à savoir l'inclusion, la compatibilité avec les considérations climatiques et l'infrastructure. C'est pourtant nécessaire si nous voulons répartir de manière optimale nos ressources limitées afin de parvenir à un développement durable. Afin de promouvoir une approche transversale, ascendante et durable de l'inclusion dans le contexte de la crise climatique, les résultats de la recherche ont été synthétisés sous forme de recommandations. Ces dernières sont regroupées en domaines d'action liés à la planification, à la mise en œuvre et à la gestion des infrastructures :

1. **Généraliser l'inclusion et l'autonomisation des utilisateurs** : améliorer la participation effective des femmes et des groupes marginalisés



© UNOPS/Ricci Shryock

à tous les stades du développement des infrastructures pour garantir des résultats équitables ;

2. **Renforcer les capacités des parties prenantes à des fins d'inclusion** : accroître les capacités techniques, la sensibilisation et la sensibilité de toutes les parties prenantes afin de garantir des politiques, des processus et des résultats inclusifs en matière d'infrastructures ;
3. **Recueillir des données axées sur la population** : utiliser des données ventilées et les évaluations des risques et des vulnérabilités climatiques pour prendre des décisions éclairées quant à la planification et la mise en œuvre d'infrastructures ;
4. **Promouvoir la réforme des cadres institutionnels** : améliorer la gouvernance pour développer des infrastructures inclusives et compatibles avec les considérations climatiques ;
5. **Planifier et concevoir des infrastructures adaptées à tous et à toutes** : tenir compte des principes en matière d'inclusion et de compatibilité avec les considérations climatiques à chaque étape, de la planification nationale jusqu'à chaque projet d'infrastructure ;
6. **Innover grâce à des modèles économiques ascendants** : concevoir de nouveaux modèles économiques et tirer parti de mécanismes de financement novateurs pour développer des infrastructures inclusives et compatibles avec les considérations climatiques ;
7. **Soutenir les initiatives en faveur de la transparence** : garantir transparence et redevabilité dans le développement des infrastructures afin d'obtenir des résultats inclusifs et compatibles avec les considérations climatiques.

Ensemble, ces principes et domaines d'action définissent une approche inclusive du développement d'infrastructures compatibles avec les considérations climatiques.

Obstacles systémiques rencontrés par les femmes et les groupes marginalisés

Équitable

- | | |
|---|--------------------------------|
| ■ | Répond aux différents besoins |
| ● | Favorise l'égalité des chances |
| ★ | Distribue les ressources |

Accessible

- Accès facile, sûr et digne pour les différents utilisateurs
- Réduit les risques et la violence basée sur le genre
- ★ Propose des services axés sur les utilisateurs

Abordable

- Limite les obstacles financiers
- Faible coût pour les utilisateurs
- ★ Optimise les ressources

Non néfaste

- Protège la nature, les vies humaines et les moyens de subsistance
- Protège les droits humains
- ★ Réduit les préjugés et la stigmatisation

Favorisant l'autonomie

- Réduit les risques et le manque de moyens
- Encourage la participation
- ★ Permet de prendre des décisions plus éclairées
- ▲ Accroît la capacité d'action et le sentiment d'appropriation

Domaines d'action relatifs aux infrastructures inclusives

Généraliser l'inclusion et l'autonomisation des utilisateurs

- 

Approche participative privilégiant la communauté

Renforcer les capacités des parties prenantes à des fins d'inclusion

-

Renforcement inclusif des capacités des communautés en matière de pratiques durables

Recueillir des données axées sur la population

-

Enseignements tirés de l'intégration d'une action climatique inclusive

Promouvoir la réforme des cadres institutionnels

-

Adoption de normes inclusives et de garanties sociales et environnementales

Planifier et concevoir des infrastructures adaptées à tous et à toutes

-
- A decorative graphic in the bottom right corner consisting of a 4x4 grid of colored shapes. The shapes are stars and squares in blue, light blue, yellow, and magenta. The grid is as follows:
-
- Row 1: Blue star, light blue circle, yellow square, magenta star.
-
- Row 2: Yellow star, yellow square, magenta star.
-
- Row 3: Dark blue square, light blue circle, yellow square.
-
- Row 4: Blue star, yellow square.

Projets d'infrastructures attachés à « reconstruire en mieux » après une catastrophe

Innover grâce à des modèles économiques ascendants

-
- A decorative graphic in the bottom right corner consisting of a collection of colorful stars and squares in shades of blue, yellow, and pink, arranged in a scattered pattern.

Recours à des mécanismes de financement innovants et achats responsables

Soutenir les initiatives en faveur de la transparence

-

Audits, évaluations et mécanismes de retour d'information sur les répercussions des projets

Section 1

Introduction

Malgré les progrès accomplis en matière de développement durable, qui respectent le principe de ne laisser personne de côté, il est évident que des inégalités criantes persistent entre les populations. Les inégalités de revenus dans le monde sont restées élevées, la moitié de la population mondiale gagnant moins de 10 % du revenu mondial total au cours du siècle dernier, et les femmes ne représentant que 35 % des revenus du travail dans le monde³⁶. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence un accès inéquitable aux services de santé et à des cadres de vie sains, ce qui a renforcé l'exposition au virus et sa gravité pour les personnes âgées, les personnes vivant dans la pauvreté, les migrants et les minorités³⁷. La pandémie a également entravé les efforts déployés pour atteindre la parité hommes-femmes au niveau mondial : on estime qu'il faudra désormais 132 ans pour combler l'écart entre les hommes et les femmes dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de la politique et de la santé³⁸, soit 32 ans de plus qu'en 2020. Selon un rapport d'Oxfam³⁹, les inégalités contribuent au décès d'une personne toutes les quatre secondes en raison du manque d'accès à des services de santé de qualité, de la violence basée sur le genre (VBG), de la faim et de la famine induites par la pauvreté, et des effets négatifs des changements climatiques dans les pays pauvres.



Les changements climatiques menacent la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes marginalisées.
© Getty Images

Omniprésentes, ces inégalités montrent qu'il convient de redoubler d'efforts pour garantir un avenir inclusif, durable et résilient aux populations et à la planète tout entière. Toutefois, comme l'a montré la pandémie de COVID-19, certains défis contemporains menacent de saper les progrès déjà réalisés en matière de développement durable.

L'une des plus grandes menaces qui pèsent sur le développement durable inclusif est la crise liée aux changements climatiques. Les effets croissants des changements climatiques entraînent une insécurité alimentaire et hydrique, des problèmes de santé, la perte des moyens de subsistance, des déplacements et des dommages aux infrastructures⁴⁰, ce qui peut exacerber la pauvreté, les inégalités et la marginalisation. Ils touchent de manière disproportionnée les femmes⁴¹ et les populations les plus marginalisées dont les moyens de subsistance dépendent davantage des ressources naturelles, et qui sont également plus exposées aux risques climatiques, et moins capables de s'y adapter et de s'en remettre, ce qui entraîne un cercle vicieux de vulnérabilité et d'inégalité croissantes⁴². On estime ainsi que d'ici à 2030, jusqu'à 132 millions de personnes pourraient tomber dans l'extrême pauvreté – en plus de celles qui vivent déjà dans des conditions similaires – en raison des effets des changements climatiques⁴³.

Il est donc crucial de s'attaquer simultanément aux inégalités et aux changements climatiques afin de parvenir à un développement durable qui ne laisse personne de côté.

1.1 Une approche inclusive de l'action climatique est nécessaire

Les changements climatiques sont l'un des défis les plus pressants de notre époque. Un réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C augmentera les effets dévastateurs des changements climatiques pour les êtres humains et les écosystèmes, les populations les plus marginalisées étant exposées à des risques disproportionnés bien qu'elles aient le moins contribué aux changements climatiques⁴⁴. L'Accord de Paris de 2015 sur le climat a marqué le début d'un effort mondial ambitieux pour lutter contre les dangereux changements climatiques, en limitant la hausse de la température mondiale à moins de 2 °C, et de préférence à 1,5 °C, par rapport aux niveaux préindustriels.

Cependant, les efforts actuels pour atteindre les objectifs mondiaux en matière d'action climatique ne sont pas à la hauteur. Malgré les efforts déployés à l'échelle internationale, le GIEC constate dans son sixième rapport d'évaluation (2022)⁴⁵ que les émissions mondiales prévues en 2030 sur la base des contributions déterminées au niveau national annoncées avant la COP26 entraîneront probablement un réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C au cours du 21^e siècle. Une accélération rapide des efforts d'atténuation après 2030 est nécessaire pour limiter le réchauffement à moins de 2 °C et protéger la vie sur Terre, en particulier les populations, les communautés et les écosystèmes les plus vulnérables.

Faire des choix de développement inclusifs, équitables et justes tout en assurant la transition vers des sociétés plus durables et plus résilientes aux changements climatiques peut accélérer l'action climatique pour tous et toutes. Une action climatique ancrée dans les aspirations sociétales et les efforts en faveur du développement durable, de l'équité et de la réduction de la pauvreté peut s'avérer plus acceptable, plus durable, plus réaliste et plus efficace dans les contextes de mise en œuvre⁴⁶. Elle contribuera aussi peut-être à repousser les limites de l'adaptation rencontrées par les personnes marginalisées touchées par les inégalités et la pauvreté⁴⁷.

Les accords internationaux conclus lors de la COP26 soulignent la nécessité d'une action climatique inclusive et fondée sur les droits. Le programme de travail de Glasgow-Sharm el-Sheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation (GlaSS) indique que les mesures d'adaptation au climat doivent suivre une approche à l'initiative des pays, participative et totalement transparente, favorisant l'égalité entre les genres et tenant compte des groupes, des communautés et des écosystèmes vulnérables. Il mentionne en outre ce qui suit :

Reconnaissant que les changements climatiques sont une préoccupation commune à l'humanité, les Parties devraient, lorsqu'elles prennent des mesures pour y faire face, respecter, promouvoir et prendre en compte leurs obligations respectives quant aux droits humains, au droit à la santé, aux droits des populations autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation de vulnérabilité, et au droit au développement, ainsi qu'à l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et l'équité intergénérationnelle.

Bien que l'objectif mondial en matière d'adaptation soit un objectif clé de l'accord de Paris, sa définition et sa mise en œuvre n'ont pas beaucoup avancé. En vue de la COP27, où le programme de travail du GlaSS sera approfondi, il sera crucial de clarifier ce qui constitue une approche inclusive de l'action climatique, notamment en ce qui concerne le développement d'infrastructures durables.

1.2 Lien entre inclusion, compatibilité avec les considérations climatiques et infrastructures : la voie vers un avenir durable qui ne laisse personne de côté

Les infrastructures fournissent des services essentiels aux personnes, permettent le bon fonctionnement de la société et protègent les populations contre les risques, notamment ceux liés au climat. Les activités quotidiennes d'une société reposent sur des systèmes d'infrastructure tels que l'énergie, les transports, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la gestion des déchets ou encore la communication numérique. Parallèlement, d'autres services essentiels, tels que l'hébergement, la santé, l'éducation et l'administration, reposent sur des installations d'infrastructures telles que les maisons, les hôpitaux, les écoles, les centres communautaires et les bâtiments publics. Il existe également des infrastructures artificielles et naturelles qui protègent à la fois les personnes et l'environnement, comme les bassins de rétention des eaux pluviales, les forêts de mangroves et les parcs urbains, qui peuvent réduire le risque d'inondation, de raz-de-marée ou de températures extrêmes. Ensemble, les systèmes d'infrastructure permettent aux personnes de participer de manière productive à la société et de renforcer leur résilience socio-économique face aux chocs et aux perturbations, y compris aux effets des changements climatiques.

Il reste nécessaire de développer les infrastructures à travers le monde, en particulier dans les pays en développement. À l'échelle mondiale, l'investissement nécessaire dans les infrastructures entre 2016 et 2040 est estimé à 94 000 milliards de dollars, et 3 000 milliards de dollars supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les cibles des ODD liées aux infrastructures⁴⁸. Les besoins en infrastructures de l'Afrique sont estimés entre 130 et 170 milliards de dollars par an, avec un déficit de financement de 68 à 108 milliards de dollars⁴⁹. Pour développer l'ensemble du continent asiatique, la Banque asiatique de développement a estimé que les infrastructures économiques souffriraient d'un déficit de financement de 459 milliards de dollars par an jusqu'en 2030, soit environ 2,4 % du produit intérieur brut (PIB) de la région. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les besoins d'investissement dans les infrastructures sont estimés à 3 à 8 % du PIB de la région, alors que les investissements ne représentent que 2 à 3 % de ce dernier.

Comblant le déficit d'infrastructures suppose également de développer des infrastructures de qualité qui tiennent compte de la durabilité, la résilience et l'inclusion à tous les stades du cycle de vie des systèmes d'infrastructures, en plaçant les personnes et la planète au cœur de la prise de décisions. Pour atteindre les objectifs mondiaux en matière d'action climatique et de développement durable, il convient de mettre en place, en temps voulu, des infrastructures adaptées et bien conçues⁵⁰.

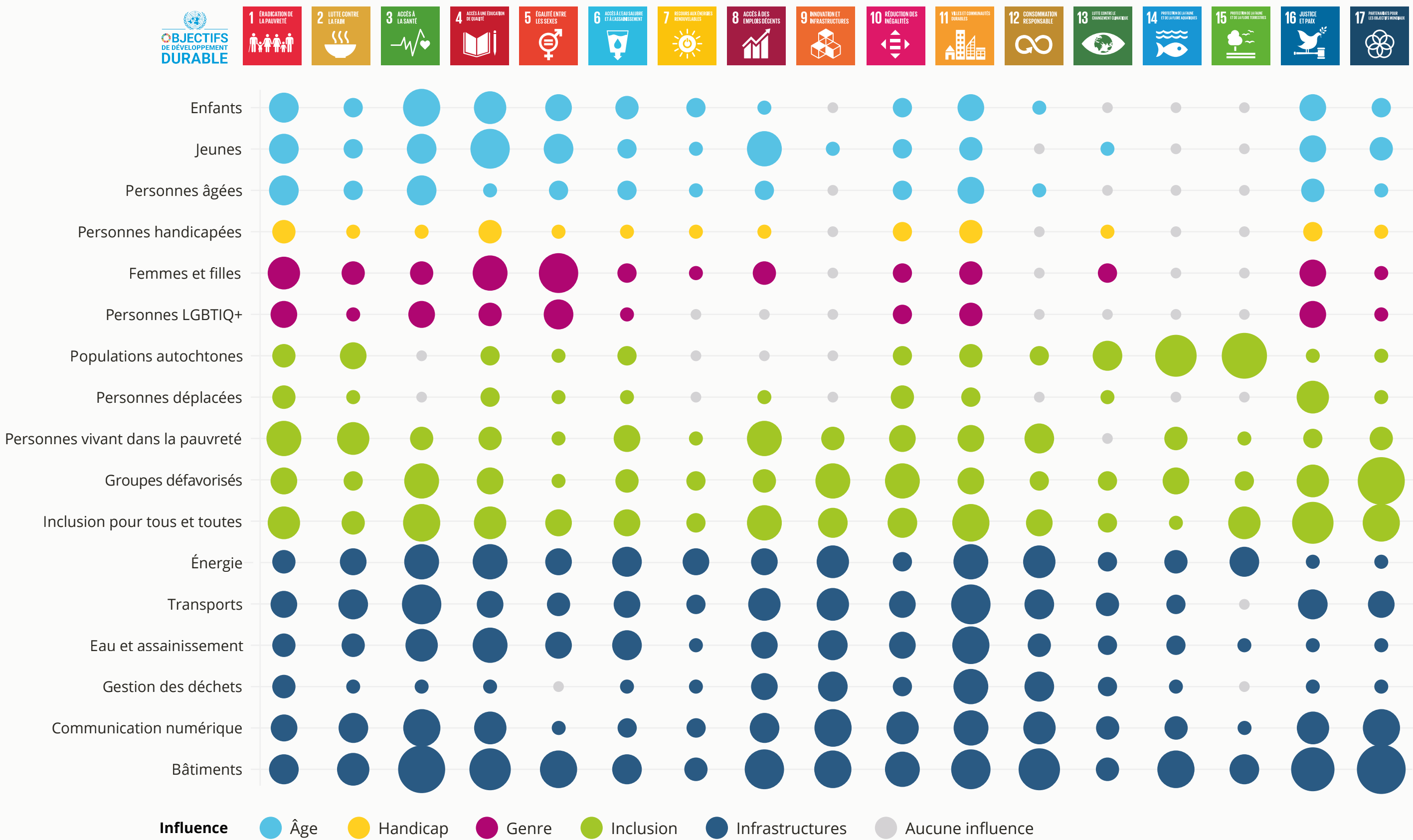
Les infrastructures sont indispensables à un développement inclusif qui ne laisse personne de côté. Les infrastructures influencent jusqu'à 66 % des cibles des ODD qui mentionnent explicitement la nécessité d'obtenir des résultats de développement inclusifs pour différents groupes sociaux (*voir la figure 2*). En particulier, la cible 1.5 souligne qu'il est impératif que les personnes marginalisées renforcent leur résilience et réduisent leur vulnérabilité aux

effets des changements climatiques, une démarche qui passera par tous les secteurs d'infrastructures. Les infrastructures sont également essentielles à la réalisation des engagements mondiaux en faveur de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes et des filles, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration et le Programme d'action de Pékin, et la Commission de la condition de la femme⁵¹.

Les infrastructures sont également un aspect central du développement compatible avec les considérations climatiques. Le développement compatible avec les considérations climatiques combine des stratégies d'atténuation des changements climatiques, d'adaptation, de gestion des risques et de développement durable^{53, 54} afin de réduire au maximum les dommages causés par les effets des changements climatiques tout en maximisant les possibilités de développement humain⁵⁵. Les infrastructures jouent un rôle clé, car elles sont responsables de 79 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre, représentent 88 % de l'intégralité des coûts d'adaptation⁵⁶ et absorberont 35 à 60 % du futur budget carbone⁵⁷. D'autre part, les systèmes d'infrastructures clés tels que l'approvisionnement en eau, l'assainissement, les transports, les communications, l'énergie ou la santé seront de plus en plus vulnérables si la conception des infrastructures n'est pas adaptée aux changements climatiques⁵⁸.

Figure 2 : Lien entre les infrastructures inclusives, les ODD et les résultats inclusifs pour différents groupes⁵²

Différents secteurs d'infrastructures peuvent influencer sur la réalisation d'une cible des ODD, qui à son tour influence les résultats inclusifs pour différentes catégories de personnes.



La taille du cercle est corrélée au pourcentage de cibles de l'ODD en lien avec le groupe social ou le secteur d'infrastructures.

Des infrastructures inclusives et compatibles avec les considérations climatiques favorisent un niveau de vie adéquat, la libre participation à la société et l'accès à un environnement propre, sain et durable, autant de droits mis en avant dans la Déclaration universelle des droits de l'homme⁵⁹. Une approche inclusive de l'action climatique dans le développement des infrastructures est essentielle pour garantir à toutes les catégories de personnes un accès équitable à un niveau de vie digne et renforcer leur résilience et leur capacité d'adaptation face aux effets des changements climatiques.

1.3 Les infrastructures inclusives donnent des moyens d'action et protègent le plus grand nombre face à l'intensification des changements climatiques

Les infrastructures inclusives tiennent compte des différents besoins de chacun et permettent à toutes les populations, en particulier les plus marginalisées, d'avoir une bonne qualité de vie, de pouvoir participer pleinement à la société et d'être plus résilientes aux effets des changements climatiques. Elles visent à offrir des services et des opportunités aux personnes, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur identité ou expression de genre, de leur état de santé ou de leur handicap éventuel, de leur statut juridique, de leur origine ethnique, de leur religion, de leur éducation, de leurs revenus ou de leur situation géographique.

Les infrastructures inclusives au service de la lutte contre les changements climatiques réduisent les effets négatifs des changements climatiques pour les populations qui y sont les plus vulnérables tout en répartissant équitablement les avantages et les responsabilités liés à l'action climatique⁶⁰. Les infrastructures inclusives réduisent l'exposition aux

effets des changements climatiques négatifs tout en renforçant la capacité d'adaptation et la résilience face aux conséquences inévitables. Ce faisant, elles garantissent que toutes les catégories de personnes bénéficient de leurs avantages et que les responsabilités soient équitablement réparties dans les communautés et ne causent pas davantage de dommages.

Par exemple, la mise en place d'un réseau de bus électriques rapides peut contribuer à améliorer la mobilité de tous les membres d'une communauté tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et les problèmes de santé liés à la pollution atmosphérique. Cependant, ce nouveau système de transport peut mettre en péril l'emploi des personnes travaillant dans l'ancien système. Il doit par ailleurs être élaboré en tenant compte des besoins des femmes et des filles en matière de sécurité afin qu'elles puissent l'utiliser. Une approche inclusive de l'infrastructure permettra également de planifier la formation et l'emploi des travailleurs déplacés au sein du nouveau système de transport et sera l'occasion d'offrir une formation multimodale continue et régulière aux travailleurs spécialisés dans les questions liées à l'égalité entre les genres et aux besoins des femmes en matière de sécurité, tout en multipliant les perspectives d'emploi dans le secteur des transports pour ces dernières.

Les infrastructures inclusives reconnaissent que la multiplicité des besoins découle de l'intersectionnalité des identités des individus. L'identité sociale de chacun présente plusieurs dimensions, dont certaines peuvent changer au fil du temps. L'intersection de ces identités donne lieu à des expériences uniques en matière d'avantages et d'inconvénients qui ne s'additionnent⁶¹ pas (par exemple, l'expérience d'une femme âgée ne peut être comprise en additionnant l'expérience d'une jeune femme et celle d'un homme âgé), et qui dépendent du milieu social et peuvent varier d'un contexte à l'autre.

En appliquant une approche intersectionnelle, l'infrastructure inclusive cherche à identifier, étudier et éliminer les différents obstacles qui conduisent aux inégalités et à l'exclusion de certaines personnes, notamment les plus marginalisées. Pour ce faire, il convient de suivre une approche intersectionnelle favorisant l'égalité entre les genres qui met en évidence les différents besoins et expériences afin d'éclairer les processus de planification dès le départ. En outre, une approche intersectionnelle peut révéler des disparités quant à la capacité d'action, aux niveaux de connaissances ou de compétences, aux opportunités et à la capacité de participer aux processus décisionnels et d'avoir le contrôle des ressources nécessaires pour obtenir des résultats équitables. Il importe également d'étudier la mesure dans laquelle les lois, les politiques et les programmes, la répartition des ressources et les mécanismes de redevabilité peuvent favoriser ou entraver l'égalité, ainsi que l'incidence des normes sociales, des attitudes et des pratiques d'exclusion⁶². La budgétisation favorisant l'égalité entre les genres peut permettre de comprendre les inégalités. Il est essentiel de comprendre les causes profondes de l'exclusion pour promouvoir l'inclusion dans les infrastructures et l'action climatique.

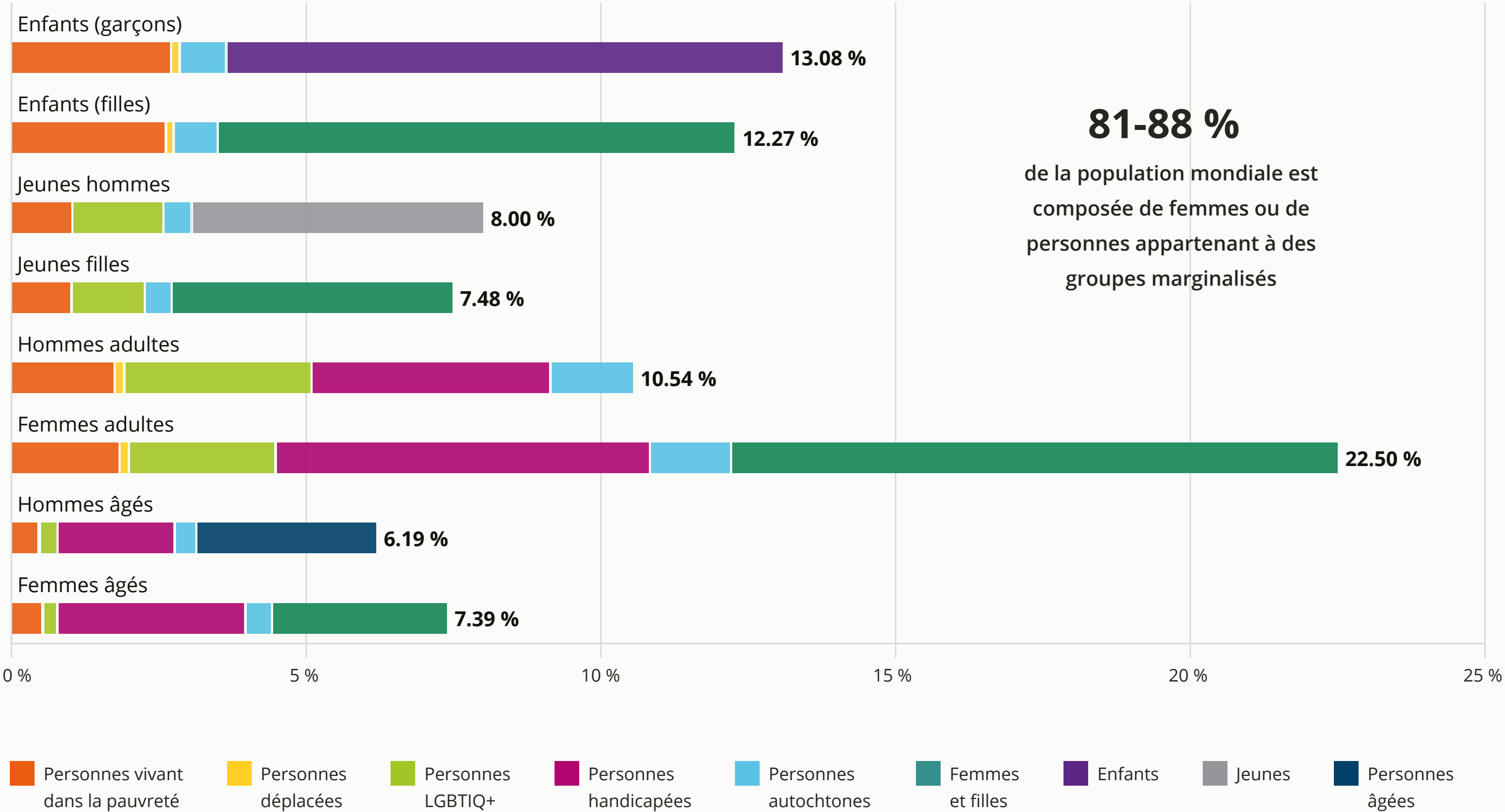
Les infrastructures inclusives ne cherchent pas seulement à répondre aux besoins d'une minorité. Leur objectif est de satisfaire les besoins d'un grand nombre de groupes différents, qui peuvent représenter 81 à 88 % de la population mondiale, et de tenir compte des obstacles auxquels ils se heurtent. Selon le contexte, les personnes peuvent être marginalisées, entre autres, en raison de leur sexe, de leur genre, de leur âge, de leur origine ethnique, de leur religion, de leur état de santé, de leur handicap, de leur orientation sexuelle, de leur éducation, de leur niveau de revenu ou de leur situation géographique. À un moment donné de leur vie, 81 à 88 % de la population mondiale appartiennent à un ou plusieurs groupes sociaux connaissant différents degrés de marginalisation et d'exclusion des services d'infrastructures essentiels et des processus décisionnels (*voir la figure 3*).

Ces chiffres ont été obtenus à partir d'une analyse des statistiques mondiales relatives aux différents groupes de population, ventilées par âge et par genre. Des sous-ensembles spécifiques de groupes marginalisés, tels que les personnes handicapées, les personnes LGBTQ+, les personnes vivant dans la pauvreté, les personnes déplacées et les populations autochtones, ont ensuite été définis. Après quoi, ces statistiques ont été compilées pour montrer combien il est important de tenir compte des divers besoins lorsqu'il s'agit de développer des infrastructures inclusives au service de la lutte contre les changements climatiques.

Si l'on ne remédie pas aux inégalités au sein des infrastructures de protection environnementale, sociale et économique, la vie des personnes déjà confrontées à l'injustice et à l'oppression risque fort de devenir encore plus difficile en raison des effets de la crise climatique. Les systèmes d'infrastructures non inclusives ne pouvant répondre qu'aux besoins de 12 à 19 % de la population mondiale, les infrastructures inclusives sont nécessaires à la réalisation des droits humains universels et d'autres priorités mondiales.

Alors que les efforts actuellement déployés à l'échelle mondiale se concentrent sur les mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ses effets, il convient simultanément de s'attaquer aux inégalités sociales et de veiller à ce que l'action climatique ne laisse personne de côté. Il s'agit notamment de donner aux femmes et aux personnes marginalisées les moyens de participer à des processus décisionnels éclairés, de mettre à profit les connaissances des communautés locales et autochtones pour lutter contre les changements climatiques et de veiller à ce que les différents besoins soient satisfaits afin d'améliorer la résilience climatique de tous et toutes.

Figure 3. Pourcentage de la population mondiale appartenant à des groupes sociaux confrontés à divers degrés de marginalisation et d'exclusion^{63, 64}



1.4 Méthodologie

Une première étude documentaire sur les infrastructures et le développement inclusif a permis d'identifier les lacunes de la littérature et de classer les groupes marginalisés qui seront étudiés dans la présente publication.

Les conclusions sur les besoins et les obstacles présentées ici s'appuient sur la littérature existante ainsi que sur le processus d'écoute et d'apprentissage mené auprès des personnes qui ont partagé leurs riches connaissances et expériences parmi les communautés marginalisées du monde entier. Les représentants de dix ONGI ont été consultés pour les besoins de cette publication. L'objectif de cette démarche était d'avoir une idée des besoins et des expériences de différents groupes, des défis auxquels ils sont confrontés ainsi que des possibilités de développer des infrastructures inclusives.

En l'absence d'une définition commune des infrastructures inclusives, nous avons proposé cinq principes axés sur nos résultats. Les recherches et les entretiens ont également permis de définir des domaines d'action pour la promotion d'infrastructures inclusives.

1.5 Structure du document

La présente publication propose une approche inclusive des infrastructures qui répond aux questions pressantes de l'action climatique. Les infrastructures inclusives seront un élément important de l'action climatique pour tous et toutes dans les décennies à venir. Les auteurs et autrices proposent⁶⁵ une **définition des infrastructures inclusives** et expliquent **comment l'associer à l'action climatique** pour parvenir à un développement compatible avec les considérations climatiques. Ils adoptent

une approche intersectionnelle⁶⁶ en examinant les obstacles structurels qui interfèrent avec les dimensions de l'identité sociale contribuant à l'absence d'inclusivité des infrastructures.

Développer une infrastructure inclusive **ne se résume pas à l'application des principes de conception universelle** ; cela nécessite l'intégration de processus inclusifs tout au long du **cycle de vie des infrastructures**.

Le présent document :

- Se concentre sur l'aspect social des infrastructures durables pour articuler le besoin d'infrastructures inclusives, afin de résoudre les problématiques liées au développement durable et à l'action climatique.
- Reconnaît l'intersectionnalité des identités et des expériences individuelles à travers le prisme de neuf groupes sociaux différents.
- S'intéresse aux personnes plutôt qu'aux infrastructures, ainsi qu'à la relation entre les besoins et les services, notamment dans le contexte des changements climatiques.
- Souligne le rôle des infrastructures inclusives dans le cadre de la crise climatique, en insistant sur la nécessité de s'attaquer à la vulnérabilité et à la marginalisation socio-économiques afin de renforcer la capacité d'adaptation et la résilience de tous et toutes face aux changements climatiques.
- Définit les cinq principes clés des infrastructures inclusives : équité, accessibilité, abordabilité, ne pas nuire et autonomisation.
- Définit sept domaines d'action – généraliser l'inclusion et l'autonomisation des utilisateurs, renforcer les capacités des parties prenantes à des fins d'inclusion, recueillir des données axées sur la population, promouvoir la réforme des cadres institutionnels, planifier et concevoir des infrastructures adaptées à tous et à toutes, innover grâce à des modèles économiques

ascendants et soutenir les initiatives en faveur de la transparence – qui s'accompagnent d'un total de 24 recommandations relatives à la mise en place d'infrastructures inclusives au service de la lutte contre les changements climatiques.

Dans cette première section (Introduction), nous avons exposé les fondements des infrastructures inclusives, leurs liens avec l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, et les raisons pour lesquelles nous avons besoin d'une approche qui tient simultanément compte de l'inclusion et de l'action climatique.

La section 2, Intersectionnalité et obstacles entravant l'accès aux infrastructures dans le contexte des changements climatiques, utilise une approche intersectionnelle pour présenter les obstacles systémiques qui entraînent des inégalités d'accès aux services d'infrastructures pour un large éventail de groupes sociaux. Ces obstacles sont notamment la discrimination et l'exclusion sociale, les obstacles physiques et le manque de sécurité, les exigences rédhibitoires et les coûts prohibitifs, l'accès limité à l'information et le manque d'accès aux processus décisionnels. Cette section présente les diverses expériences de neuf groupes sociaux par rapport à ces obstacles : les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes et les filles, les personnes LGBTIQ+, les populations autochtones, les personnes réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les personnes vivant dans la pauvreté. Elle comporte en outre des exemples illustrant la manière dont les obstacles systémiques peuvent se manifester pour différents groupes et exacerber les effets des changements climatiques. Cette section s'intéresse également à la façon dont les infrastructures inclusives peuvent donner du pouvoir à différentes catégories de personnes et contribuer à renforcer leur capacité d'adaptation et leur résilience.

La section 3, intitulée Principes d'une approche inclusive du développement des infrastructures, décrit les cinq principes clés d'une infrastructure inclusive – équité, accessibilité, abordabilité, ne pas nuire et autonomisation – qui visent à éliminer les obstacles, les inconvénients et les besoins décrits à la section 2. Elle illustre également les résultats des stratégies inclusives et non inclusives de développement des infrastructures fondées sur des statistiques et des études de cas. Il s'agit de définir clairement ce qu'est une infrastructure inclusive en fonction de son incidence sur différents groupes et sur les personnes marginalisées.

La section 4, intitulée Recommandations concernant la réalisation d'infrastructures inclusives au service de la lutte contre les changements climatiques, regroupe les résultats de la recherche en sept domaines d'action. Chaque domaine présente des possibilités et des stratégies de mise en œuvre et de développement d'infrastructures inclusives conformes aux priorités mondiales en matière de développement durable, de droits humains et d'action climatique pour tous et toutes. Ces domaines ont été synthétisés à partir des enseignements tirés des entretiens, des études de cas et des recommandations. Les rôles des différentes parties prenantes sont également abordés afin de souligner l'importance des processus inclusifs.

Enfin, le présent document fournit une plateforme pour débattre des infrastructures inclusives et proposer des solutions concrètes, y compris un éventuel cadre de mesure axé sur les cinq caractéristiques clés définies, et des conseils en matière de planification, de conception et de mise en œuvre.

Section 2

Intersectionnalité et obstacles entravant l'accès aux infrastructures dans le contexte des changements climatiques

Le développement d'infrastructures inclusives suppose d'adopter une approche intersectionnelle pour comprendre où se produisent les exclusions et comment elles se manifestent chez différentes catégories de personnes. Cette démarche s'inscrit dans les contextes social et environnemental. Il est donc important d'écouter les expériences vécues par les personnes afin de révéler les inégalités systémiques influant sur les différentes identités sociales. Ces inégalités comprennent des obstacles entravant l'accès aux services d'infrastructures essentiels et protecteurs, ce qui entraîne une vulnérabilité accrue aux perturbations et aux chocs tels que la maltraitance, l'exclusion sociale, les phénomènes naturels dangereux et les changements climatiques.

Dans le contexte des changements climatiques, les infrastructures inclusives reconnaissent la nécessité d'améliorer la résilience de tous et toutes. La résilience désigne la capacité à s'adapter et à faire face aux chocs et aux perturbations, y compris ceux liés aux changements climatiques, et à s'en relever. Les changements climatiques ont une incidence disproportionnée sur les femmes et les groupes marginalisés, car ceux-ci sont plus exposés aux risques climatiques et ont des capacités et des moyens limités pour faire face à leurs répercussions négatives. Les infrastructures inclusives



Les changements climatiques exacerbent l'érosion du littoral et les ondes de tempête dans des villes côtières comme Saint-Louis, au Sénégal.

© UNOPS/Aldi Diassé

s'attaquent aux facteurs d'exclusion à l'origine de la vulnérabilité et améliorent la capacité d'adaptation et la résilience de toutes les populations aux effets des changements climatiques. Elles permettent en outre d'atténuer équitablement les effets des changements climatiques afin de parvenir à un développement compatible avec les considérations climatiques.

2.1 Nécessité absolue de disposer d'infrastructures compatibles avec les considérations climatiques et adaptées à tous et à toutes

« Les infrastructures résilientes aux changements climatiques doivent être considérées comme un besoin essentiel, et croissant, tandis que les problèmes climatiques ne cessent de s'aggraver. C'est une question de priorité : il s'agit de se concentrer sur les personnes et d'adopter une approche axée sur les services, par opposition à l'infrastructure économique, qui est importante mais qui conduit à une planification et à une conception axées sur la voiture, par exemple, et défavorables aux personnes, ce dont nous voulons nous éloigner. »

Gavin White, cadre dirigeant du comité sur les changements climatiques et la résilience, World Urban Parks

La crise climatique actuelle touche l'ensemble de la population mondiale, sans distinction liée à la région géographique, au genre, à l'appartenance ethnique ou à la catégorie socio-économique des individus. Toutes les personnes doivent avoir accès à des services d'infrastructures résilients qui peuvent les aider à

s'adapter, à se préparer et à faire face aux risques climatiques, ainsi qu'à se remettre des chocs connexes, et à maintenir les services essentiels pendant et après une catastrophe climatique. Toutefois, certains groupes sont exposés de manière disproportionnée aux risques climatiques et plus sensibles aux préjudices qui en résultent, et ils souffrent alors davantage des effets négatifs des changements climatiques. À titre d'exemple :

- Dans les pays en développement, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de ne pas survivre à une catastrophe. Au Bangladesh et en Indonésie, les femmes ont deux à cinq fois plus de risques que les hommes de ne pas survivre à un tsunami ou à un cyclone, principalement en raison des différences entre les hommes et les femmes sur le plan physiologique, de l'accès inégal à l'information sur l'évacuation et des normes socioculturelles liées au genre⁶⁷. Ces facteurs affectent leur capacité à évacuer les lieux sinistrés de manière autonome.
- En Afrique subsaharienne, l'évolution des conditions météorologiques intensifie la transmission des maladies infectieuses, entraînant une augmentation des taux d'incidence de la diarrhée chez les enfants vivant dans des zones rurales où les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont inadéquats⁶⁸.
- Aux États-Unis d'Amérique, les Amérindiens et les autochtones de l'Alaska sont 48 % plus susceptibles que les non-autochtones de vivre dans des endroits où les terres risquent d'être inondées en raison de l'élévation du niveau de la mer⁶⁹.
- Environ un milliard de personnes dans le monde vivent dans des quartiers informels, qui sont généralement exposés à un risque élevé d'inondation et de glissement de terrain, car ils sont situés sur des emplacements à risque où les infrastructures de protection font défaut ou sont déficientes⁷⁰.

« J'ai plusieurs amis et collègues handicapés qui se sont retrouvés bloqués lors de catastrophes, notamment lors d'inondations, lorsqu'il n'y avait pas d'alimentation électrique. Comme ils utilisaient des fauteuils roulants électriques, ils se sont retrouvés complètement immobilisés. »

[Shivani Gupta, conseillère technique pour l'inclusion, Mission chrétienne pour les aveugles](#)

Les groupes marginalisés se voient empêchés d'exercer leurs droits humains, une exclusion qui prend la forme d'inégalités physiques, sociales, économiques ou juridiques, et qui est exacerbée par les changements climatiques⁷¹. Les inégalités accentuent l'exposition aux risques climatiques, aggravent la vulnérabilité aux préjudices liés au climat et limitent la capacité à y faire face et à s'en remettre. Les conséquences qui en découlent touchent surtout les personnes marginalisées, qui perdent leurs biens et leurs moyens de subsistance, ce qui aggrave les inégalités et perpétue le cercle vicieux d'une vulnérabilité socio-économique et climatique croissante.

Par exemple, les populations défavorisées des zones rurales du Bangladesh sont fortement touchées par l'érosion des berges causée par les phénomènes climatiques, qui entraîne la perte de leurs terres et de leurs moyens de subsistance. Elles migrent souvent vers des villes comme Dhaka pour trouver un nouvel endroit où vivre. Cependant, en raison des obstacles économiques qu'elles rencontrent, elles ne trouvent de la place que dans des quartiers informels situés dans des zones précaires, disposant d'un accès limité aux services essentiels.

« À la suite de catastrophes, climatiques ou autres, il devient très difficile pour les personnes défavorisées de vivre dans des zones de faible altitude, qui sont vulnérables aux inondations ou à l'érosion des berges. En général, elles perdent leurs terres, et il leur est donc impossible de continuer à y vivre. Cela les pousse à s'installer dans les grandes villes. Là, il leur est plus facile de vivre dans des bidonvilles où elles peuvent aisément trouver un emploi de conducteur ou conductrice de pousse-pousse. Mais même si ces personnes essaient d'échapper à l'incertitude causée par les changements climatiques, elles en souffrent toujours, en plus des mauvaises conditions d'hébergement qui existent dans les grandes villes. »

[Abu Sadat Moniruzzaman Khan, responsable du programme sur les changements climatiques, BRAC](#)

Développer des infrastructures qui ne s'attaquent pas aux systèmes d'exclusion et de discrimination existants peut contribuer à exacerber la vulnérabilité et les inégalités. Le développement d'infrastructures non inclusives entraîne plusieurs risques : les femmes réfugiées et les personnes LGBTIQ+ qui se rendent aux latrines extérieures risquent de subir des VBG ; les enfants et les personnes âgées risquent de tomber malades en raison de la mauvaise gestion des déchets dans les quartiers informels ; et les personnes handicapées risquent de perdre leur emploi en raison des difficultés à s'orienter dans leur environnement physique et des solutions de transport inaccessibles, pour ne citer que quelques exemples. Ces conditions compromettent la santé, la sécurité, les moyens de subsistance et la qualité de vie globale des personnes marginalisées, accentuant ainsi leur vulnérabilité.

Des infrastructures inclusives au service de la lutte contre les changements climatiques peuvent contribuer à briser le cycle de la marginalisation liée aux effets des changements climatiques. En raison d'un manque d'accès aux services d'infrastructures, les individus des communautés marginalisées vivent dans des environnements peu sûrs, sont en mauvaise santé, ont des ressources financières limitées et manquent d'informations sur les risques climatiques. Tous ces facteurs exposent davantage ces populations aux effets des changements climatiques tout en limitant leur capacité d'adaptation et leur résilience. En outre, le manque d'accès à des infrastructures durables entraîne des comportements non durables au sein de la population globale, tels que l'utilisation de combustibles fossiles pour la cuisine et le transport, ce qui contribue à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Ensemble, les effets des changements climatiques accentuent la marginalisation des communautés et causent des dommages aux systèmes d'infrastructures et à l'environnement. Les infrastructures inclusives et compatibles avec les considérations climatiques peuvent contribuer à briser ce cycle en améliorant la résilience et en atténuant les changements climatiques

dangereux, permettant ainsi aux personnes, à l'environnement et aux infrastructures de mieux se remettre des effets des changements climatiques, mais aussi de reconstruire en mieux en vue d'un développement durable (*voir la figure 4*).

Les personnes marginalisées étant touchées de manière disproportionnée par les changements climatiques alors qu'elles ont le moins contribué aux émissions de gaz à effet de serre, les infrastructures compatibles avec les considérations climatiques doivent être inclusives à l'échelle de la société (*voir le tableau 1*). Les infrastructures inclusives et compatibles avec les considérations climatiques doivent fournir des services essentiels à tous et toutes. Une répartition équitable peut renforcer la capacité d'adaptation et la résilience aux chocs et aux perturbations socio-économiques et climatiques, tout en favorisant l'accès universel à des infrastructures durables et résilientes. Cela permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de garantir que les systèmes d'infrastructures sont toujours adaptés aux besoins.

Figure 4 : Rôle des infrastructures inclusives et compatibles avec les considérations climatiques dans la lutte contre le cycle de la marginalisation et de la vulnérabilité aux effets des changements climatiques

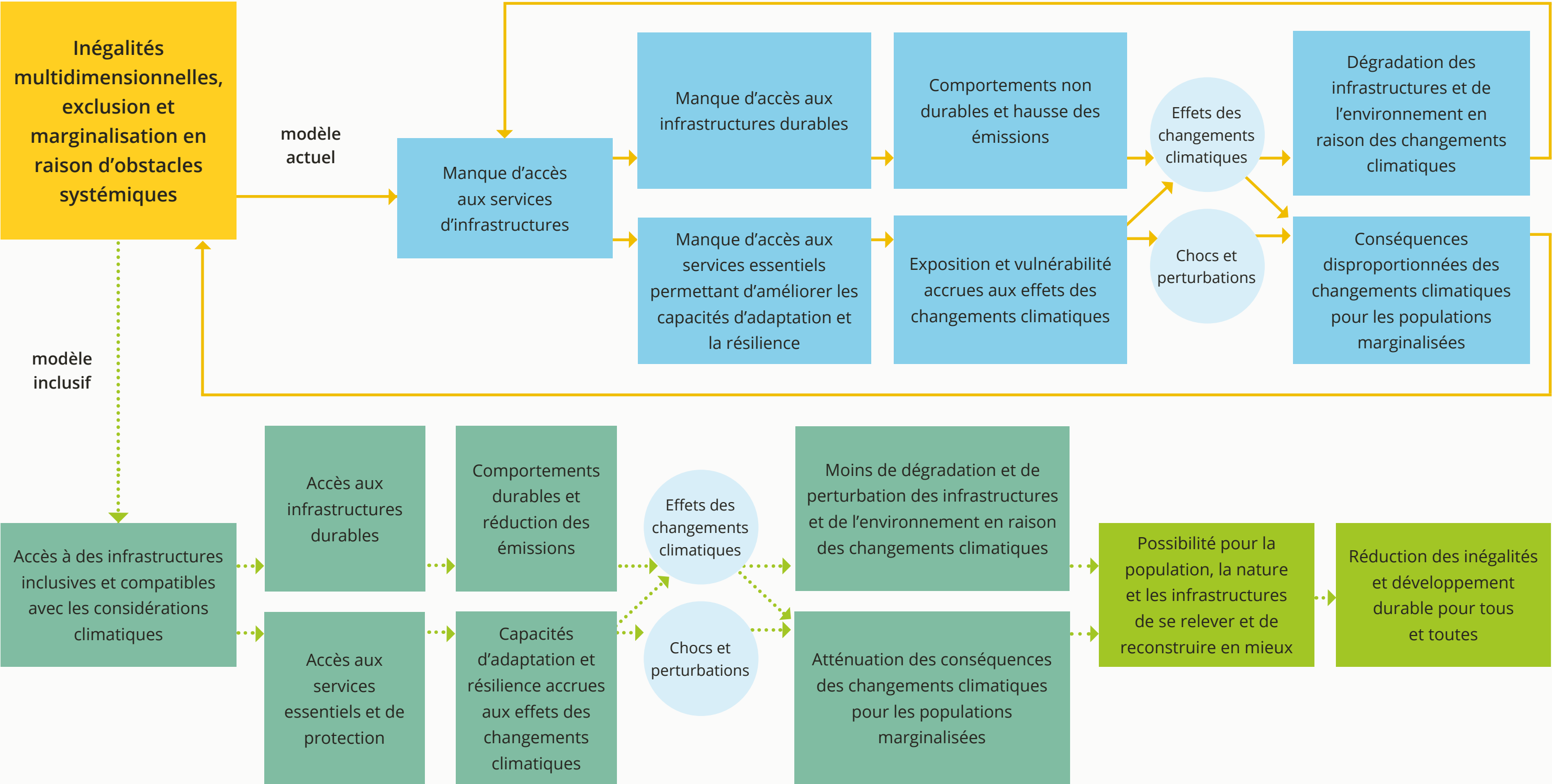
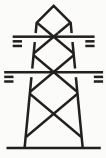
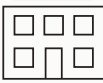
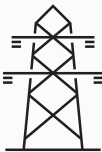
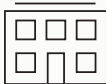


Tableau 1. Des services d’infrastructures compatibles avec les considérations climatiques pour tous et toutes⁷²

DES SERVICES D'INFRASTRUCTURES COMPATIBLES AVEC LES CONSIDÉRATIONS CLIMATIQUES POUR TOUS ET TOUTES : Les infrastructures compatibles avec les considérations climatiques créent des avantages mutuels en matière de gestion des risques climatiques, d’adaptation aux changements climatiques, d’atténuation de leurs effets et de stratégies de développement durable, afin de réduire au maximum les dommages causés par les effets des changements climatiques tout en maximisant les possibilités de développement inclusif offertes par un avenir à faibles émissions et plus résilient⁷³. - Las soluciones basadas en la naturaleza pueden redundar en beneficio tanto de la mitigación (secuestro de carbono) como de la adaptación (estabilización de taludes, protección de zonas costeras). - La financiación, los incentivos financieros y los subsidios son importantes para las estrategias tanto de mitigación como de adaptación. - El mantenimiento de los elementos de infraestructura sirve de apoyo a la mitigación (menos emisiones de las nuevas construcciones) y a la adaptación (ofrece una respuesta eficaz a las amenazas). - Las estructuras y los sistemas dañados deben reconstruirse para mejorar la sostenibilidad, la inclusión y la resiliencia de las personas y los ecosistemas.	
Mesures d’atténuation inclusives : permettre la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l’ensemble de la société afin d’atténuer les changements climatiques dangere	
 Énergie - Améliorer l’accès aux sources d’énergie renouvelables et propres, et aux systèmes écoénergétiques - Favoriser la circularité énergétique	 Gestion des déchets - Réduire la production de déchets en réduisant la production et la consommation de matériaux - Améliorer les systèmes de recyclage, de réutilisation, de compostage et de gestion des déchets électroniques - Transformer les déchets en énergie
 Transport - Accroître l’accès aux solutions de mobilité à faible émission de carbone et aux transports en commun - Utiliser des matériaux recyclés pour la construction des routes	 Communication numérique - Allonger la durée de vie des matériaux et des produits - Améliorer l’accès au financement vert numérique et promouvoir la passation de marchés en ligne
 Eau et assainissement - Améliorer l’accès à des systèmes et à des appareils de plomberie économes en eau - Favoriser les systèmes circulaires et les solutions fondées sur la nature en matière d’approvisionnement en eau, d’énergie et d’alimentation	 Bâtiments Améliorer l’accès aux matériaux de construction préfabriqués et à faible émission de carbone Institutionnaliser la construction de bâtiments neutres en carbone

Mesures inclusives d’adaptation et de gestion des risques : améliorer la résilience des systèmes d’infrastructures et la capacité d’adaptation de l’ensemble de la société pour faire face aux chocs et aux perturbations climatiques.

 Énergie • Améliorer l'accès à une alimentation électrique de secours abordable et durable • Garantir la redondance des sources d'alimentation électrique et la protection de la production et de la distribution d'énergie	 Gestion de déchets • Veiller à ce que les déchets médicaux infectieux fassent l'objet d'une gestion adaptée pour éviter les épidémies • Garantir une gestion sûre de la collecte et du nettoyage des débris • Recycler les débris comme matériaux de construction
 Transporte • Garantir l'accès des différentes catégories d'utilisateurs à de multiples modes de transport • Protéger les routes contre les inondations • Favoriser la mise en place de systèmes de transport sûrs et fiables, permettant de soutenir les évacuations et les interventions d'urgence • Favoriser les systèmes de recherche et de sauvetage d'urgence et les dispositifs de soins médicaux mobiles	 Communication numérique • Mettre en place plusieurs systèmes de communication, adaptés à différentes catégories d'utilisateurs, y compris des systèmes d'alerte précoce • Améliorer l'accès de différentes catégories d'utilisateurs à la formation, à l'éducation et à la diffusion d'informations sur les changements climatiques et les interventions d'urgence • Permettre la diffusion d'informations accessibles en temps réel
 Eau et assainissement • Mettre en place une protection naturelle contre les inondations et rénover les systèmes de drainage pour limiter les inondations et le ruissellement de la pollution • Rénover les installations d'eau et d'assainissement pour réduire les maladies infectieuses • Rénover les points d'eau et les systèmes de recyclage de l'eau en cas de sécheresse • Garantir la conception de systèmes redondants, un approvisionnement en eau de secours et la mise en place de systèmes de lutte contre les incendies	 Bâtiments • Institutionnaliser la construction de structures abordables conçues pour résister à une chaleur extrême, aux vents violents et aux fortes précipitations • Rénover les services médicaux à des fins de résilience • Bâtir des centres d'opérations d'urgence, des abris d'évacuation et des installations sanitaires non discriminatoires • Garantir une réinstallation équitable et participative des populations déplacées dans des endroits sûrs disposant de services essentiels

Pour que ces services d'infrastructures compatibles avec les considérations climatiques soient inclusifs, il faut prendre en compte les différents besoins de chacun. Par exemple, l'infrastructure utilisée à des fins d'évacuation temporaire doit prendre en compte plusieurs choses :

- Les personnes analphabètes ou qui souffrent d'un handicap visuel, auditif ou cognitif ont besoin de recevoir des informations relatives à la procédure d'évacuation au moyen de systèmes d'alerte précoce, selon des méthodes appropriées.
- Les personnes âgées, les enfants en bas âge et les personnes à mobilité réduite ont besoin de services qui faciliteront leurs déplacements pendant l'évacuation.
- Les femmes, les enfants et les personnes LGBTIQ+ ont besoin d'installations sanitaires sûres et favorisant l'égalité entre les genres. Les mères allaitantes ont quant à elles besoin d'espaces réservés à l'allaitement au sein des installations d'urgence de grande envergure.
- Les personnes défavorisées des zones rurales peuvent avoir besoin d'un espace où entreposer leur bétail au sein des installations d'urgence.

Pour que les infrastructures soient compatibles avec les considérations climatiques et adaptées à tous et à toutes, les différents besoins et difficultés de chacun doivent être appréhendés d'un point de vue intersectionnel. Les infrastructures inclusives et compatibles avec les considérations climatiques s'attaquent simultanément aux vulnérabilités socio-économiques et climatiques. Cette question est abordée à la section suivante.

« Les biens des personnes vivant dans la pauvreté sont principalement physiques. Il s'agit notamment de leur maison et de leur bétail, qui font partie de leurs moyens de subsistance. Il est donc très difficile pour elles de se rendre dans des abris anticycloniques situés à plus de 2 km de

chez elles, en emportant leurs vaches et leurs chèvres, mais aussi leurs enfants et leurs biens de valeur. À cet égard, les programmes de lutte contre les changements climatiques doivent tenir compte des principes relatifs à l'inclusion et à l'action climatique. »

[Abu Sadat Moniruzzaman Khan, responsable du programme sur les changements climatiques, BRAC](#)

2.2 Des besoins croisés

« Si l'on souffre d'un handicap, il vaut mieux être un homme qu'une femme. Un garçon handicapé sera au moins scolarisé, tandis qu'une fille s'entendra dire qu'elle n'a pas besoin d'aller à l'école, mais qu'elle doit contribuer aux tâches ménagères. Les femmes ont moins d'avantages, et leur accès aux services est limité, de sorte que leur vulnérabilité augmente en raison de leurs besoins croisés. »

[Maria Huq, directrice des ressources humaines, BRAC](#)

Les infrastructures inclusives s'attaquent aux vulnérabilités socio-économiques et climatiques afin que chacun puisse bénéficier du développement durable dans le contexte des changements climatiques. Cependant, certaines personnes sont plus vulnérables que d'autres en raison d'aspects croisés liés à leur identité sociale (sexe, genre, âge, origine ou appartenance ethnique, statut économique, etc.). À titre d'exemple :

- Au Cap, les femmes et les enfants défavorisés des quartiers informels n'ont souvent pas de toilettes chez eux. Ils courent un risque accru de violence physique et sexuelle lorsqu'ils se rendent aux toilettes extérieures la nuit⁷⁴.
- En Amérique centrale et dans la région andine, les personnes âgées qui

ont été déplacées en raison d'un conflit ou d'une catastrophe risquent de se retrouver sans abri et de connaître de mauvaises conditions de vie liées, notamment, à l'abandon, à l'isolement, à une mobilité réduite ou à un manque de moyens pour rentrer chez soi. Elles ont des difficultés à accéder aux services disponibles en raison d'une discrimination xénophobe ou d'un manque de ressources financières⁷⁵.

- Certaines personnes réfugiées LGBTIQ+ sont la cible de racisme et d'homophobie sur leur lieu de travail et sur le marché du logement. Elles sont souvent contraintes d'accepter des logements coûteux mais délabrés, où elles risquent d'être victimes d'exploitation sexuelle et d'abus de la part des propriétaires⁷⁶.

Pour développer des infrastructures inclusives, il convient d'adopter une **perspective intersectionnelle**, car elle reconnaît que la vulnérabilité dépend de plusieurs variables sociales qui interfèrent avec les pratiques sociales, les dispositifs institutionnels et les idéologies culturelles⁷⁷. Autrement dit, on ne naît pas vulnérable en raison de son identité sociale. Ce sont les inégalités sociales et les obstacles systémiques qui nous rendent vulnérables. À l'inverse, cela signifie que les personnes marginalisées peuvent gagner en autonomie en s'attaquant auxdits obstacles et inégalités. Adopter une perspective intersectionnelle c'est reconnaître que l'identité sociale d'une personne présente de nombreuses facettes qui interfèrent avec les inégalités sociales et les obstacles systémiques, affectant ainsi leur accès à des infrastructures durables, résilientes et inclusives.

Les infrastructures inclusives s'attaquent aux obstacles et aux inégalités systémiques pour que chacun puisse avoir une bonne qualité de vie, participer pleinement à la société et être résilient face aux changements climatiques. Synthétisés à partir des résultats tirés des entretiens, les obstacles suivants empêcheraient les femmes et les groupes marginalisés d'avoir accès aux services d'infrastructures :



Discrimination et exclusion sociale

Les femmes, les filles et les personnes LGBTIQ+ peuvent être victimes d'exclusion sociale ou juridique et de harcèlement en raison de leur orientation sexuelle ou de genre. Les personnes handicapées, réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur propre pays, et les populations autochtones, qui sont perçues comme « différentes », peuvent également être victimes de discrimination. Elles peuvent notamment se voir interdire l'accès à certains lieux publics en raison des normes sociales existantes.



Obstacles physiques et manque de sécurité

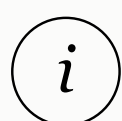
En raison de leur stature ou de leur condition physique, les personnes souffrant d'un handicap moteur, les personnes âgées, les enfants en bas âge et les femmes enceintes peuvent avoir des difficultés à utiliser les services d'infrastructures comme les autres. Par exemple, monter un escalier particulièrement raide pour pouvoir entrer dans un bâtiment peut s'avérer extrêmement pénible ou physiquement impossible sans aide. En outre, le manque de sécurité peut également dissuader les personnes d'utiliser physiquement les services d'infrastructures. Par exemple, un arrêt de bus mal éclairé peut devenir un lieu de délinquance et dissuader certaines personnes d'utiliser les transports publics.



Exigences rédhibitoires et coûts prohibitifs

Les personnes vivant dans la pauvreté, les personnes réfugiées ou déplacées et les populations autochtones peuvent ne pas disposer

des ressources financières et des instruments juridiques nécessaires pour accéder à des services d'infrastructures adaptés, sûrs, durables ou formels. Par exemple, il peut être impossible d'obtenir un raccordement électrique en bonne et due forme sans être titulaire d'un droit de propriété.



Accès limité à l'information

Les personnes handicapées peuvent avoir des besoins différents en matière de communication. Le braille ou les messages audio, par exemple, peuvent être pour les personnes malvoyantes un moyen d'accéder aux informations relatives aux services d'infrastructures et de les comprendre. L'exclusion sociale, les barrières linguistiques ou le manque d'accès numérique peuvent empêcher divers groupes de recevoir des informations. Par exemple, les alertes d'évacuation diffusées par SMS dans une seule langue ne conviennent pas aux personnes ayant des difficultés de lecture, ni aux personnes réfugiées qui ne connaissent pas la langue en question ou dont le numéro de téléphone mobile n'est pas enregistré dans le système d'alerte.



Manque d'accès aux processus décisionnels

Les enfants, les jeunes et les personnes âgées peuvent être exclus des processus décisionnels en raison de leur âge. Les pratiques discriminatoires, les normes culturelles et les valeurs patriarcales peuvent quant à elles dissuader les femmes de participer, les excluant alors dans certains cas⁷⁸. Plusieurs autres groupes peuvent eux aussi être exclus en raison de l'absence de processus participatifs ou en raison des normes socioculturelles existantes. Par exemple, les organisateurs d'une consultation publique pour un nouveau centre

communautaire n'inviteront à participer que des hommes en âge de travailler, chefs de famille et non handicapés.

Toutes les populations doivent avoir accès à des infrastructures inclusives qui sont également compatibles avec les considérations climatiques. Sont concernés l'énergie, les transports, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la gestion des déchets et les infrastructures de communication numérique, ainsi que les bâtiments accueillant les services essentiels. En raison de la nature intersectionnelle de l'identité des personnes marginalisées, il existe des nuances dans la manière dont les infrastructures peuvent être inclusives pour tous et toutes.

Les sous-sections suivantes s'intéressent aux divers besoins en services d'infrastructures des différents groupes sociaux. À cette fin, il convient de mettre en évidence les inégalités et les obstacles qui rendent vulnérable un groupe social donné ; la manière dont cette vulnérabilité peut être exacerbée lorsque ces facteurs se conjuguent avec d'autres aspects de l'identité sociale ; la mesure dans laquelle les changements climatiques peuvent influencer sur les vulnérabilités existantes ; et les possibilités d'autonomiser différents types de personnes grâce à des infrastructures inclusives. Les besoins de chaque groupe sont reliés aux six secteurs d'infrastructures, ainsi qu'aux besoins liés au climat dans les différents secteurs. Ces profils ne sont pas exhaustifs et ne visent pas à réduire les expériences intersectionnelles de chacun à leur appartenance à un groupe social. Ils décrivent plutôt la manière dont différentes facettes de l'identité sociale, telles que l'âge (enfants, jeunes, personnes âgées), la santé et le handicap (personnes âgées et personnes handicapées), le genre (femmes et filles, personnes LGBTIQ+), ainsi que l'indigénité, la nationalité, le statut juridique et socio-économique (populations autochtones, personnes réfugiées ou déplacées, personnes vivant dans la pauvreté, et autres groupes marginalisés), peuvent affecter les besoins en infrastructures d'une personne.

2.2.1 Les enfants

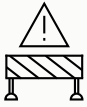
Personnes âgées de moins de 18 ans.

« Dans de nombreux pays, comme le Malawi, où les écoles secondaires sont très peu nombreuses, les enfants doivent marcher de nombreuses heures pour se rendre à leur école, risquant de se faire agresser en chemin. De plus, ils doivent subvenir aux besoins de leur famille au moment des récoltes, ce qui les empêche parfois d'aller à l'école, voire de rester scolarisés. »

[Liz Palmer, responsable mondiale de la construction, Save the Children International](#)



Obstacles rencontrés

 Obstacles physiques et manque de sécurité	La physiologie et les besoins des enfants en matière de développement varient considérablement de la naissance à l’adolescence, ce qui influence la manière dont ils interagissent avec l’environnement bâti (en toute sécurité ou non). En cas de catastrophe climatique, les enfants peuvent avoir des difficultés à évacuer les lieux sinistrés de manière autonome en raison d’obstacles physiques (portes difficiles à ouvrir, etc.) ou de limitations cognitives (difficultés à évaluer la situation, etc.).
 Manque d’accès aux processus décisionnels	Les enfants n’ont ni le pouvoir ni les capacités cognitives nécessaires pour prendre des décisions concernant leur environnement physique et leurs conditions de vie, et sont donc généralement dépendants des adultes et des personnes s’occupant d’eux au quotidien. Les plus jeunes sont les plus dépendants, car ils sont limités sur les plans moteur et cognitif. Les plus âgés, en particulier les filles, doivent souvent s’occuper de leurs cadets et des personnes âgées au sein de la famille, ce qui limite leur accès à l’éducation et au développement.
 Accès limité à l’information	Il arrive que les enfants n’aient pas accès aux informations sur les risques liés à la santé, aux changements climatiques et à la sécurité physique et sexuelle, ou qu’ils n’aient pas la capacité, sur le plan cognitif, de les comprendre.

Quelques considérations intersectionnelles

- Les préadolescentes doivent avoir accès à des installations sanitaires adaptées au sein de leur école afin de pouvoir gérer leur hygiène menstruelle. Cela les encouragera à aller à l’école.
- La violence liée au genre en milieu scolaire affecte différemment les garçons et les filles ; les garçons sont plus exposés à l’intimidation et à la violence physiques, tandis que les filles sont plus exposées à la violence, à l’exploitation et au harcèlement sexuels⁷⁹. Ce type de violence peut se produire à la fois dans l’enceinte des écoles (toilettes, salles de classe et couloirs) et en ligne.

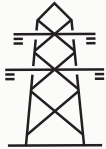
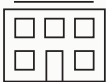
Autonomiser les enfants

Concevoir des infrastructures inclusives ou adaptées aux enfants, c’est non seulement reconnaître que leur physiologie et leurs capacités cognitives ne sont pas les mêmes que celles des adultes, et qu’il convient d’appliquer des normes différentes sur les plans anthropométrique et sensoriel, mais c’est aussi mettre au point des produits adaptés aux besoins des personnes qui s’occupent d’eux. En outre, la santé et le développement à long terme des enfants dépendent d’environnements propres et sûrs, des conditions sur lesquelles ils n’ont guère de contrôle. Par conséquent, les infrastructures inclusives à l’égard des enfants doivent promouvoir une bonne hygiène et un bon assainissement afin de réduire la propagation des maladies à transmission vectorielle et hydrique parmi les enfants. Il convient en outre de veiller à ce que les infrastructures de transport non motorisé garantissent la sécurité physique des enfants et que les systèmes numériques et les bâtiments scolaires soient conçus pour résister aux conditions climatiques extrêmes et aux catastrophes aggravées par les changements climatiques.

Effets des changements climatiques

Les enfants sont fortement affectés par des environnements de vie peu sûrs, des conditions qui peuvent être aggravées par les changements climatiques. L'OMS indique notamment que, chaque année, 1,7 million d'enfants de moins de 5 ans perdent la vie à cause de maladies évitables telles que la diarrhée, le paludisme et la pneumonie. La pollution de l'air intérieur et extérieur, le tabagisme passif, l'eau insalubre, le manque d'assainissement et une mauvaise hygiène sont à l'origine de ces maladies⁸⁰. Il arrive que l'enseignement soit interrompu dans les écoles utilisées comme centres d'évacuation communautaires lors de catastrophes naturelles.

BESOINS GÉNÉRAUX DES ENFANTS EN SERVICES D'INFRASTRUCTURES

 Compatibilité avec les considérations climatiques	- Des espaces extérieurs sûrs et à l'épreuve des conditions météorologiques extrêmes - Des communications claires et simples sur les procédures d'évacuation - La poursuite de l'enseignement après des perturbations climatiques (apprentissage à distance, classe mobile, etc.) - Des systèmes d'approvisionnement en eau résistants à la sécheresse	
 Énergie	- Une source d'énergie fiable pour l'apprentissage en ligne - Des combustibles de cuisson propres pour réduire les risques sanitaires	 Gestion des déchets La réduction du travail des enfants dans la collecte et le recyclage informels des déchets
 Transport	- Des rues adaptées aux enfants, sûres et bien éclairées, des pistes cyclables, des chemins et des passages piétons désignés, notamment sur le trajet de l'école et des aires de jeux⁸¹ - Des transports publics pouvant accueillir les poussettes et les accompagnateurs	 Communication numérique - Un accès abordable à l'éducation numérique, aux appareils et aux services Internet pour l'apprentissage en ligne - Une infrastructure numérique de récupération et de sauvegarde des données qui permet d'éviter la perte de données dans les centres d'apprentissage pour enfants, notamment en cas de catastrophe
 Eau et assainissement	- L'amélioration des pratiques d'hygiène et d'assainissement pour prévenir les maladies à transmission vectorielle⁸² - La réduction des eaux stagnantes grâce à l'amélioration des systèmes de drainage et d'évacuation des eaux usées, afin d'atténuer la propagation des maladies d'origine hydrique chez les enfants - Des postes à langer dans les toilettes publiques	 Bâtiments - La conception d'écoles adaptées aux enfants, y compris les sorties de secours - La réduction du travail des enfants dans la production de matériaux de construction - L'utilisation d'énergies renouvelables pour alimenter les écoles et les centres de loisirs pour enfants

2.2.2 Les jeunes

Toutes les personnes âgées de 15 à 24 ans.

« Nous avons une vaste population de jeunes dans la plupart de nos 54 États membres, notamment dans des pays comme l'Ouganda dont 78 % de la population a moins de 30 ans. Cependant, il est encore difficile de savoir comment faire pour que les perspectives des jeunes soient prises en compte dans la conception et la planification du développement. C'est un défi permanent, dans certains pays plus que dans d'autres, en particulier là où impliquer les jeunes de cette manière ne fait pas partie de la culture locale. »

Layne Robinson, chef du développement de la politique sociale, Secrétariat du Commonwealth



Obstacles rencontrés

 Manque d'accès aux processus décisionnels	Les jeunes n'ont généralement pas accès aux processus décisionnels concernant leurs conditions sociales, économiques ou environnementales, et sont donc exposés au risque d'appauvrissement et d'exclusion sociale. Alors que la communauté mondiale est de plus en plus interconnectée, leurs choix sont influencés par des problèmes mondiaux liés à l'insécurité économique, à l'évolution technologique, aux soulèvements politiques et aux conflits⁸³.
 Discrimination et exclusion sociale	Les jeunes peuvent être socialement exclus par leurs pairs en raison de caractéristiques individuelles ou de leur identité sociale, ce qui peut avoir des effets négatifs sur leur santé émotionnelle et comportementale, affaiblir leur estime de soi, entraîner des difficultés scolaires et diminuer leur comportement prosocial⁸⁴. L'exclusion sociale peut également se produire lorsque les jeunes ne sont pas familiarisés avec le numérique ou ne sont pas en contact avec leurs pairs en ligne⁸⁵.
 Exigences rédhibitoires et coûts prohibitifs	Même lorsqu'ils atteignent l'âge légal de la majorité, les jeunes peuvent avoir une capacité d'action limitée par le fait qu'ils ne sont pas encore financièrement indépendants. Les jeunes sont plus susceptibles d'être affectés par les chocs macroéconomiques que les travailleurs adultes, car ils sont considérés comme plus faciles ou « moins chers » à licencier que les travailleurs ayant davantage d'ancienneté⁸⁶. Ils sont également plus susceptibles d'avoir un emploi temporaire ou informel offrant une protection économique moindre.

Quelques considérations intersectionnelles

- Les jeunes LGBTIQ+ risquent de ne pas être en bonne santé mentale en raison des discriminations, du harcèlement et de l'exclusion dont ils sont la cible⁸⁷. Les jeunes transgenres ont également des difficultés à accéder à des soins de santé et à des informations médicales objectives⁸⁸.
- De nombreuses filles et jeunes femmes sont confrontées à la VBG, tant hors ligne qu'en ligne. Le harcèlement sur les médias sociaux se manifeste souvent pour la première fois chez les filles qui ont entre 14 et 16 ans⁸⁹. Les filles LGBTIQ+, handicapées ou qui appartiennent à un groupe ethnique minoritaire subissent davantage de harcèlement.

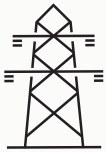
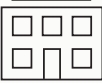
Autonomiser les jeunes

Les jeunes qui font preuve d'activisme, d'un esprit d'entreprise et d'innovation peuvent contribuer à l'action climatique et à la durabilité intergénérationnelle en tant qu'acteurs du changement. Les infrastructures inclusives leur donnent un accès aux processus et aux espaces qui leur permettront de prendre des décisions concernant leur environnement ainsi qu'à des possibilités d'autonomie.

Effets des changements climatiques

Les jeunes sont très vulnérables aux effets à long terme des changements climatiques, qui affectent leurs perspectives d'avenir en matière de sécurité alimentaire, d'opportunités économiques et d'environnements de vie sains. Ils ont besoin de services d'infrastructures susceptibles de les aider à s'adapter à l'évolution des industries qui se tournent vers les nouvelles technologies et les systèmes durables. Par exemple, bien que les compétences numériques soient de plus en plus souvent indispensables pour réussir à l'école et sur le marché du travail, 63 % des jeunes n'ont pas accès à Internet chez eux⁹⁰. Les jeunes sont également touchés par les perturbations des systèmes de transport et d'infrastructures numériques dues aux conditions météorologiques extrêmes liées aux changements climatiques, car ils peuvent avoir des difficultés à accéder à l'éducation, à l'emploi ou aux opportunités sociales.

BESOINS GÉNÉRAUX DES JEUNES EN MATIÈRE DE SERVICES D'INFRASTRUCTURES

 Compatibilité avec les considérations climatiques - Des espaces sociaux publics favorisant l'égalité entre les genres et à l'épreuve des conditions climatiques extrêmes - Un accès, un espace et des moyens décisionnels sûrs pour participer à l'activisme et à l'action en faveur de la justice climatique. - Une sensibilisation aux solutions basées sur la nature en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets - Des systèmes résilients en matière de transport, d'énergie et de communication numérique, qui leur permettent d'avoir accès à l'éducation et à l'emploi à la suite de phénomènes climatiques extrêmes	
 Énergie Une énergie abordable pour l'utilisation d'appareils numériques	 Communication numérique Un accès abordable aux compétences numériques et aux infrastructures de communication pour avoir accès à l'emploi, à l'éducation, à l'information et aux services de santé mentale, et pour participer à la vie publique et nouer des liens sociaux
 Transport - Des moyens de transport abordables et sûrs pour pouvoir accéder à l'éducation et à l'emploi - Des rues sûres et des passages piétons désignés⁹¹	
 Eau et assainissement Des installations adaptées à la gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles et les toilettes publiques	 Bâtiments - Un environnement scolaire sûr et sensible au genre - Des centres de formation favorisant l'égalité entre les genres pour améliorer l'employabilité - Des services de santé reproductive et mentale favorisant l'égalité entre les genres

2.2.3 Les personnes âgées

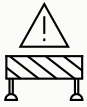
Personnes âgées de plus de 60 ans. Toutefois, les familles et les communautés s'appuient souvent sur d'autres référents socioculturels pour définir l'âge, notamment le statut familial, l'apparence physique ou les problèmes de santé liés à l'âge⁹².

« Les données recueillies présentent des lacunes importantes. Nous pouvons recueillir des données sur les personnes âgées en général, mais nous oublions les questions d'intersectionnalité ; une femme âgée, un homme âgé, une femme âgée handicapée, un homme âgé ayant des problèmes de santé chroniques – il n'y a pas deux personnes âgées identiques. En outre, le coût de la vie des personnes de 60 à 69 ans, de 70 à 79 ans ou de 80 ans et plus étant très différent, nous ne pouvons pas garantir l'accès des personnes âgées aux services suivant une approche globale. »

[Diana Hiscock, conseillère mondiale en inclusion humanitaire, HelpAge International](#)



Obstacles rencontrés

 Obstacles physiques et manque de sécurité	Les personnes âgées ont souvent des capacités physiques réduites en raison de leur âge et, partant, des difficultés à prendre soin d’elles-mêmes. Elles sont également vulnérables aux problèmes de santé mentale en raison de leur isolement social et d’un risque accru de maladies.
 Exigences rédhibitoires et coûts prohibitifs	Comme beaucoup d’entre elles ne font plus partie de la population active, les personnes âgées ne bénéficiant pas d’un système de soutien sont exposées à la pauvreté, au sans-abrisme et à de mauvaises conditions de vie, ce qui les rend plus vulnérables aux répercussions des urgences climatiques. L’analyse réalisée en 2020 par HelpAge International révèle que dans 11 pays qui avaient besoin d’une aide humanitaire, 20 % des plus de 8 000 personnes âgées interrogées ont déclaré être sans-abri, 77 % n’avaient aucun revenu, tandis que 36 % n’avaient pas accès à des installations sanitaires et 25 %, à de l’eau potable ⁹³ .
 Accès limité à l’information	Les personnes âgées peuvent éprouver des difficultés à obtenir et à comprendre certaines informations en raison d’un manque d’accès aux technologies numériques ou de l’analphabétisme. Lors de phénomènes climatiques, les personnes âgées ont des difficultés à évacuer les lieux sinistrés de manière autonome en raison de leur mobilité réduite et d’un accès insuffisant aux informations ou aux systèmes d’alerte précoce. Les personnes âgées représentaient 75 % ⁹⁴ et 40 % ⁹⁵ des personnes qui n’avaient pas survécu au passage de l’ouragan Katrina, dans l’agglomération de la Nouvelle-Orléans, et du typhon Haiyan, aux Philippines, respectivement.

Quelques considérations intersectionnelles

- Les personnes âgées autochtones ont des difficultés à accéder aux services de santé. Ces difficultés sont plus ou moins grandes selon leur lieu de résidence, l’accessibilité de ces services par les différents moyens de transport, ainsi que leur coût et leur adéquation culturelle⁹⁶.
- Comme les femmes ont une espérance de vie plus longue que les hommes, elles risquent de passer plus d’années en mauvaise santé que ces derniers. Dans certains contextes culturels, elles peuvent être abandonnées à la mort de leur mari ou de leurs enfants. Elles n’ont alors qu’une sécurité sociale limitée en raison de leur manque d’éducation ou de l’absence de perspectives d’emploi, et peuvent être confrontées à une discrimination liée au genre en matière de droits de propriété et d’héritage⁹⁷.

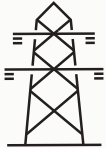
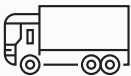
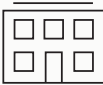
Autonomiser les personnes âgées

Les personnes âgées jouent un rôle essentiel dans leur famille et leur communauté, en particulier en temps de crise. Dans les communautés autochtones, les anciens, en particulier, détiennent un savoir intergénérationnel sur la manière de prendre soin de la terre et de l’eau. Leurs expériences, qui peuvent renseigner sur le passé climatique ou les relations socio-environnementales sont essentielles pour comprendre et combattre la vulnérabilité climatique d’une communauté. Les infrastructures inclusives ou adaptées aux personnes âgées tiennent compte de leurs limitations physiques et de leurs problèmes de santé particuliers, qui nécessitent des environnements propres et sûrs. En outre, la conception d’infrastructures de ce type part du principe que pour une diffusion efficace de l’information, en particulier lors de catastrophes, l’utilisation de formats accessibles peut s’avérer nécessaire⁹⁸.

Effets des changements climatiques

Les personnes âgées sont vulnérables aux risques sanitaires provoqués par les phénomènes météorologiques extrêmes. Les vagues de chaleur, les températures glaciales, la sécheresse, les fortes précipitations et les inondations peuvent entraîner la propagation de maladies à transmission vectorielle et aggraver l'insécurité hydrique et alimentaire, ainsi que la pollution. Les personnes âgées sont également plus vulnérables aux urgences climatiques en raison de leur mobilité réduite ou de leur situation économique.

BESOINS GÉNÉRAUX DES PERSONNES ÂGÉES EN MATIÈRE DE SERVICES D'INFRASTRUCTURES

 Compatibilité avec les considérations climatiques	• Un accès à des informations pertinentes lors de catastrophes et de phénomènes climatiques extrêmes • Des sorties de secours et des infrastructures d'urgence qui tiennent compte de leur mobilité et leur endurance réduites • L'atténuation et la réduction de la chaleur extrême grâce aux infrastructures vertes et bleues et à des espaces publics ombragés • Des systèmes de production et de distribution compatibles avec les considérations climatiques pour garantir un accès à des aliments nutritifs et à l'eau potable
 Énergie	• Une alimentation en énergie ininterrompue dans les établissements de soins et les maisons de retraite
 Gestion des déchets	• Une assistance à la gestion des déchets • Une exposition moindre aux déchets dangereux⁹⁹
 Transport	• Des rues et des sentiers pédestres sûrs et bien éclairés • Des passages piétons et des feux de signalisation mieux adaptés à leur rythme de marche • Des transports publics accessibles et subventionnés, en particulier dans les régions isolées • Des bancs et des espaces couverts le long des sentiers de promenade et dans les espaces publics
 Communication numérique	• Un accès aux compétences numériques pour pouvoir accéder aux services (services sociaux et de santé en ligne, par exemple) • Des supports médiatiques adaptés
 Eau et assainissement	• Une eau potable abordable et un assainissement adéquat • La conception de toilettes sûres et accessibles (présence de barres d'appui, par exemple)
 Bâtiments	• Une conception adaptée à leur mobilité et leur endurance réduites • La présence de panneaux dans les langues locales • Un accès aux soins de santé, aux services sociaux et à des logements abordables

2.2.4 Les personnes handicapées

Personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres¹⁰⁰.

« Il est probable que les personnes chargées de garantir l'accès à l'eau dans un village ne tiennent pas compte de tous les types de handicaps. Si les personnes souffrant d'un handicap auditif ou psychosocial peuvent être en mesure d'accéder aux dispositifs d'approvisionnement en eau, ce n'est peut-être pas le cas de celles souffrant d'un handicap visuel, moteur ou cognitif. Et même lorsque certaines personnes handicapées y ont accès, elles peuvent se retrouver confrontées à l'attitude préjudiciable des autres personnes qui utilisent ces installations. Au Nigéria, par exemple, nous avons appris que les personnes souffrant de déficiences intellectuelles sont le plus souvent négligées dans le cadre des projets d'approvisionnement eau, d'assainissement et d'hygiène. Elles doivent tout d'abord demander une aide supplémentaire pour accéder à ces installations. Ensuite, les personnes qui s'occupent d'elles doivent constamment être sur le qui-vive pour s'assurer qu'elles sont bien prises en charge. »

Shivani Gupta, Technical Advisor for Inclusion, CBM



© Cambodian Children's Trust/Chamnan Prak

Obstacles rencontrés

 Discrimination et exclusion sociale	Les personnes peuvent présenter une ou plusieurs formes de handicap (déficience physique, sensorielle, cognitive, etc.). Les obstacles institutionnels, environnementaux et comportementaux auxquels se heurtent les personnes handicapées dans leur vie quotidienne risquent de les exclure socialement ou de les empêcher de participer pleinement à la société ¹⁰¹ .
 Obstacles physiques et manque de sécurité	Lorsque les services d'infrastructures leur sont inaccessibles (absence d'accès aux fauteuils roulants, ascenseurs défectueux, etc.), les personnes handicapées doivent dépendre d'autres personnes dans leurs activités quotidiennes, ce qui limite leur accès aux possibilités socio-économiques ¹⁰² .
 Accès limité à l'information	Les personnes souffrant de déficiences visuelles ou auditives, ou ayant des difficultés à lire peuvent avoir du mal à accéder aux informations sur leur environnement, ce qui peut entraîner une certaine confusion ou des risques physiques.
 Manque d'accès aux processus décisionnels	En fonction de leur niveau de handicap, les personnes dépendront ou non d'autrui dans leurs activités quotidiennes et ne seront pas toujours en mesure de prendre des décisions les concernant.

Quelques considérations intersectionnelles

- Les personnes handicapées sont plus exposées à la pauvreté multidimensionnelle que les autres, car elles sont plus susceptibles d'avoir un faible niveau d'éducation et d'être sans emploi. Leurs dépenses médicales sont également plus élevées¹⁰³. Les infrastructures non inclusives peuvent également entraîner des frais supplémentaires pour les personnes handicapées qui souhaitent bénéficier d'un logement ou de moyens de transport accessibles.
- Les femmes handicapées sont plus susceptibles que les autres de subir des violences et de la maltraitance. Lorsqu'elles signalent les violences subies, il arrive qu'elles soient rejetées par la police et les services sociaux au motif que leur handicap fait d'eux des « témoins peu fiables » ou parce qu'elles sont incapables d'identifier leurs agresseurs¹⁰⁴.

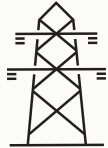
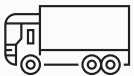
Autonomiser les personnes handicapées

Les infrastructures inclusives à l'égard des personnes handicapées tiennent compte du fait que les personnes vivant avec une forme quelconque de handicap ont des besoins particuliers en matière de sécurité et d'accès aux services d'infrastructures en situation d'urgence. Elles donnent aux personnes handicapées les moyens de participer de manière équitable et indépendante à la société, notamment en naviguant en toute sécurité dans l'environnement bâti et en participant aux processus décisionnels des programmes dont elles sont les bénéficiaires.

Effets des changements climatiques

Les personnes handicapées risquent deux à quatre fois plus que les autres d’être blessées ou tuées lors de catastrophes. Elles sont moins susceptibles d’évacuer les lieux sinistrés en raison de l’inaccessibilité des transports et des centres d’évacuation, qui ne peuvent répondre à leurs besoins. Étant incapables d’évacuer les lieux de manière autonome en raison de limitations physiques ou d’un manque d’information, elles peuvent se retrouver bloquées. En outre, les dommages matériels causés par les phénomènes climatiques peuvent entraver le rétablissement des personnes handicapées et réduire leur niveau de vie¹⁰⁵.

BESOINS GÉNÉRAUX DES PERSONNES HANDICAPÉES EN MATIÈRE DE SERVICES D’INFRASTRUCTURES

 Compatibilité avec les considérations climatiques • Des couloirs et des portes suffisamment larges pour les personnes en fauteuil roulant • Un éclairage adéquat, une signalisation, des guides sensoriels et des systèmes d’alerte adaptés aux personnes souffrant de déficiences visuelles et auditives	
 Énergie • Des sources d’énergie fiables pour l’utilisation d’un équipement d’assistance	 Gestion des déchets • Une assistance à la gestion des déchets
 Transport • Des modes de transport accessibles aux personnes en fauteuil roulant • Des voies piétonnes sûres et fiables • Des signaux sonores et des dispositifs podotactiles aux passages piétons	 Communication numérique • Des dispositifs numériques accessibles (boutons en braille, dispositifs de synthèse vocale, systèmes GPS avec audio, etc.) • Des méthodes de communication alternatives adaptées à chaque handicap
 Eau et assainissement • Des barres d’appui, un espace suffisant pour les personnes en fauteuil roulant et des boutons d’appel d’urgence dans les toilettes	 Bâtiments • Des bâtiments accessibles (pourvus de rampes, de pavés tactiles, d’une signalisation en braille, etc.) • Des logements abordables et accessibles

2.2.5 Les femmes et les filles

Des personnes qui s'identifient comme des femmes ou des filles dans leur culture et leur pays ; les filles ont moins de 18 ans et les femmes, 18 ans ou plus.

« Les propriétés étant souvent au nom du mari, lorsqu'une femme se sépare de son mari, il arrive qu'elle se retrouve sans-abri. Lorsqu'elles sont au nom des femmes, celles-ci deviennent économiquement autonomes. Cependant, de nombreuses mères au foyer n'ayant pas les moyens de se loger, nous devons trouver un équilibre pour améliorer l'inclusion dans les programmes d'hébergement. »

Arcille Catherine Raagas, Habitat for Humanity aux Philippines



Obstacles rencontrés

 Discrimination et exclusion sociale	Les femmes et les filles du monde entier sont confrontées à divers obstacles liés aux normes et aux attentes socioculturelles, à la violence et au harcèlement sexuels ou basés sur le genre, et aux besoins en matière de santé reproductive.
 Obstacles physiques et manque de sécurité	Dans le monde, une femme sur trois a subi des violences physiques ou sexuelles au moins une fois dans sa vie, ce qui augmente le risque de dépression, de troubles anxieux, de grossesses non planifiées, et d'infections à VIH ou sexuellement transmissibles ¹⁰⁶ .
 Exigences rédhibitoires et coûts prohibitifs	Dans certains contextes, des lois discriminatoires empêchent les femmes et les filles d'accéder à l'éducation, de posséder des biens ou de trouver un emploi sans le consentement de leur mari ou de leur famille. Il existe également d'autres lois qui ne protègent pas les droits des femmes et des filles, comme celles sur l'obéissance ou sur l'âge du mariage et du consentement, ainsi que des politiques limitées en matière de maternité ¹⁰⁷
 Manque d'accès aux processus décisionnels	Dans certains contextes, les femmes et les filles n'ont pas le pouvoir d'agir comme elles l'entendent ni de prendre des décisions au quotidien, alors qu'elles ont la responsabilité de prendre soin de leur famille, ce qui se traduit par une pauvreté en temps et une disparité des perspectives économiques entre les hommes et les femmes ¹⁰⁸ . La raréfaction croissante de l'eau due aux changements climatiques peut rendre les sources d'eau et de bois plus difficiles à trouver, exacerbant alors la pauvreté en temps des femmes.

Quelques considérations intersectionnelles

- Les femmes enceintes qui vivent en milieu rural sont exposées à des risques sanitaires accrus pendant la grossesse et jusqu'à un an après l'accouchement, leurs enfants aussi¹⁰⁹. Cela est souvent dû à leur accès limité aux établissements de santé (longues distances à parcourir, etc.). Les établissements de santé ruraux peuvent également manquer de services et de personnel qualifiés ou spécialisés.
- Les femmes et les filles appartenant à une minorité ethnique sont souvent confrontées à un double désavantage à l'intersection du genre et de l'ethnicité. Elles sont moins susceptibles de terminer leurs études secondaires¹¹⁰ et sont nettement moins bien payées que leurs homologues masculins ou non minoritaires¹¹¹.

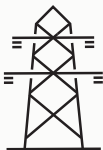
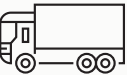
Autonomiser les femmes et des filles

Les femmes et les jeunes filles sont des moteurs du changement qui diffusent les connaissances climatiques et adoptent de nouvelles solutions au sein de leurs communautés. Les infrastructures compatibles avec les considérations climatiques et inclusives à l'égard des femmes et des filles tiennent compte de leur besoin de protection contre la violence sexuelle ou la VBG. Elles tiennent également compte de leur mode de vie quotidien, les femmes étant plus souvent chargées des responsabilités domestiques et familiales que les hommes. Lesdites infrastructures réduisent la pauvreté en temps, ouvrent un accès sécurisé aux services essentiels et renforcent leur utilisation, notamment lors de catastrophes climatiques soudaines, favorisant ainsi l'égalité des chances.

Effets des changements climatiques

Les femmes et les filles sont vulnérables aux perturbations à long terme liées aux changements climatiques qui influent sur la sécurité alimentaire et hydrique, car elles sont plus susceptibles d’assumer les responsabilités domestiques. En ce qui concerne les services d’infrastructures, les dynamiques de genre limitent l’accès aux informations relatives aux catastrophes et aux procédures d’évacuation, compromettent la sécurité des installations d’évacuation ou de réinstallation, affaiblissent les ressources financières à travers la pauvreté en temps et restreignent les perspectives d’emploi. Les femmes et les filles sont également plus susceptibles de subir des violences au lendemain d’une catastrophe en raison de l’augmentation des facteurs de stress post-catastrophe et des environnements qui favorisent ces violences, notamment dans les régions où les forces de l’ordre ont été dépassées par les événements ou dans les camps et les abris peu sûrs, caractérisés par un manque d’intimité¹¹².

BESOINS GÉNÉRAUX DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES EN SERVICES D’INFRASTRUCTURES¹¹³

 Compatibilité avec les considérations climatiques	• Conception d’installations et de logements collectifs résilients • Une sensibilisation aux solutions basées sur la nature en matière d’atténuation des changements climatiques et d’adaptation à leurs effets • Des dispositifs d’information et d’alerte climatique précoce, des lieux, des abris et des procédures d’évacuation, et une aide humanitaire favorisant l’égalité entre les genres • Des abris d’évacuation qui favorisent l’égalité entre les genres et offrent des espaces sanitaires sûrs et bien éclairés afin de réduire le risque de violence sexuelle • L’amélioration de l’accès à l’eau potable en vue de réduire la pauvreté en temps face à une sécheresse croissante • Des perspectives d’emploi égales entre les femmes et les hommes grâce aux investissements dans les énergies renouvelables, les transports verts et d’autres initiatives climatiques	
 Énergie	• Un accès abordable à des combustibles de cuisson propres et à un éclairage électrique renouvelable afin de réduire la pauvreté en temps et les risques sanitaires	 Gestion des déchets • Des systèmes de gestion des déchets sûrs, en particulier pour les femmes qui participent à la collecte informelle des déchets
 Transport	• Des transports planifiés en fonction des tendances différenciées selon les genres • Des espaces pouvant accueillir les femmes enceintes et les poussettes • Des chemins, des arrêts et des modes de transport sûrs et bien éclairés	 Communication numérique • Un accès aux compétences numériques et aux services de communication • Une infrastructure numérique offrant des possibilités d’apprentissage en ligne
 Eau et assainissement	• Des services d’assainissement sûrs et adéquats pour la gestion de l’hygiène menstruelle • Un accès à l’eau potable dans les exploitations familiales, en particulier en milieu rural	 Bâtiments • Des bâtiments sûrs, notamment dans les régions touchées par un conflit • Un accès à des services de santé reproductive adéquats et sûrs • Un accès aux services de bien-être mental et psychosocial pour les personnes survivantes de VBG

2.2.6 Les personnes LGBTIQ+

Acronyme désignant les personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, intersexes et queer. Le signe + fait référence aux personnes ayant des orientations sexuelles, des identités de genre, des expressions de genre ou des caractéristiques sexuelles (OSIEGCS) diverses qui s'identifient en utilisant d'autres termes ou aucun¹¹⁴.

« On manque énormément de données sur les personnes LGBTIQ+ et leurs besoins spécifiques, ce qui les rend invisibles aux yeux des décideurs et des institutions cherchant à résoudre les problèmes collectifs à grande échelle. Cependant, il est très probable que le pays réalise un nouveau recensement démographique sans tenir compte des questions qui permettent de définir le profil de cette population, au motif que les questions d'identité sont subjectives et que les préjugés et l'ignorance peuvent influencer les résultats. »

Helen Faquinetti, directrice,
Instituto Mais Diversidade



Obstacles rencontrés

 Discrimination et exclusion sociale	Les personnes LGBTIQ+ sont confrontées à des formes d'exclusion juridiques, sociales et idéologiques les empêchant d'accéder aux services et aux droits dont chacun devrait bénéficier¹¹⁵. Elles représentent 20 à 40 % des populations sans abri, ce qui peut entraîner une augmentation de la toxicomanie, des agressions sexuelles et de la pauvreté¹¹⁶.
 Obstacles physiques et manque de sécurité	En raison de leur exclusion, elles sont également très exposées à la discrimination et à la VBG : une étude menée aux États-Unis d'Amérique a révélé que les personnes LGBTIQ+ sont près de quatre fois plus susceptibles d'être victimes de crimes violents que les autres¹¹⁷. À la suite de catastrophes climatiques, les sites de relocalisation et les centres d'évacuation peu sûrs peuvent exposer les personnes LGBTIQ+ à un risque accru de harcèlement ou de violence.
 Manque d'accès aux processus décisionnels	Les personnes LGBTIQ+ sont peu représentées au sein des gouvernements et sujettes à des lois discriminatoires qui limitent leur liberté de choix. Au moins 69 pays dans le monde pénalisent les relations entre personnes de même sexe et au moins 9 pays, les expressions transgenre et non conforme du genre¹¹⁸. Un examen global des lois, des politiques, des stratégies et des plans de réduction des risques de catastrophe et de lutte contre les changements climatiques dans les 193 États membres des Nations Unies a révélé qu'aucun d'entre eux ne tenait explicitement compte des personnes LGBTIQ+. Cette négligence exacerbe leurs vulnérabilités et leur marginalisation¹¹⁹.

Quelques considérations intersectionnelles

- Les femmes lesbiennes, bisexuelles et homosexuelles peuvent être forcées à avoir des relations hétérosexuelles, à se marier ou à suivre une thérapie de conversion, ou être poussées à avoir des enfants par leur famille, sous la menace d'être déshéritées, violées ou tuées. Là où les lois pénalisent les relations LGBTIQ+, elles peuvent faire l'objet de chantage et d'extorsion, avec la menace de voir ces relations révélées à la police¹²⁰.
- Les personnes âgées LGBTIQ+ sont confrontées à l'exclusion et à la discrimination tout au long de leur vie, ce qui affecte leur bien-être à un âge avancé¹²¹. La discrimination juridique et sociale dont elles ont fait l'objet au fil des ans les aura peut-être empêchées de se marier, d'avoir des enfants ou de s'investir dans leur communauté, limitant ainsi leur accès au soutien social à mesure qu'elles vieillissent. Elles risquent également d'être maltraitées dans les établissements de santé ou de soins de longue durée en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Autonomiser les personnes LGBTIQ+

Les infrastructures inclusives à l'égard des personnes LGBTIQ+ visent en priorité à leur garantir un accès sûr et équitable aux services. Pour les personnes transgenres, queers et intersexes, en particulier, la conception des toilettes (et d'autres espaces généralement unisexes) doit tenir compte de la dimension de genre afin de respecter les identités de genre et de réduire l'exclusion sociale.

Effets des changements climatiques :

Les catastrophes climatiques peuvent affecter de manière disproportionnée les personnes LGBTIQ+, car elles n’ont souvent pas accès aux ressources nécessaires pour y faire face et s’y adapter. Aux Philippines et en Indonésie, par exemple, de nombreuses personnes LGBTIQ+ sont victimes de discriminations, ce qui limite leurs perspectives économiques dans les emplois informels, restreignant ainsi leur capacité à faire financièrement face aux effets des catastrophes climatiques. Ces personnes peuvent également manquer d’informations adéquates sur les changements climatiques et la préparation aux catastrophes en raison de leur exclusion sociale, et être victimes de discrimination dans les abris d’urgence ou lors de la distribution de l’aide¹²².

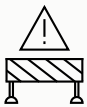
BESOINS GÉNÉRAUX DES PERSONNES LGBTIQ+ EN SERVICES D’INFRASTRUCTURES	
 Compatibilité avec les considérations climatiques • La diffusion d’informations relatives aux phénomènes climatiques, à l’emplacement des abris et aux procédures d’évacuation • Des abris d’évacuation qui favorisent l’égalité entre les genres et offrent des espaces sanitaires sûrs et bien éclairés afin de réduire le risque de VBG	
 Transport • Des rues et des terminaux de transport sûrs et bien éclairés	 Communication numérique • Des services de communication facilitant l’accès aux systèmes de soutien en ligne, ainsi qu’aux possibilités d’apprentissage et d’emploi
 Eau et assainissement • Des installations sanitaires sûres et respectueuses des identités de genre	 Bâtiments • Des logements abordables, sûrs et adaptés • Des établissements de soins de santé qui disposent de chambres privées et de services psychosociaux, et favorisent l’égalité entre les genres

2.2.7 Les populations autochtones

Populations qui disposent de systèmes sociaux, économiques ou politiques distincts, y compris une langue, une culture et des croyances, et qui entretiennent un lien fort avec des territoires ancestraux et les ressources naturelles environnantes. Elles forment souvent des groupes non dominants de la société et ont une continuité historique avec les sociétés précoloniales ou précolonisées¹²³.



Obstacles rencontrés

 Manque d'accès aux processus décisionnels	Les populations autochtones se heurtent à des obstacles liés au manque de reconnaissance juridique de leurs droits, de leurs biens et de leurs institutions. Elles sont souvent exclues des consultations et des processus décisionnels, ce qui peut entraîner une vulnérabilité économique, une discrimination et une exploitation. L'absence de reconnaissance juridique peut également se traduire par des difficultés d'accès aux services d'infrastructures en dehors de la communauté autochtone.
 Discrimination et exclusion sociale	
 Exigences rédhibitoires et coûts prohibitifs	
 Obstacles physiques et manque de sécurité	Les populations autochtones ont besoin de services d'infrastructures adaptés au sein de leur communauté. Les autres difficultés rencontrées tiennent au fait qu'elles risquent de perdre leurs terres ancestrales et leurs moyens de subsistance, ou d'être blessées, voire tuées, en raison de l'acquisition forcée de terres dans le cadre de projets d'infrastructure à grande échelle.
 Accès limité à l'information	Les populations autochtones peuvent avoir des difficultés à accéder aux informations diffusées dans des langues autres que leur langue maternelle, ainsi qu'à les comprendre.

Quelques considérations intersectionnelles

- Les femmes autochtones peuvent subir des violences et de la maltraitance (mutilations génitales féminines, mariages forcés, polygamie, coups, travail forcé, etc.). Lorsqu'elles sont forcées de quitter leurs terres ancestrales et de migrer, elles peuvent faire l'objet d'une exploitation ou d'un trafic à des fins de prostitution¹²⁴.
- Les jeunes autochtones peuvent être contraints de quitter leur communauté traditionnelle pour trouver un emploi ou suivre une formation, ce qui les expose à des risques de violence physique et psychologique¹²⁵.
- Les populations autochtones du monde entier sont plus défavorisées que les populations non autochtones et connaissent une pauvreté plus sévère¹²⁶. L'écart de pauvreté est donc plus difficile à combler parmi les populations autochtones en raison d'une multitude de facteurs tels qu'une exclusion géographique et politique, une oppression historique, un accès limité aux infrastructures, aux biens et aux capitaux, etc.

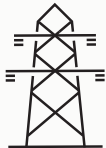
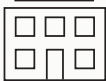
Autonomiser les populations autochtones

Les populations autochtones sont essentielles au succès des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets¹²⁷. Les infrastructures inclusives à l'égard des populations autochtones reconnaissent leur rôle crucial dans la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité, du fait de leur relation avec la nature et les terres ancestrales. Développer de tels services, c'est reconnaître qu'il est nécessaire de consulter comme il se doit les communautés autochtones avant d'entreprendre des projets d'infrastructures sur leurs terres, afin d'apporter des solutions culturellement adaptées.

Effets des changements climatiques

Les populations autochtones dépendent des ressources naturelles renouvelables et vivent dans les régions géographiques les plus vulnérables aux changements climatiques. Elles sont donc exposées à la pauvreté et aux déplacements en raison de plusieurs risques (élévation du niveau de la mer, sécheresses, feux de forêt, tempêtes tropicales, etc.). En l'absence de processus de consultation, les infrastructures bâties dans une perspective d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets peuvent avoir des conséquences négatives pour les communautés autochtones. Par exemple, la construction de barrages hydroélectriques sur des terres autochtones a entraîné le déplacement, l'intimidation et le meurtre d'autochtones¹²⁸.

BESOINS GÉNÉRAUX DES PERSONNES HANDICAPÉES EN MATIÈRE DE SERVICES D'INFRASTRUCTURES

 Compatibilité avec les considérations climatiques • Une consultation effective et participative des communautés, qui s'appuie sur leurs connaissances traditionnelles pour les projets d'infrastructures compatibles avec les considérations climatiques menés sur des terres autochtones • Des systèmes d'infrastructure de qualité qui réduisent les risques pour la biodiversité et les écosystèmes naturels • Des systèmes d'alerte précoce dans leur langue maternelle • Des possibilités d'emploi dans le développement d'infrastructures compatibles avec les considérations climatiques dans leurs communautés, afin de renforcer leur capacité d'adaptation aux chocs climatiques	
 Énergie • Des sources d'énergie fiables et propres	 Gestion des déchets • Des systèmes de gestion des déchets efficaces dans les régions isolées • La réduction des déchets polluant les masses d'eau reliées aux terres autochtones
 Transport • Des solutions de transport abordables et accessibles, en particulier dans les régions isolées	 Communication numérique • Un accès aux services de communication dans les régions isolées • Du contenu numérique dans leurs langues maternelles¹²⁹
 Eau et assainissement • De l'eau propre, en particulier dans les régions isolées	 Bâtiments • Un accès sûr à des services de santé et d'éducation adaptés dans leurs langues maternelles

2.2.8 Les personnes réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur propre pays

Les personnes réfugiées sont des personnes se trouvant hors de leur pays d'origine et qui ont besoin d'une protection internationale parce qu'elles craignent d'être persécutées ou que leur vie, leur intégrité physique ou leur liberté sont gravement menacées dans leur pays d'origine du fait de persécutions, d'un conflit armé, de violences ou de troubles publics graves¹³⁰.

Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont des personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État¹³¹.



Obstacles rencontrés

 Exigences rédhibitoires et coûts prohibitifs	Les personnes réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont confrontées à des défis particuliers en raison de leurs déplacements constants, de l'absence de statut juridique ou de documents d'identité, des barrières linguistiques et de l'accès limité aux services publics.
 Accès limité à l'information	
 Manque d'accès aux processus décisionnels	
 Discrimination et exclusion sociale	Les personnes réfugiées ou déplacées sont confrontées à des risques d'exclusion sociale et de discrimination et souvent exposées à la pauvreté en raison d'un manque de ressources ou de perspectives économiques
 Obstacles physiques et manque de sécurité	Les personnes réfugiées ou déplacées encourent des risques de violence, d'exploitation sexuelle, de maltraitance et de harcèlement, notamment dans les camps et abris temporaires

Quelques considérations intersectionnelles

- Les femmes réfugiées ou déplacées sont exposées à la violence sexuelle et à la VBG¹³². Elles peuvent se faire enlever, faire l'objet de la traite d'êtres humains ou être contraintes de se marier. En situation de conflit ou de fragilité, elles peuvent également subir des viols et des abus sexuels.
- Les personnes réfugiées ou déplacées handicapées sont souvent « invisibles » des programmes d'assistance, car elles ne sont pas comptabilisées lors de l'enregistrement ou de la collecte de données, une situation qui limite leur accès aux services¹³³. Elles peuvent également perdre leur réseau de soutien (famille, personnes s'occupant d'elles, etc.) pendant les déplacements, ce qui les met physiquement en danger.

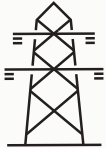
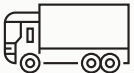
Autonomiser les personnes réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur propre pays

Les infrastructures inclusives à l'égard des personnes réfugiées ou déplacées reconnaissent leur droit d'accéder aux services essentiels qui les aideront à s'adapter à leur nouvel environnement. Elles cherchent à leur donner les moyens de prendre des décisions afin de dispenser des services sûrs, adaptés et culturellement appropriés.

Effets des changements climatiques

D’ici à 2050, environ 216 millions de personnes pourraient être déplacées à l’intérieur de leur propre pays en raison des effets des changements climatiques à évolution lente¹³⁴. Dans le même temps, beaucoup d’autres personnes, pour des raisons non environnementales, quittent leur région pour s’installer dans des endroits vulnérables aux changements climatiques, risquant alors d’être déplacées à nouveau¹³⁵. L’instabilité des abris pour les personnes réfugiées ou déplacées peut entraîner des troubles psychosociaux et des difficultés d’intégration dans le nouvel environnement et la nouvelle société.

BESOINS GÉNÉRAUX DES PERSONNES RÉFUGIÉES OU DÉPLACÉES EN SERVICES D’INFRASTRUCTURES

 Compatibilité avec les considérations climatiques - Des sites de réinstallation favorisant l’égalité entre les genres et dotés de services d’infrastructures adaptés et gérés en toute sécurité, situés dans des endroits peu dangereux et sensibles au genre - Un processus participatif pour la création de nouvelles infrastructures communautaires	
 Énergie Des sources d’énergie fiables et compactes	 Gestion des déchets Une gestion sûre des déchets sur les sites accueillant les personnes déplacées
 Transport - Un accès à des moyens de transport abordables et favorisant l’égalité entre les genres pour se rendre au travail et aux points de prestation de services - Des moyens de transport fiables pour l’aide humanitaire	 Communication numérique - Un accès aux services numériques pour la navigation, la traduction des langues et les démarches juridiques et administratives - Un accès à l’apprentissage en ligne et aux possibilités d’emploi
 Eau et assainissement Des installations d’approvisionnement en eau et d’assainissement gérées en toute sécurité et favorisant l’égalité entre les genres sur les sites qui accueillent les personnes déplacées	 Bâtiments - Des établissements scolaires culturellement adaptés et favorisant l’égalité entre les genres - Un logement approprié et adapté qui permet le respect des règles de distanciation physique

2.2.9 Les personnes vivant dans la pauvreté

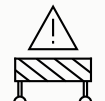
Personnes privées de manière durable ou chronique des ressources, des moyens, des choix, de la sécurité et du pouvoir nécessaires pour jouir d'un niveau de vie suffisant et d'autres droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux¹³⁶.

« Aux Philippines, on considère que plus d'un tiers de la population a de faibles revenus. Cependant, le gouvernement s'intéresse principalement aux personnes défavorisées ou qui gagnent un revenu moyen en matière d'hébergement. Ainsi les groupes de population à faible revenu qui, petit à petit, bâtissent un foyer (environ 3,2 millions de familles) ne peuvent compter ni sur le secteur public ni sur le secteur privé. La plupart de ces personnes travaillent également dans le secteur informel et sont vulnérables d'un point de vue socio-économique. »

Jessan Catre, Habitat for Humanity aux Philippines



Obstacles rencontrés

 Exigences rédhibitoires et coûts prohibitifs	Les personnes vivant dans la pauvreté n'ont pas accès à des ressources adaptées à leurs besoins fondamentaux leur permettant de faire valoir leur droit à une vie digne et à une pleine participation à la société. Cette situation se traduit également par des coûts supplémentaires lorsqu'il est nécessaire de louer des modes de transport privés pour accéder aux services essentiels en l'absence de moyens de transport publics.
 Discrimination et exclusion sociale  Manque d'accès aux processus décisionnels	Étant incapables de participer économiquement à la société, ces personnes sont exposées à l'exclusion sociale, à la discrimination et à l'insécurité. Elles ont par ailleurs un pouvoir limité en matière décisionnelle.
 Obstacles physiques et manque de sécurité  Accès limité à l'information	Les personnes vivant dans la pauvreté ont tendance à adopter des modes de vie informels, notamment en matière d'hébergement et d'emploi. Cette situation, caractérisée par un environnement de vie peu sûr et un manque d'accès aux services, notamment aux informations qui permettent de comprendre et d'éviter les risques climatiques, entraîne souvent des risques de violence et de maladie.

Quelques considérations intersectionnelles

- Il arrive que les enfants défavorisés des zones rurales participent à des tâches très prenantes chez eux, comme la collecte d'eau et de combustible ou les activités agricoles. Conjugué à des systèmes de transport inadaptés, le manque de services d'infrastructures essentiels chez les ménages ruraux peut faire perdre encore plus de temps aux enfants, qui se retrouvent dans l'impossibilité d'aller à l'école ou d'effectuer leurs devoirs, mettant alors en péril leur éducation.
- La majorité des personnes vivant dans la pauvreté sont des femmes¹³⁷. Les inégalités entre les genres font que les femmes sont moins bien payées que les hommes, alors qu'elles effectuent deux fois plus de travail non rémunéré. De nombreuses femmes travaillent également dans le secteur informel, ce qui les rend vulnérables aux fluctuations climatiques et aux défaillances des infrastructures. Les femmes qui vivent dans des quartiers informels sont plus exposées à la violence que le reste de la population¹³⁸.

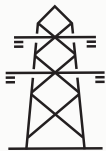
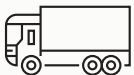
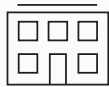
Autonomiser les personnes vivant dans la pauvreté

Les infrastructures inclusives à l'égard des personnes vivant dans la pauvreté reconnaissent que celles-ci ont droit à des services d'infrastructures appropriés et sûrs. Elles leur permettent de participer pleinement à la société en fournissant des services sécurisés et fiables qui réduisent leur pauvreté en temps ainsi que leur vulnérabilité aux maladies, à la violence ou aux déplacements.

Effets des changements climatiques

De nombreuses personnes défavorisées habitent en milieu rural et travaillent dans le secteur de l’agriculture, qui produit la majorité de la nourriture dans les pays en développement¹³⁹. Leur sécurité alimentaire et leurs moyens de subsistance peuvent être compromis par les changements climatiques, entraînant éventuellement une dégradation de leur état de santé, une pauvreté accrue ou les obligeant à se déplacer¹⁴⁰. Les personnes qui vivent dans la pauvreté sont également susceptibles de résider dans des zones plus sensibles aux catastrophes (quartiers informels situés dans des zones de protection de l’environnement, par exemple). En outre, le manque d’accès aux services d’infrastructures dans les communautés pauvres peut conduire à des prestations de services informels risquées, comme le pompage des eaux souterraines, qui peut provoquer un affaissement du sol.

BESOINS GÉNÉRAUX DES PERSONNES VIVANT DANS LA PAUVRETÉ EN SERVICES D'INFRASTRUCTURES

 Compatibilité avec les considérations climatiques	• Communautés dotées de services d’infrastructures adaptés et gérés en toute sécurité, situés dans des endroits peu dangereux • Prise en compte du bétail dans les structures d’évacuation • Perspectives d’emploi dans les projets d’infrastructures, en particulier après un événement climatique perturbateur • Infrastructures compatibles avec les considérations climatiques afin d’améliorer les capacités d’adaptation face à l’insécurité alimentaire et hydrique • Des systèmes d’infrastructure de qualité qui réduisent les risques pour la biodiversité et les écosystèmes naturels
 Énergie	• Accès abordable à une énergie fiable et renouvelable et à des combustibles de cuisson propres moyennant des modalités de paiement souples
 Transport	• Accès à des transports publics abordables et tenant compte des questions de genre pour se rendre au travail ou dans les établissements d’enseignement • Sentiers et voies d’accès aux communautés sûrs et bien éclairés
 Eau et assainissement	• Services d’eau et d’assainissement abordables, fiables, tenant compte des questions de genre et gérés en toute sécurité, et offrant des modalités de paiement souples
 Gestion des déchets	• Systèmes de gestion des déchets sûrs dans les communautés à faible revenu • Revenus issus du recyclage
 Communication numérique	• Accès aux services, aux technologies et aux compétences numériques afin de prendre part aux systèmes économiques modernes
 Bâtiments	• Accès à des logements, des études, des soins de santé et des services sociaux abordables et adaptés, moyennant des modalités de paiement souples

2.2.10 Autres groupes

Selon le contexte national, il peut y avoir d'autres types de groupes marginalisés, tels que des minorités religieuses, ethniques ou raciales, des groupes de classe (dans les systèmes de caste, par exemple), des groupes d'immigrants, des personnes vivant dans des régions isolées, etc. Il convient de recenser les obstacles spécifiques auxquels ces groupes sont confrontés ainsi que leurs besoins à satisfaire en matière de services d'infrastructures.

2.3 Appréhender les infrastructures inclusives à travers une perspective intersectionnelle de la vulnérabilité climatique

Cette section présente un aperçu général des obstacles systémiques et des effets des changements climatiques auxquels sont confrontés différents groupes sociaux, ainsi que leurs besoins concernant différents types de services d'infrastructures qui leur permettront d'être plus autonomes et plus résilients face aux changements climatiques. **Ces divers profils montrent que les infrastructures inclusives peuvent prendre différentes formes en fonction des personnes auxquelles elles s'adressent ; en effet, il n'existe pas de solution universelle en la matière.**

Il convient également de noter que l'identité sociale d'une personne peut évoluer au fil du temps et selon le contexte, et donc la rendre plus ou moins vulnérable aux effets des changements climatiques. Une vendeuse de rue travaillant de façon informelle peut devenir plus vulnérable et moins

résiliente aux effets des changements climatiques si elle se retrouve atteinte d'une invalidité permanente et ne peut plus reprendre son activité à la suite d'un accident, par exemple.

Adopter une perspective intersectionnelle, c'est reconnaître que la vulnérabilité n'est pas un phénomène intrinsèque qui dépendrait de l'identité sociale, mais qu'elle a un caractère évolutif et qu'elle apparaît dans des situations de fragilité provoquées par des inégalités sociales et des obstacles systémiques¹⁴¹. **Une approche intersectionnelle des infrastructures inclusives permet donc de s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité, à savoir les inégalités sociales et les obstacles systémiques auxquels se heurtent les femmes et les populations marginalisées dans leur environnement.** Les principes qui encadrent cette approche inclusive sont étudiés plus en détail dans la section suivante.

Section 3

Principes d'une approche inclusive du développement des infrastructures

Les infrastructures inclusives sont porteuses de changement dans le sens où elles améliorent la vie des populations. Elles remédient à des situations dynamiques de vulnérabilité aux changements climatiques en éliminant les inégalités et les obstacles systémiques qui empêchent les groupes

marginalisés d'accéder à des services d'infrastructures durables et de les utiliser. Elles tiennent compte de la diversité des besoins de la population et apportent des solutions appropriées permettant un accès équitable. Elles améliorent la résilience et la capacité d'adaptation des sociétés, qui peuvent ainsi mieux faire face aux effets des changements climatiques et s'en relever. Enfin, elles donnent à la population le pouvoir de prendre des décisions et de participer librement à la société.

La présente section étudie les implications d'une approche inclusive du développement des infrastructures en définissant cinq grands principes applicables aux infrastructures inclusives. Ces principes répondent aux divers besoins des femmes et des personnes marginalisées et aux obstacles systémiques qu'elles rencontrent. Ils sont expliqués à l'aide de statistiques et d'études de cas qui comparent les retombées d'infrastructures inclusives et non inclusives pour différents groupes et personnes marginalisées.

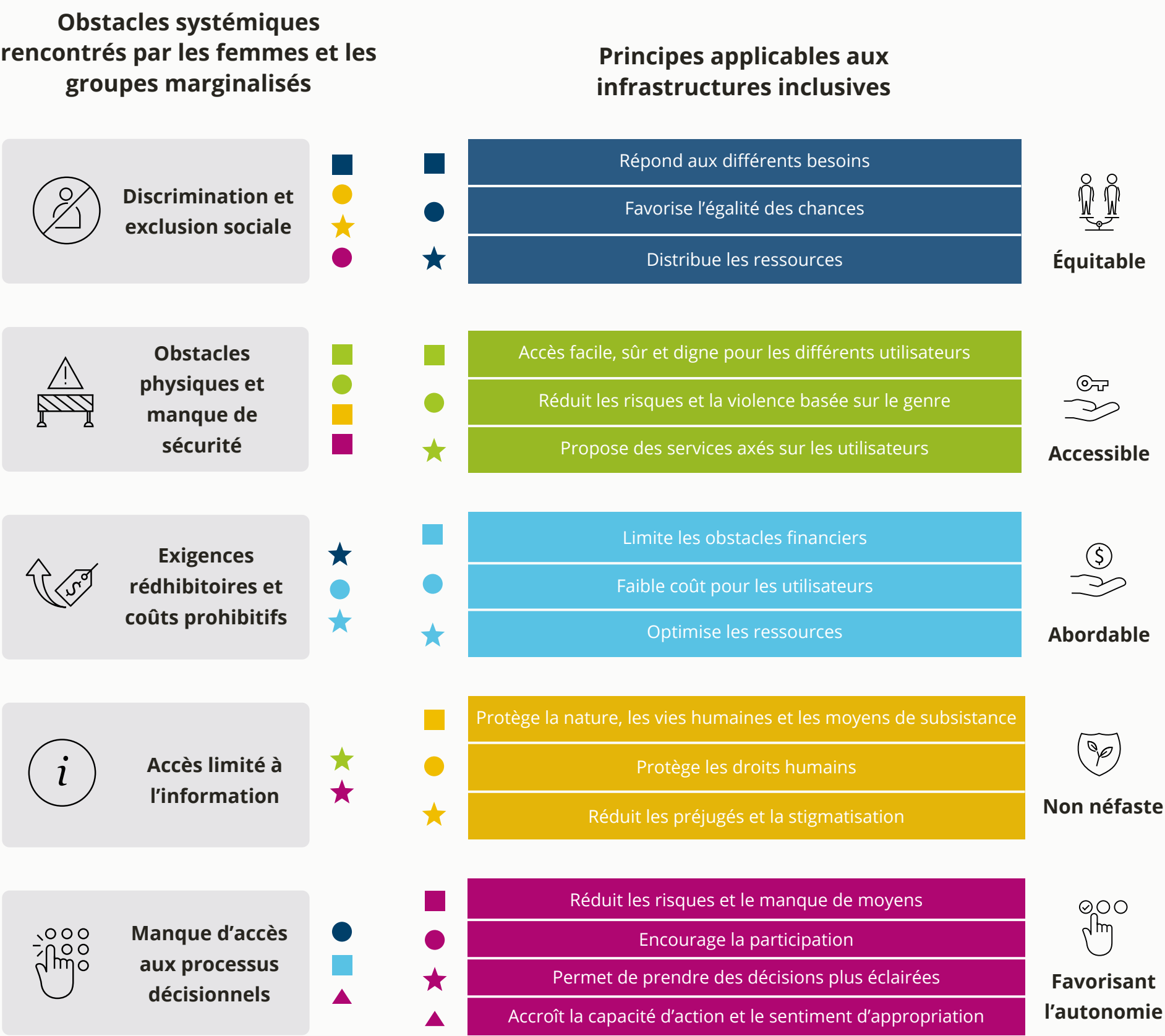
3.1 Cinq principes applicables aux infrastructures inclusives

Après analyse des publications et des études de cas qui **recensent les obstacles systémiques rencontrés par les groupes marginalisés**, nous avons défini cinq grands principes applicables aux infrastructures inclusives.

Les infrastructures inclusives sont équitables, accessibles, abordables, n'ont pas d'effets néfastes et favorisent l'autonomie. Ces principes fondamentaux apportent des solutions aux obstacles systémiques que sont la discrimination et l'exclusion sociale, les obstacles physiques et le manque de sécurité, les coûts prohibitifs et les exigences rédhibitoires, l'accès limité à l'information et le manque d'accès aux processus décisionnels (*voir la figure 5*).



Figure 5. Les principes applicables aux infrastructures inclusives et les obstacles systémiques qu’ils permettent de contourner



Les infrastructures inclusives sont équitables. Contrairement à la notion d'égalité, selon laquelle tout le monde devrait être traité de façon identique, le concept d'équité consiste à traiter chacun et chacune de façon juste en fonction de son identité, de ses privilèges et de son degré de marginalisation¹⁴². Il reconnaît que si l'on veut garantir l'égalité et la durabilité pour tous et toutes, il est nécessaire de fournir des ressources et des solutions différentes à chaque personne en fonction de ses besoins. Les infrastructures équitables remédient à la discrimination, à l'exclusion sociale, ainsi qu'aux coûts prohibitifs et aux exigences rédhibitoires en répondant à différents besoins et en distribuant des ressources de façon non discriminatoire. Elles pallient également le manque d'accès aux processus décisionnels en donnant les mêmes chances à tous types de personnes. D'une manière générale, les infrastructures équitables réduisent la vulnérabilité climatique en améliorant les capacités d'adaptation et la résilience des populations aux effets des changements climatiques.

Les infrastructures inclusives sont accessibles. Elles garantissent la disponibilité des services essentiels et permettent à différents types de personnes d'accéder physiquement aux locaux, d'y entrer, mais aussi d'utiliser et d'exploiter les mêmes services de façon simple, sûre et digne. Les solutions accessibles s'adaptent à des personnes qui n'ont pas toutes les mêmes capacités physiques et cognitives, ou la même identité sociale, et leur assurent un sentiment d'indépendance et de dignité¹⁴³. Leur accessibilité doit être garantie avant, pendant et après les catastrophes aggravées par les changements climatiques. Les infrastructures accessibles remédient aux obstacles physiques, au manque de sécurité et aux problèmes d'accès à l'information en proposant des services axés sur les utilisateurs. Ces services doivent être adaptés à l'âge, au genre et aux handicaps éventuels et réduire les risques d'accidents, de violence et de harcèlement.

Les infrastructures inclusives sont abordables. Elles permettent à leurs utilisateurs d'accéder plus facilement à des services de qualité, durables et résilients, indépendamment de leurs moyens économiques. Il faut pour cela tenir compte des coûts des services d'infrastructures tout au long de leur cycle de vie

et faire en sorte que les coûts assumés par les différents types d'utilisateurs restent raisonnables, en optimisant le rapport coûts-avantages pour les utilisateurs, les spécialistes en finances et les responsables de l'exploitation. Les infrastructures abordables échappent aux effets excluants que peuvent avoir des coûts prohibitifs et des exigences rédhibitoires.

Les infrastructures inclusives ne sont pas néfastes. Elles évitent d'exposer les personnes et l'environnement à des risques ou des effets négatifs supplémentaires liés à leur développement ou aux changements climatiques (perte de moyens de subsistance ou hausse des émissions, par exemple). Pour cela, il convient de bien étudier le contexte social, économique et environnemental avant la mise en œuvre des projets¹⁴⁴. Les infrastructures non néfastes protègent la vie et les moyens de subsistance des populations ainsi que les droits humains, et remédient aux obstacles physiques et au manque de sécurité. Elles ont également vocation à réduire la stigmatisation et les préjugés subis par les groupes marginalisés, en contournant les obstacles sociaux tels que la discrimination et l'exclusion sociale.

Les infrastructures inclusives favorisent l'autonomie. Elles améliorent la capacité à exercer sa capacité d'action, afin que chacun et chacune puisse prendre librement des décisions éclairées et durables concernant sa propre existence et avoir son mot à dire au sein de sa communauté¹⁴⁵, notamment sur les décisions relatives aux infrastructures et à l'action climatique. Elles encouragent les processus participatifs afin que les citoyens s'approprient davantage les infrastructures communautaires. Elles leur permettent également de générer des revenus et de tirer profit des investissements mis en œuvre, ce qui accroît leur capacité à faire face aux effets des changements climatiques et à s'en relever. Les infrastructures qui favorisent l'autonomie remédient à des obstacles tels que l'accès limité à l'information, les coûts prohibitifs et les exigences rédhibitoires, les obstacles physiques, le manque de sécurité ou encore l'exclusion sociale, de façon à prévenir les choix non éclairés, la pauvreté en temps, les risques physiques, le manque de moyens et la discrimination, autant de facteurs qui restreignent la capacité d'action des citoyens.



3.2 Infrastructures équitables

« Le handicap, l'exclusion, la pauvreté et la vulnérabilité se renforcent les uns les autres. »

[Mission chrétienne pour les aveugles](#)

Les personnes marginalisées se heurtent à la discrimination et à l'exclusion sociale en raison de leur sexe, de leur genre, de leur âge, de leur handicap ou encore de leur origine ethnique, entre autres facteurs. Elles se retrouvent exclues de la prise de décisions politiques et se heurtent à des coûts prohibitifs et à des exigences juridiques rédhibitoires pour pouvoir accéder à un logement, à l'éducation, aux services juridiques, aux services de santé et disposer de perspectives économiques¹⁴⁶. Cela accroît leur pauvreté multidimensionnelle, leur manque de moyens et leur fragilité face aux risques économiques, sociaux et sanitaires, ce qui exacerbe leur vulnérabilité aux effets des changements climatiques et, partant, aggrave leur marginalisation ainsi que leur manque de moyens¹⁴⁷.

Les infrastructures équitables peuvent contribuer à rompre le cycle de l'exclusion et de la vulnérabilité climatique en répondant aux différents besoins de façon à garantir l'égalité des chances et à améliorer la résilience et la capacité d'adaptation des citoyens face aux effets des changements climatiques.

Exemple d'infrastructure équitable : Un système d'alerte rapide en cas d'inondation, mis en place dans une communauté située près d'une rivière, intègre plusieurs plateformes de communication en fonction des types d'utilisateurs auxquels il s'adresse. Les alertes peuvent être envoyées par SMS, diffusées à la radio et affichées sur des panneaux numériques dans les lieux publics à proximité de la rivière, sous la forme d'instructions simples et claires, éventuellement traduites en plusieurs langues. Ces divers formats permettent de s'adapter aux déficiences auditives, visuelles et cognitives, mais également aux besoins linguistiques des minorités ethniques ou des personnes réfugiées.

Conséquences des infrastructures non équitables

Aggravation de la marginalisation et de la vulnérabilité

Les infrastructures non équitables empêchent les groupes marginalisés de bénéficier des mêmes chances que le reste de la population. L'absence de services essentiels tels que l'eau courante, l'électricité ou des routes sûres condamne les populations à la pauvreté et à l'exclusion, ce qui contribue à perpétuer les inégalités fondées sur l'origine ethnique, la classe, le genre ou l'âge¹⁴⁸. Cela entraîne également des difficultés à faire face aux effets des changements climatiques et à s'en relever.

Les écoles non accessibles ou ne tenant pas compte des différences entre les genres, par exemple, limitent l'accès à l'éducation. En Inde, près de 113 millions d'adolescentes risquent d'abandonner l'école après avoir eu leurs premières règles, car seulement 53 % des écoles publiques étaient équipées de toilettes opérationnelles réservées aux filles en 2015¹⁴⁹. De même, au Pakistan, 1,4 million d'enfants handicapés étaient exclus du système éducatif formel en 2015, car seuls 5 % des écoles du pays étaient dotées d'équipements accessibles¹⁵⁰.

Des communautés de plus en plus défavorisées

Le manque d'équité dans l'accès aux services d'infrastructures exacerbe la précarité des conditions de vie. L'absence d'accès à de l'eau propre et à des installations sanitaires entraîne une diminution de l'assiduité à l'école, des journées d'absence au travail et des problèmes de malnutrition. En effet, la crise climatique rend la disponibilité de l'eau moins prévisible en Afrique subsaharienne, ce qui accélère la famine, les crises sanitaires et la pauvreté¹⁵².

Les femmes assument souvent les responsabilités domestiques non rémunérées, notamment la collecte de l'eau et du bois de chauffage en l'absence de tels services. La pauvreté en temps induite par ce manque de services d'infrastructures se traduit par une moindre productivité économique pour les femmes, en particulier dans les régions rurales¹⁵³. Ce phénomène est parfois exacerbé par les sécheresses et les vagues de chaleur dues aux changements climatiques, ce qui complique la collecte de l'eau et du bois.

Avantages des infrastructures équitables

Justice sociale et inclusion

Les infrastructures équitables peuvent améliorer la justice sociale et réduire la marginalisation à long terme en garantissant l'égalité des chances et en renforçant la résilience. Dans le domaine de l'éducation, par exemple, elles sont nécessaires pour permettre à chacun et chacune d'exercer son droit à l'éducation. Il s'agit donc de proposer non seulement des établissements scolaires bien équipés, mais aussi des services de transport sûrs, des installations sanitaires adaptées à l'hygiène menstruelle, ainsi que des services de communication numérique et d'électricité fiables pour les cours à distance.

À long terme, ces démarches peuvent réduire la vulnérabilité et la marginalisation. Améliorer l'accès des filles à l'enseignement secondaire en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et de l'Ouest permettrait de réduire de 64 % le nombre de mariages d'enfants et de 59 % le nombre de grossesses précoces chez les filles âgées de moins de 17 ans. En Afrique subsaharienne, les risques de conflit sont deux fois moins importants dans les régions où les inégalités en matière d'éducation sont les plus faibles que dans celles où elles sont les plus fortes¹⁵¹.

Rupture du cycle de la pauvreté

Les infrastructures équitables contribuent à rompre le cycle de la pauvreté causé par les inégalités et par une planification inappropriée des projets d'infrastructures. Elles fournissent en effet des services essentiels qui répondent aux besoins élémentaires des communautés défavorisées et réduisent la pauvreté en temps des groupes marginalisés. Elles favorisent par ailleurs la création d'emplois décents, mais également la durabilité et la résilience.

Les infrastructures équitables augmentent de 18 % le capital humain en réduisant les inégalités domestiques et en comblant les lacunes dans les connaissances¹⁵⁴. On estime que si tous les enfants des pays à faible revenu quittaient l'école en ayant au moins acquis les bases de la lecture, 171 millions de personnes pourraient sortir de la pauvreté. L'atteinte d'un niveau supérieur d'études améliorerait l'accès à l'emploi des femmes dans le secteur formel et réduirait l'écart salarial entre les hommes et les femmes¹⁵⁵. Une meilleure éducation aux changements climatiques permet aux populations de prendre des décisions éclairées en faveur de la durabilité et de la résilience.

Conséquences des infrastructures non équitables



Chaque jour, les femmes et les filles passent au total 200 millions d’heures à aller chercher de l’eau. Lorsque l’eau n’est pas aisément accessible et que les sources se trouvent loin, la corvée d’eau leur incombe de manière disproportionnée. Cela réduit le temps qu’elles peuvent passer à l’école ou au travail¹⁵⁶.

Avantages des infrastructures équitables



Les systèmes de distribution d’eau équipés d’une solution de paiement mobile en Gambie, au Ghana et en Tanzanie permettent aux utilisateurs d’avoir facilement accès à de l’eau propre tout en couvrant les coûts d’entretien du système à long terme¹⁵⁷. Ils réduisent également le temps consacré à la collecte de l’eau dans les régions isolées.

3.3 Infrastructures accessibles

« Pour les personnes handicapées, il est difficile d'avoir connaissance des services d'aide mis en place lors des urgences climatiques et d'en bénéficier. Si les informations ne sont pas accessibles, elles ne sont pas exploitables. Si l'on annonce qu'il y a un incendie, mais que l'on ne donne pas d'instructions spécifiques ou que ces instructions sont uniquement visuelles, l'information ne pourra pas servir à une personne aveugle, par exemple. De même, si les gens ne sont pas autorisés à emprunter les moyens de transport avec des affaires supplémentaires, les personnes handicapées doivent-elles abandonner leur fauteuil roulant ? Les changements climatiques sont source d'innombrables injustices, mais aussi de conséquences et d'attentes disproportionnées. »

[Marcie Roth, directrice générale du World Institute on Disability](#)

Les personnes marginalisées peuvent rencontrer davantage de difficultés physiques et cognitives que le reste de la population pour accéder aux infrastructures, y entrer, ou comprendre et utiliser les services proposés. Elles risquent notamment d'être victimes de harcèlement physique ou sexuel lorsqu'elles utilisent certains services essentiels comme les installations sanitaires¹⁵⁸. Cela peut même mettre leur vie en danger lors des catastrophes climatiques¹⁵⁹.

Les infrastructures accessibles permettent aux personnes marginalisées d'accéder à ces services de façon simple, sûre et digne, et réduisent les risques de violences physiques ou sexuelles en proposant des solutions axées sur les utilisateurs et adaptées à l'âge, au genre et au handicap.

Exemple d'infrastructure accessible : Lors de sa construction, un hôpital est muni à la fois d'un escalier et d'une rampe d'accès pour monter au premier étage. Les escaliers sont équipés d'une main courante pour les personnes âgées et de bandes tactiles pour les utilisateurs atteints de déficience visuelle. La rampe d'accès est destinée aux brancards, aux personnes en fauteuil roulant, aux personnes munies de poussettes et aux autres personnes à mobilité réduite. En cas de catastrophe, la rampe d'accès fait également office d'issue de secours accessible pour les patients non ambulatoires.

« Il n'y a que très peu de personnes handicapées employées dans le secteur formel. En général, les personnes en situation de handicap travaillent dans les secteurs informels ou à leur compte, en raison des problèmes d'accessibilité et des obstacles psychologiques dans le secteur formel. »

[Shivani Gupta, conseillère technique pour l'inclusion, Mission chrétienne pour les aveugles](#)

Conséquences des infrastructures non accessibles

Chômage et recul économique

L'absence d'accès physique aux infrastructures de services aggrave le chômage¹⁶⁰. On estime en effet que 80 à 90 % des personnes handicapées en âge de travailler sont au chômage en raison d'une combinaison d'obstacles infrastructurels et psychologiques (écoles non conçues pour être accessibles et écoles accessibles trop éloignées, par exemple)¹⁶¹.

Ce phénomène entraîne un recul économique lorsqu'il empêche les personnes marginalisées d'accéder au marché du travail. Aux Philippines, le chômage des personnes nées avec une fente labio-palatine fait perdre à l'État entre 8 et 9,8 millions de dollars de recettes fiscales¹⁶².

Coûts directs et indirects d'un accès non sécurisé

Les infrastructures non accessibles peuvent présenter un danger physique, et ce risque peut générer des coûts directs et indirects. Les personnes handicapées risquent notamment d'être victimes de fraude si elles doivent demander à d'autres personnes d'effectuer des transactions à leur place dans des établissements non accessibles. Les femmes, les filles et les personnes LGBTIQ+, quant à elles, peuvent être exposées au harcèlement et à la violence basée sur le genre lorsque l'accès aux services n'est pas sûr.

Si les toilettes ne sont pas munies d'un accès sécurisé et utilisables en toute sécurité, par exemple, cela risque d'entraîner une hausse des agressions sexuelles visant les femmes et les enfants, comme c'est le cas dans de nombreux quartiers informels où les latrines se trouvent en extérieur. Cela peut engendrer des coûts sociaux d'environ 53 000 dollars par agression, des montants qui pourraient être drastiquement réduits en améliorant les services d'assainissement de sorte à répondre de manière inclusive aux besoins des personnes marginalisées en matière de sécurité¹⁶⁵.

Avantages des infrastructures accessibles

Croissance macroéconomique

L'intégration de l'accessibilité dans les infrastructures produit des retombées positives à l'échelle macroéconomique. L'inclusion des personnes handicapées sur le marché du travail peut accroître le PIB d'un pays de 3 à 7 % ; ainsi, il suffirait que 1 % des personnes handicapées intègrent la population active aux États-Unis pour que le PIB du pays augmente de 25 milliards de dollars¹⁶³. Cette croissance peut améliorer la capacité financière d'un pays à tenir ses objectifs en matière de durabilité et d'action climatique.

L'accessibilité des infrastructures n'exige pas des investissements considérables. Des études montrent que la prise en compte de l'accessibilité dans la conception d'un nouveau bâtiment public augmente les coûts de construction de moins de 0,1 % seulement, et jusqu'à 3 % en moyenne pour les logements unifamiliaux ou multifamiliaux¹⁶⁴. Cette démarche est donc rentable et présente d'importants bénéfices pour la société.

Amélioration de la sécurité et de la liberté de choix

Améliorer la sécurité de l'accès aux infrastructures et de l'utilisation de leurs services peut offrir aux personnes marginalisées une plus grande liberté de choix dans leur vie de tous les jours.

Cela peut permettre aux personnes handicapées et aux personnes âgées d'effectuer elles-mêmes leurs transactions quotidiennes en étant moins exposées à la violence physique ou à la fraude. Cela réduit également les risques de harcèlement pour les femmes, les filles et les personnes LGBTIQ+ qui souhaitent accéder aux différents services.

Veiller à ce que les terminaux de transport et les arrêts de bus soient bien éclairés et équipés de dispositifs de sécurité active et passive, par exemple, peut encourager les femmes, les filles et les personnes LGBTIQ+ à utiliser les différents transports publics en ayant moins peur de subir des violences physiques ou sexuelles.

Conséquences des infrastructures non accessibles



À Kaboul, en Afghanistan, des enfants vont à l'école dans des salles de classe improvisées : dans la région, 46 % des écoles n'ont pas de vraies salles de classe, d'accès à l'eau potable ou de toilettes¹⁶⁶. L'absence de toilettes acceptables constitue un obstacle majeur pour la fréquentation scolaire des filles.

Avantages des infrastructures accessibles



À Herat, en Afghanistan, la présence de toilettes munies de dispositifs de sécurité et d'un réservoir d'eau rassure les filles et leurs parents ou tuteurs, car elle sécurise l'accès à l'éducation et réduit les risques d'agression¹⁶⁷.

3.4 Infrastructures abordables

Lorsque l'accès à des services d'infrastructures durables est soumis à des coûts prohibitifs et à des exigences juridiques rédhibitoires, les populations marginalisées peuvent être tentées de compenser en optant pour d'autres solutions informelles ou improvisées¹⁶⁸. Ces solutions peuvent s'avérer plus coûteuses en définitive et conduire à des pratiques dangereuses pouvant entraîner des décès ou des pertes matérielles.

Les infrastructures abordables tiennent compte des contraintes financières auxquelles font face les groupes marginalisés pour accéder à des services d'infrastructures de qualité, notamment des revenus modestes et irréguliers, un accès limité aux prêts ou aux services bancaires officiels, ou encore l'absence de droits fonciers ou de garanties.

Conséquences des infrastructures non abordables

Recours à des services informels chers et risqués

L'absence de services d'infrastructures abordables dans les communautés marginalisées peut conduire ces dernières à avoir recours à des services informels parfois coûteux. Des vendeurs informels peuvent par exemple fournir de l'eau aux ménages défavorisés qui ne sont pas raccordés au réseau d'eau municipal. Si ces services informels sont plus souples, l'eau étant distribuée en fonction des besoins et de la situation géographique, le coût peut s'avérer environ dix fois supérieur à celui de l'eau courante¹⁶⁹.

Dans d'autres cas, les services informels peuvent présenter des risques importants lorsqu'ils sont assurés dans des conditions de sécurité insuffisantes. Certains quartiers informels créent par exemple des raccordements illégaux à des lignes électriques existantes, alors qu'un trop grand nombre de branchements peut conduire à des risques d'incendie. En Afrique du Sud, 15 à 30 incendies se produisent chaque jour dans les quartiers informels, causant au moins un décès par jour¹⁷⁰.

Exemple d'infrastructure abordable : Un train électrique municipal propose des billets à tarif unique, indépendamment de la longueur du trajet, ce qui permet aux personnes vivant dans la pauvreté ou habitant dans des lieux isolés de circuler dans leur municipalité pour un coût raisonnable. Des réductions sont également prévues pour les enfants, les jeunes, les étudiants et les personnes âgées, de façon à tenir compte des moyens financiers limités de ces catégories de personnes.

Avantages des infrastructures abordables

Des services d'infrastructures axés sur les utilisateurs

Proposer d'autres modes de paiement peut contribuer à rendre les services d'infrastructures plus abordables pour les populations marginalisées. Dans de nombreuses villes d'Afrique, des systèmes de prépaiement de l'eau et de l'électricité ont été mis en place dans les quartiers informels afin de garantir des services abordables aux habitants des zones urbaines qui vivent dans la pauvreté. À Nakuru, au Kenya, le coût du jerrycan de 20 litres d'eau, auparavant vendu entre 6 et 10 shillings kényans, est passé à seulement 1,2 shilling kényan avec les bornes-fontaines prépayées¹⁷¹.

Au Kenya, plusieurs programmes ont octroyé des subventions afin que les raccordements électriques légaux dans les quartiers informels soient proposés au même prix voire moins cher que ceux proposés par les vendeurs informels. En une année, 150 000 nouveaux raccordements ont ainsi été créés, ce qui a contribué à réduire les incendies électriques et les électrocutions¹⁷².

Conséquences des infrastructures non abordables



Les raccordements électriques informels présentent des risques d'accident, en particulier dans les quartiers informels où les maisons sont construites à proximité les unes des autres dans des matériaux inflammables.

Des infrastructures inutilisées malgré une demande importante

Lorsque les services d'infrastructures ne sont pas abordables, il arrive qu'ils ne soient pas utilisés alors que de nombreuses personnes en ont besoin. Ainsi, bien des villes à travers le monde comptent de nombreux logements vides malgré une importante pénurie dans ce domaine, car les prix sont inaccessibles¹⁷⁴. En Inde, par exemple, on recense 15,8 millions de logements inoccupés, qui pourraient remédier pour moitié à la pénurie de logements dans le pays. En 2011, le Mexique disposait de 5 millions de logements vides, c'est-à-dire suffisamment pour répondre à la moitié de ses besoins dans ce domaine.

Avantages des infrastructures abordables



Les fours solaires permettent de réduire la pauvreté énergétique et d'atténuer les problèmes de santé provoqués par la pollution de l'air due à l'utilisation de combustibles polluants pour cuisiner¹⁷³.

Des services adaptés aux besoins

Pour être abordables, les services d'infrastructures doivent tenir compte des besoins et des moyens financiers des personnes marginalisées. Ainsi, les personnes vivant dans la pauvreté ont souvent des revenus irréguliers (montant et fréquence de paiement variables). Il convient donc de compenser les coûts initiaux élevés et d'envisager des modes de paiement flexibles pour les services réguliers et le remboursement des prêts.

Conséquences des infrastructures non abordables



Le coût trop élevé des logements entraîne la prolifération de quartiers informels le long des rivières, des chemins de fer et des zones industrielles.

Avantages des infrastructures abordables



Le projet de réinstallation Quinta Monroy fournit aux résidents des « demi-maisons » qu'ils peuvent ensuite agrandir lorsqu'ils en ont les moyens¹⁷⁵.

3.5 Infrastructures non néfastes

Les communautés les plus pauvres et les plus marginalisées vivent souvent dans les zones les moins attractives et les plus dangereuses, ce qui les expose à la fois à la stigmatisation sociale et aux effets négatifs des changements climatiques. Elles résident par exemple sur des terrains non aménagés à proximité des cours d'eau ou des lignes de faille ou dans des zones inhabitables comme des décharges.

Les projets d'infrastructures non néfastes s'appuient sur des stratégies de résilience afin de résister aux catastrophes naturelles, ce qui contribue à réduire la vulnérabilité aux effets des changements climatiques. Ces projets cherchent notamment à faire une utilisation moins intensive des ressources naturelles et à éviter la pollution en assurant des services propres, sûrs et hygiéniques dans les communautés marginalisées. Ils visent également à atténuer les catastrophes

naturelles et leurs effets grâce à des infrastructures protectrices et à des émissions de carbone limitées. D'une manière générale, les infrastructures non néfastes améliorent la qualité de vie et réduisent la vulnérabilité des populations marginalisées.

Exemple d'infrastructure non néfaste : Le projet consiste à fournir de l'énergie stable à une communauté isolée. Une évaluation de l'impact social et environnemental est d'abord réalisée afin de s'assurer de l'absence d'effets néfastes tout au long du cycle de vie du projet, qu'il s'agisse des répercussions des émissions liées à la fourniture d'énergie, à la construction et aux activités du personnel ou des conséquences sur les moyens de subsistance ou les pratiques culturelles de la communauté.

Conséquences des infrastructures néfastes

Perte d’habitations et déplacements

Les infrastructures néfastes, dans le contexte des changements climatiques, peuvent entraîner des déplacements de populations marginalisées. La montée du niveau des océans, les chaleurs extrêmes et l’intensification des tempêtes tropicales détruisent les habitations et les moyens de subsistance de nombreuses personnes à travers le monde à cause de l’inadéquation ou du mauvais entretien des infrastructures de protection, combinés à l’absence d’accès à des abris résilients. Les populations sont donc contraintes de migrer ailleurs pour assurer leur sécurité.



Au Bangladesh, des abris anticycloniques sont construits pour protéger la population lors des épisodes cycloniques. Toutefois, comme ils ne sont pas suffisamment grands et ne permettent pas d’abriter le bétail, tout le monde ne peut pas les utiliser¹⁷⁶. Il arrive également que des habitants perdent leur maison et leurs moyens de subsistance à cause des défaillances des systèmes de protection contre les inondations.

Dégradation de la santé et décès

Les infrastructures néfastes peuvent entraîner de graves problèmes de santé à long terme et présenter des risques physiques. L’absence d’eau salubre, d’assainissement et de système de gestion des déchets solides, par exemple, peut engendrer des maladies respiratoires ou transmises par l’eau. En Afrique, toutes les heures, 115 personnes meurent de maladies liées à des problèmes d’assainissement ou à de l’eau contaminée, comme le choléra, la diarrhée et la fièvre typhoïde¹⁷⁸.

Avantages des infrastructures non néfastes

Des conditions de vie sûres et acceptables

En vertu de l’article 25 de la Déclaration universelle des droits de l’homme, toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être, y compris en cas de catastrophe climatique. Les infrastructures non néfastes sont conçues, réalisées et gérées de façon à fournir des services d’approvisionnement en eau propre et d’assainissement, des établissements de santé, de l’énergie et des logements de taille et de qualité appropriées, tous ces services devant également être résilients face aux risques climatiques.



Le Centre de l’amitié, au Bangladesh, sert de centre de formation pour les personnes les plus pauvres du pays. Malgré des financements limités, il est équipé de systèmes de collecte permettant d’éviter les inondations et le ruissellement vers les zones environnantes. L’eau recueillie est ensuite utilisée pour l’industrie de la pêche¹⁷⁷.

Amélioration du bien-être physique et mental

D’une manière générale, les infrastructures qui ne présentent pas d’effets néfastes pour les populations ni pour l’environnement contribuent également à l’amélioration du bien-être. L’atténuation des changements climatiques par l’intermédiaire des infrastructures produit également des retombées sanitaires positives, du fait d’une diminution des polluants grâce à l’utilisation d’énergies et de combustibles de cuisine propres, mais aussi d’une réduction de la transmission des maladies infectieuses grâce à l’amélioration des services d’eau, d’assainissement et de gestion des déchets¹⁷⁹.

Conséquences des infrastructures néfastes

Intensification des vulnérabilités liées au climat

Si les infrastructures destinées aux populations marginalisées ne sont pas inclusives, cela peut accroître la vulnérabilité de ces dernières aux effets des changements climatiques. L'absence de voies d'accès adaptées pour se rendre dans certaines communautés rurales ou certains quartiers informels, par exemple, peut compliquer les opérations de secours et d'aide humanitaire. Faute de services de communication, certaines personnes n'ont pas accès aux alertes et aux informations qui pourraient leur sauver la vie.

En outre, les services informels mis en place pour compenser l'absence de services d'infrastructures peuvent engendrer des pratiques dangereuses et, partant, accroître les risques. Ainsi, un pompage excessif des eaux souterraines peut entraîner un affaissement du sol et, par conséquent, multiplier les risques d'inondation. En Iran, certaines villes s'enfoncent de 25 cm par an à cause de l'absence de réglementation relative au pompage des eaux souterraines¹⁸⁰.



Sans infrastructures routières et d'évacuation résilientes, les inondations peuvent empêcher l'accès à certaines communautés et entraver les opérations de secours et d'aide humanitaire.

Avantages des infrastructures non néfastes

Meilleure résilience face aux risques

Répondre aux besoins des groupes marginalisés en services essentiels bénéficie à la protection de l'environnement et des populations. Cela permet de réduire les conséquences environnementales néfastes de pratiques dangereuses, telles que la contamination des eaux souterraines due à un pompage excessif, la pollution liée aux combustibles de cuisine ou les contaminations causées par l'absence de traitement des eaux usées et de gestion des déchets.

La fourniture de services essentiels contribue à renforcer la résilience des populations marginalisées à plusieurs niveaux, en améliorant notamment leur santé, leurs moyens financiers et leur pouvoir de décision. Tout cela participe à accroître leur capacité à faire face aux effets des changements climatiques et à s'en relever.



À Dar es-Salaam, en Tanzanie, les déchets ont été évacués sur un kilomètre et un système d'évacuation de 400 mètres a été construit. Ce projet a contribué à réduire les risques d'inondation et à atténuer les problèmes sanitaires à long terme engendrés par les déchets et l'eau stagnante.

3.6 Infrastructures favorisant l'autonomie

Les personnes marginalisées n'ont pas toujours la possibilité ou l'autonomie nécessaire pour prendre des décisions concernant leur vie et leur communauté. En effet, l'exclusion sociale et les inégalités les empêchent parfois de prendre part aux processus de décision. Ce constat peut également s'expliquer par un manque d'accès à l'information, des coûts prohibitifs, des exigences juridiques rédhibitoires ou des obstacles d'ordre physique.

Pour aboutir à des résultats à long terme inclusifs et compatibles avec les considérations climatiques, les projets d'infrastructures doivent obtenir une large adhésion de la part des communautés concernées, et contribuer à améliorer les moyens de subsistance et le bien-être social tout au long du cycle de vie des services d'infrastructures, et ce sur plusieurs générations¹⁸¹. Les infrastructures qui favorisent l'autonomie accroissent la capacité des populations marginalisées à prendre des décisions concernant leur vie et leur communauté, ce qui permet de répondre correctement à leurs différents besoins et de lever les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la société.

Exemple d'infrastructure favorisant l'autonomie : Un point de collecte d'eau est installé dans un quartier pauvre en eau où les femmes et les enfants devaient jusque-là marcher plusieurs heures par jour pour aller chercher de l'eau. Cela réduit le temps consacré à cette tâche et donne plus de liberté aux habitants, qui ont ainsi plus de temps pour aller à l'école ou entreprendre une activité économique.



Conséquences des infrastructures générant une dépendance

Moins de perspectives

Le développement d’infrastructures non inclusives aliène les populations, qui n’ont alors accès qu’à des perspectives limitées. Le manque de solutions de mobilité abordables et sûres en zone rurale, par exemple, peut réduire les perspectives économiques des habitants pauvres de ces régions. Des études menées en Éthiopie, au Pakistan et en Papouasie-Nouvelle-Guinée montrent des corrélations entre les réseaux de transport des zones rurales pauvres et la pauvreté en raison d’un accès limité à l’éducation, aux marchés et à différentes activités économiques¹⁸².

Manque d’autonomie et dépendance accrue

Les infrastructures peuvent également aliéner les populations en entravant leur autonomie et en les rendant plus dépendantes. Cela peut avoir des répercussions importantes sur le bien-être mental des personnes concernées et sur l’image qu’elles ont d’elles-mêmes. Si un bâtiment gouvernemental n’est pas muni de rampe d’accès ou d’ascenseur, par exemple, les personnes en fauteuil roulant dépendront d’autres personnes pour accéder aux étages.



Faute d’accessibilité, un homme paraplégique se retrouve contraint de descendre à quatre pattes les marches de la Chambre des représentants au Nigéria¹⁸⁴.

Avantages des infrastructures favorisant l’autonomie

Davantage de liberté de choix

L’accès des populations marginalisées à des services d’infrastructures acceptables améliore leur capacité à faire des choix dans leur vie quotidienne. Ainsi, lorsque les ménages disposent de services de communication numérique et d’énergie fiables, abordables et propres, les jeunes ont la possibilité d’utiliser des plateformes de formation en ligne pour accroître leurs compétences et leur niveau d’études. Cela peut leur permettre d’opter pour le parcours de leur choix. Cette situation favorise également l’engagement civique et politique des jeunes¹⁸³.

Davantage de pouvoir et de dignité

Les infrastructures qui favorisent l’autonomie donnent aux personnes qui les utilisent un sentiment de pouvoir et de dignité. Elles ne se sentent pas inférieures, car elles peuvent librement circuler et interagir avec leur environnement. La conception de toilettes tenant compte des questions de genre, par exemple, permet aux personnes transgenres de se sentir reconnues, à l’aise et en sécurité lorsqu’elles se rendent aux toilettes dans un bâtiment public.



L’école inclusive de Bikurim est conçue pour accueillir des élèves présentant des profils très variés. L’utilisation de bancs semi-circulaires permet aux enfants en fauteuil roulant de participer facilement aux activités de groupe. Les couleurs apaisantes sont privilégiées afin d’éviter une surcharge sensorielle pour les enfants atteints d’un trouble du spectre autistique¹⁸⁵.

3.7 Principes inclusifs dans le contexte des changements climatiques

Si aucune mesure n'est prise, les changements climatiques auront de graves conséquences sur la société moderne, avec une hausse du coût de la vie, des besoins accrus en investissements dans les infrastructures, et d'importantes perturbations des économies et des écosystèmes. Tous les systèmes d'infrastructures risquent des interruptions de services et des dégâts matériels à cause des effets des changements climatiques, et en particulier de la multiplication des inondations et des cyclones tropicaux¹⁸⁶. Les vagues de chaleur extrême mettront les réseaux électriques à rude épreuve et paralyseront le transport aérien lorsque les températures dépasseront les tolérances de fonctionnement.

Ces conséquences sur les systèmes d'infrastructures seront préjudiciables à l'ensemble de la population, en particulier aux femmes et aux personnes les plus marginalisées. Les perturbations des services essentiels et les menaces pesant sur les moyens de subsistance qui dépendent de la nature creuseront les inégalités. Les principes de l'inclusivité doivent donc s'appliquer à l'action climatique afin que celle-ci produise des résultats équitables pour tous et toutes.

Lorsque les infrastructures sont compatibles avec les considérations climatiques, équitables, accessibles et abordables pour les femmes et les groupes marginalisés, elles peuvent améliorer l'efficacité et la faisabilité des stratégies de développement à faible émission. Les femmes et les personnes marginalisées du monde entier prennent des décisions qui influent sur la quantité de gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère. Dans les sociétés où les femmes assument la majeure partie des responsabilités domestiques, elles peuvent contribuer concrètement aux stratégies d'action climatique si elles disposent de services équitables, accessibles et abordables tels que des combustibles de cuisson propres, un système d'eau et d'assainissement géré de manière sûre,

des méthodes agricoles adaptées au climat et des systèmes circulaires de gestion des déchets¹⁸⁷.

Lorsque les infrastructures sont compatibles avec les considérations climatiques et ne présentent pas d'effets néfastes, l'action climatique produit des retombées positives pour la population et pour la planète.

Les infrastructures doivent être conçues de façon à protéger à la fois l'environnement et les droits humains. La mise en œuvre de solutions inclusives fondées sur la nature et de méthodes agricoles adaptées au climat, par exemple, permet d'améliorer la biodiversité, d'absorber du carbone, de réduire l'érosion des sols, d'améliorer la qualité de l'air et de renforcer la sécurité alimentaire et économique des agriculteurs¹⁸⁸.

Lorsque les infrastructures sont compatibles avec les considérations climatiques et favorisent l'autonomie des femmes et des personnes marginalisées, elles peuvent renforcer la résilience au niveau communautaire et sociétal.

Les femmes et les groupes marginalisés n'ont pas nécessairement la possibilité de participer aux décisions concernant l'action climatique lorsque leurs droits ne sont pas respectés et que leur opinion n'est pas prise en compte. Donner aux femmes et aux groupes marginalisés les moyens d'exercer leurs droits en matière de leadership communautaire, de gouvernance environnementale et d'élaboration de politiques a permis de renforcer l'adaptation et la résilience climatiques dans de nombreuses régions du monde. Ainsi, les femmes ont participé à des initiatives de préparation aux catastrophes au Bangladesh, de gouvernance forestière en Inde et de résilience à la sécheresse dans la Corne de l'Afrique¹⁸⁹.

Les infrastructures à la fois inclusives et compatibles avec les considérations climatiques favorisent une action climatique plus efficace et plus équitable, mais aussi un développement durable qui ne laisse personne de côté.

Section 4

Recommandations concernant la réalisation d'infrastructures inclusives au service de la lutte contre les changements climatiques

Le développement d'infrastructures inclusives au service de la lutte contre les changements climatiques nécessite une collaboration entre plusieurs parties prenantes et une redéfinition de la conception des infrastructures qui favorise davantage l'inclusion et l'action climatique pour tous et toutes. La présente section définit le rôle des différentes parties prenantes qui interviennent tout au long du cycle de vie des infrastructures dans le contexte de l'inclusion et de l'action climatique, avant de proposer huit grands domaines d'action intersectionnels et de formuler des recommandations concernant la conception d'infrastructures inclusives au service de la lutte contre les changements climatiques.

4.1 Intervention tout au long du cycle de vie des infrastructures

Il est possible d'agir à toutes les étapes du cycle de vie des infrastructures. Ces étapes, interdépendantes, font intervenir différentes parties prenantes : spécialistes en planification, en conception, en finances, entrepreneurs, responsables de l'exploitation, spécialistes en mise hors service et en transformation, sociologues, spécialistes de l'inclusion, spécialistes en

santé, sécurité, sûreté et environnement, experts des changements climatiques, mais également les membres de la communauté (utilisateurs, parties prenantes et bénéficiaires), entre autres. Toutes ces parties prenantes ont un rôle différent à jouer dans la planification, la mise en place et la gestion d'un système d'infrastructure durable, résilient et inclusif (*voir le tableau 2*).

4.2 Domaines d'action

Une approche inclusive du développement des infrastructures doit être intégrée dans tous les processus, les politiques et les interventions dans ce domaine¹⁹¹. Il convient par conséquent de faire participer un large éventail de communautés et de parties prenantes à **l'intégralité du processus** de développement des infrastructures. Des politiques inclusives garantiront en outre l'équité et l'accessibilité des infrastructures planifiées et mises en place, ainsi qu'une répartition équitable des résultats du développement des infrastructures obtenus en matière de résilience. Les sous-sections suivantes proposent plusieurs pistes d'amélioration dans différents domaines d'action en matière de réalisation d'infrastructures inclusives, synthétisées à partir des travaux de recherche et des entretiens menés dans le cadre du présent rapport. Ces domaines d'action sont étroitement liés aux cinq principes des infrastructures inclusives (*voir la figure 6*).

Tableau 2. Rôle des principales parties prenantes dans la réalisation d’infrastructures inclusives

Étapes du cycle de vie	Actions		Parties prenantes
PLANIFICATION	• Aux niveaux national et infranational, les spécialistes des gouvernements en planification définissent des politiques, des réglementations et des normes stratégiques en utilisant des leviers pour encourager les initiatives de développement inclusives et durables et restreindre les projets susceptibles de perpétuer des résultats et des pratiques non durables. • Les spécialistes des gouvernements en planification doivent réaliser des évaluations des besoins à l’échelle nationale et infranationale en veillant à tenir compte de l’éventail des besoins des différents utilisateurs, en particulier des groupes marginalisés. • Les organisations de la société civile (OSC) qui représentent les groupes marginalisés doivent participer à l’élaboration des évaluations des besoins et des plans d’infrastructures, encourager une législation et des politiques inclusives, et assurer la liaison entre les équipes de projet et les communautés. • À partir des évaluations des besoins, les spécialistes en planification élaborent des plans nationaux et infranationaux d’infrastructures pour fournir un cadre aux futurs projets. Ces plans s’inscrivent dans le long terme, et présentent et exploitent les interdépendances entre divers secteurs et régions. Pour aider à orienter ces plans, des évaluations stratégiques peuvent être réalisées afin de déterminer ce dont une région a besoin et ce qu’elle peut soutenir.		Spécialistes en planification et en conception, spécialistes, OSC et membres de la communauté

Étapes du cycle de vie	Actions		Parties prenantes
MISE EN PLACE	- Dès le début de la conception des projets, les spécialistes en planification et en conception réalisent des évaluations participatives des incidences environnementales et sociales de leurs conceptions. Une bonne pratique consiste à prévoir des garanties sociales et environnementales dès les premières étapes de la planification et de la conception (par exemple des mécanismes inclusifs et favorables à l'égalité entre les genres pour la réparation des préjudices, une mobilisation inclusive et adaptée des parties prenantes de la communauté, un consentement libre, préalable et éclairé portant sur le respect des droits des populations autochtones, le cas échéant, et la divulgation des informations). - Au début du processus de conceptualisation du projet, les spécialistes en finances aident les responsables à trouver des capitaux ou des fonds pour financer les coûts d'exploitation tout au long du cycle de vie des infrastructures. Les investissements en provenance des secteurs public et privé sont coordonnés, et de nouveaux modèles économiques sont élaborés. Les coûts et les risques (y compris d'accentuation des inégalités sociales et entre les genres) associés au cycle de vie d'un projet doivent être intégrés au dossier de décision.	- Les entrepreneurs et les équipes de projet, accompagnés de spécialistes de différents domaines, mettent en place les infrastructures selon les normes et les spécifications définies lors de la phase de conception. Durant le processus de construction, des précautions doivent être prises pour éviter les effets négatifs sur l'environnement ou les populations locales. - Des conditions de travail sûres et équitables offrent d'excellentes possibilités économiques aux femmes et au personnel local. - Les entrepreneurs doivent adopter des pratiques durables et inclusives en matière de passation de marchés publics dans le domaine des infrastructures. Ils peuvent par exemple avoir recours à des critères de sélection, à des modalités de contrat et à d'autres mécanismes destinés à sélectionner en priorité des fournisseurs locaux, des petites et moyennes entreprises et des entreprises dirigées par des femmes, et favoriser la réutilisation de matériaux issus de la mise hors service et du déclassement.	Spécialistes en finance et en conception, entrepreneurs et équipes de projet
GESTION	- Les responsables de l'exploitation ont pour fonction de gérer les infrastructures conformément à leur conception et de fournir les services prévus avec une efficacité optimale. - Les responsables de l'exploitation et les autorités gouvernementales doivent réglementer les services afin qu'ils soient fournis de manière équitable aux consommateurs (notamment aux femmes, aux filles, aux jeunes, aux personnes handicapées et à d'autres groupes marginalisés). - Les responsables de l'exploitation peuvent également être chargés d'assurer le suivi de la performance environnementale des systèmes d'infrastructures, notamment de l'efficacité des mesures inclusives et compatibles avec les considérations climatiques.	- L'entretien des infrastructures garantit qu'elles ne présentent aucun danger pour les utilisateurs ni pour le personnel chargé de l'exploitation et qu'elles fonctionnent correctement tout au long de leur durée de vie et au-delà de la durée de mise en œuvre d'un projet ou programme, grâce à des méthodes d'exploitation et d'entretien inclusives, économiques et axées sur les communautés. Les spécialistes peuvent formuler des conseils sur la transformation des infrastructures en fin de vie dès la phase de conception, si cela est possible. Les matériaux peuvent être réutilisés grâce à des pratiques efficaces de réattribution et de déconstruction ou démantèlement. - Pendant et après la mise hors service d'infrastructures, des spécialistes et des groupes communautaires de suivi doivent évaluer et atténuer tout effet négatif à long terme sur l'environnement ou les populations locales, y compris par la réaffectation du personnel. La continuité des services fournis par des infrastructures mises hors services doit être assurée par d'autres moyens.	Responsables de l'exploitation et spécialistes en mise hors service et en transformation

Adapté du rapport de l'UNOPS *Les infrastructures et la lutte contre les changements climatiques* (2021)¹⁹⁰

Figure 6. Relations entre les domaines d'action et les principes des infrastructures inclusives



4.2.1 Généraliser l'inclusion et l'autonomisation des utilisateurs

« Comme le dit Ayanna Pressley, membre du Congrès américain, "Les personnes qui souffrent le plus devraient être les plus proches du pouvoir". »

Susan Sygall, directrice et cofondatrice de Mobility International USA

Il faut impérativement améliorer la représentation et la participation concrètes des groupes sous-représentés et marginalisés dans tous les aspects du développement des infrastructures pour obtenir des résultats compatibles avec les considérations climatiques et partagés par tous et toutes. Cette démarche doit s'appliquer tant à l'échelle des projets qu'à celle de la planification et des politiques, mais également à tous les niveaux des systèmes d'infrastructures dépendants les uns des autres. Il convient pour cela de mobiliser les parties prenantes de façon appropriée et efficace et de veiller à ce que les différents groupes soient représentés dans tous les processus.

Recommandation 1 : Le développement des infrastructures doit impliquer les communautés pour garantir une répartition équitable des avantages et des responsabilités de l'action climatique. La participation des populations locales est essentielle à l'efficacité de l'action climatique¹⁹². Elle assure une bonne prise en compte des différents besoins de la communauté et favorise la prise en considération des connaissances locales dans le choix des mesures les plus adaptées à la communauté et au contexte environnemental. Ces connaissances sont particulièrement précieuses dans les régions pour lesquelles on manque de données cartographiques et d'informations sur les risques. Dans les communautés autochtones, l'expertise et les techniques locales peuvent compléter les solutions technologiques afin de créer des infrastructures

compatibles avec les considérations climatiques et sans effets néfastes pour la population, ni pour la nature.

Les communautés doivent bénéficier d'un accès équitable aux compétences et aux emplois créés grâce aux investissements dans les infrastructures¹⁹³, en particulier lorsque la transition vers des infrastructures compatibles avec les considérations climatiques est susceptible de provoquer des déplacements. Le recours à des matériaux, des compétences et des travailleurs locaux (personnel et fournisseurs) pour la construction et l'entretien des infrastructures réduit les coûts et les émissions liés au transport et permet de réinvestir le budget dans l'économie locale. Pour cela, il peut être nécessaire d'adapter les profils de poste et les conditions de travail afin de tenir compte des différents besoins, en créant des emplois de bureau pour les personnes handicapées ou en prévoyant des toilettes sécurisées pour le personnel féminin, par exemple. Des comités de gestion représentatifs de la diversité des utilisateurs peuvent être mis en place avec les populations locales afin de garantir l'efficacité et l'accessibilité des projets sur le long terme pour les personnes marginalisées et favoriser leur appropriation par la communauté.

Encadré 1. Emploi d'urgence¹⁹⁴

À la suite d'un conflit ou d'une catastrophe, des personnes peuvent perdre leur emploi et leurs moyens de subsistance. L'emploi d'urgence désigne la création directe et à court-terme d'emplois qui offrent des possibilités immédiates de revenus en espèces aux personnes marginalisées. Proposer des emplois d'urgence dans les communautés locales pour les projets de reconstruction d'infrastructures permet de « reconstruire en mieux » de manière inclusive.

→ **Étude de cas sur la mise en place d'infrastructures communautaires**

Recommandation 2 : Les organisations communautaires et les organisations de la société civile (OSC) qui représentent les groupes marginalisés doivent servir d'intermédiaires pour impliquer les communautés dans les processus de planification stratégique et le développement des infrastructures. Elles doivent prendre part à toutes les étapes des chantiers d'infrastructures publics ayant une incidence sur les communautés marginalisées, notamment l'élaboration de stratégies inclusives et l'identification des besoins.

« La vraie difficulté, c'est qu'il faut beaucoup de temps pour établir ces relations. La stratégie consiste simplement à être présent le plus possible dans la communauté pour apprendre à connaître les gens, devenir un défenseur crédible de leurs intérêts et travailler avec les organisations communautaires ou OSC existantes. De cette façon, les gens viennent vous voir et vous donnent des idées que vous pouvez ensuite utiliser avec l'équipe de projet. »

Gavin White, cadre dirigeant du comité sur les changements climatiques et la résilience, World Urban Parks

Encadré 2. Mise à contribution des communautés locales dans le cadre du Blue Gold Program

Les équipes de projets peuvent collaborer directement avec les populations marginalisées afin de cocréer des infrastructures inclusives. Le Blue Gold Program¹⁹⁵ visait à réhabiliter et à améliorer les infrastructures de gestion de l'eau dans 22 polders côtiers du Bangladesh particulièrement exposés aux inondations. L'équipe de projet a eu recours au « natok », une sorte de théâtre interactif, pour discuter des enjeux sociaux avec différents acteurs, et a permis aux populations locales de gérer elles-mêmes ces questions en créant des groupes de gestion de l'eau¹⁹⁶. Ce projet a renforcé la protection contre les inondations, amélioré la sécurité alimentaire et réduit la pauvreté pour près de 200 000 ménages.

Recommandation 3 : Les équipes de projet doivent adopter une approche privilégiant les communautés et utiliser des mécanismes de participation et de consultation adaptés. Elles doivent impliquer les différents groupes d'utilisateurs, en particulier les représentants des groupes marginalisés souvent laissés à l'écart des consultations. Ces consultations ont recours à diverses techniques de communication et de participation pour être le plus accessibles possible et peuvent faire partie des critères de financement.

« Idéalement, les projets sont portés par la communauté, qui fait ensuite appel à des professionnels pour obtenir un soutien technique et financier. Dans ces conditions, on peut parler de résilience climatique et faire intervenir des professionnels compétents en matière de gestion des eaux pluviales, d'adaptation au carbone, d'atténuation des risques et dans d'autres domaines faisant appel à des technologies de pointe. Voilà la contribution que nous voudrions vraiment apporter en dialoguant avec les communautés. »

Gavin White, cadre dirigeant du comité sur les changements climatiques et la résilience, World Urban Parks



Étude de cas sur la prise de décisions et la planification participatives avec les communautés

4.2.2 Renforcer les capacités des parties prenantes à des fins d'inclusion

La notion de capacité désigne l'aptitude des personnes, des organisations et de la société dans son ensemble à gérer efficacement les tâches qui leur incombent¹⁹⁷. Pour favoriser l'inclusion dans les projets d'infrastructures, il est possible de sensibiliser les parties prenantes à l'intérêt des mesures inclusives et compatibles

avec les considérations climatiques ainsi qu'à leur mise en œuvre, mais aussi de renforcer leur expertise technique en la matière.

« Selon leur génération et leur culture, les membres de notre équipe n'ont pas tous et toutes la même conception de ce qui est acceptable en matière d'inclusion. Dans quelle mesure notre prise en compte des besoins des femmes et des filles en matière d'hygiène menstruelle est-elle acceptable, par exemple ? Par le passé, ce besoin essentiel était bien souvent négligé, mais aujourd'hui la situation évolue. La grande difficulté consiste à déterminer ce que l'on met derrière les notions d'« accessibilité » et de « résilience ». La mise en place d'un réservoir d'eau de pluie va-t-elle régler les problèmes plus généraux de pénurie d'eau dans les communautés ? Nous devons sensibiliser notre personnel à une multitude de sujets dans tous les domaines, et pour bon nombre de nos collaborateurs, les possibilités d'apprentissage sont limitées par un manque de ressources, de formations et d'accès à Internet. »

Liz Palmer, responsable mondiale de la construction, Save the Children International

Recommandation 4 : Les parties prenantes doivent être sensibilisées à la question de l'inclusion afin d'identifier et de combattre les préjugés à l'égard des groupes marginalisés. Les services d'infrastructures resteront inaccessibles pour les personnes marginalisées si celles-ci ne peuvent pas les utiliser pour des raisons d'exclusion sociale. En parallèle du développement d'infrastructures inclusives, les gouvernements et les OSC doivent organiser des activités d'information et de sensibilisation du grand public afin de favoriser l'inclusion, de lutter contre la discrimination et d'encourager le signalement des maltraitances. Le personnel chargé des services essentiels doit recevoir une formation de sensibilisation afin de pouvoir travailler avec les populations marginalisées.

Encadré 3. Sensibilisation aux questions de genre au sein de l'UNOPS au Myanmar

Les attitudes hostiles à l'égard des personnes LGBTIQ+ entravent leur accès aux services de santé. L'UNOPS au Myanmar a organisé des formations à l'intention des partenaires du secteur de la santé afin de les sensibiliser à la prise en compte des questions de genre ainsi qu'aux discriminations subies par les personnes LGBTIQ+¹⁹⁸. L'amélioration de l'inclusion de ces personnes dans les services de santé passe par des pratiques de collecte de données plus respectueuses, la formation du personnel à la prise en compte des besoins de cette population et l'amélioration des politiques de lutte contre la discrimination.

Encadré 4. Assurer la sécurité des femmes dans les transports publics à Quito, en Équateur¹⁹⁹

La mise à disposition de transports publics sûrs, abordables et durables dans les villes joue un rôle notable dans l'action climatique, car elle contribue à réduire l'utilisation de la voiture. Le réseau de transport de Quito, en Équateur, est emprunté par plus d'un million de passagers par jour, dont 49 % de femmes. Une étude réalisée dans le cadre du programme « Ville sûre » de Quito a révélé que plus de 65 % des femmes avaient déjà été victimes de harcèlement sexuel dans la ville, souvent dans les transports publics.

Un comité multipartite a été mis en place pour mieux comprendre l'utilisation des bus publics du point de vue de différentes usagères,

de façon à pouvoir élaborer des protocoles afin de lutter contre le harcèlement sexuel dans les transports publics. Plus de 2 600 chauffeurs, membres du personnel et responsables ont suivi régulièrement des formations sur les questions de genre et la masculinité positive, mais également sur l'application des protocoles en cas de harcèlement sexuel. Ces formations ont notamment permis de sensibiliser les forces de police et les autorités chargées des transports au harcèlement sexuel et aux sanctions juridiques encourues par leurs auteurs à Quito. Une stratégie de communication a également été mise au point pour attirer l'attention de la population sur les problèmes de harcèlement sexuel et les autres formes de violence sexuelle visant les femmes et les filles. Cette stratégie ciblait les autorités ainsi que les usagers des transports, hommes et femmes, et portait notamment sur l'intervention des témoins.

Recommandation 5 : Il convient d'assurer le renforcement des capacités des parties prenantes pour améliorer leurs compétences techniques et les aider à intégrer l'inclusion et l'action climatique dans le développement des infrastructures. Les gouvernements doivent avoir une connaissance approfondie de la question de l'inclusion afin de créer et de mettre en œuvre des politiques inclusives, en particulier dans le domaine de l'action climatique. Les équipes de projet, les décideurs politiques, les régulateurs et les spécialistes en planification doivent être formés à l'utilisation des techniques participatives, des analyses de vulnérabilité, des approches d'optimisation des ressources, des analyses des services écosystémiques, des solutions fondées sur la nature, mais également au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des mesures inclusives et compatibles avec les considérations climatiques. Les ouvriers locaux peuvent également être formés aux pratiques de construction durables.



Étude de cas sur le renforcement des capacités et la création d'emplois verts

Recommandation 6 : Les programmes de formation et d'éducation au développement d'infrastructures durables doivent cibler un large éventail de participants. Encourager l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion dans les programmes d'enseignement (cursus universitaires, formations professionnelles, formations des établissements d'enseignement professionnel, programmes de formation continue, etc.) permet de diffuser des idées et des connaissances sur la réalisation d'infrastructures durables, résilientes et inclusives.

« Il n'y a tout simplement pas assez de personnes spécialisées dans la conception et la réalisation de ces idées. Le Commonwealth ne compte pas suffisamment d'architectes, de constructeurs, d'urbanistes. On manque sérieusement de professionnels en mesure de proposer des idées inclusives. Des pays comme l'Ouganda connaissent une urbanisation rapide, mais qui assure la conception de l'aménagement urbain ? À quel niveau ces projets impliquent-ils les jeunes ? Il n'y a pas assez de personnes capables de mettre en place des initiatives inclusives. »

Layne Robinson, chef du développement de la politique sociale,
Secrétariat du Commonwealth

Recommandation 7 : Les programmes inclusifs de renforcement des capacités en matière de pratiques durables au sein des communautés peuvent contribuer à une gestion efficace des systèmes d'infrastructures. Les populations locales doivent être formées aux moyens d'intégrer des

pratiques résilientes et durables dans leur communauté, en particulier s'agissant de l'entretien des systèmes d'infrastructures locaux. Ces programmes doivent cibler des participants très divers, en particulier les représentants des groupes marginalisés, et employer des techniques de communication accessibles.



Étude de cas sur le renforcement des capacités en matière de gestion participative des infrastructures

4.2.3 Recueillir des données axées sur la population

Il est possible d'utiliser des données détaillées sur le plan géographique et ventilées (en fonction du sexe, du genre, de l'âge, des revenus, de la race, de l'origine ethnique, des handicaps, du statut migratoire et d'autres indicateurs adaptés au contexte) afin de favoriser les projets d'infrastructures inclusives dans les processus de planification. Dans de nombreux pays, on ne dispose guère de données ventilées sur différentes caractéristiques démographiques des groupes marginalisés et sur leur accès aux services d'infrastructures ; les informations nécessaires pour planifier correctement des services d'infrastructures inclusifs sont donc insuffisantes. Ainsi, les données relatives au handicap font cruellement défaut dans les pays du Sud. Seul un tiers des enquêtes nationales de recensement réalisées dans 133 pays à revenu faible ou intermédiaire entre 2009 et 2018 comportaient des questions à ce sujet²⁰⁰. À peine 15 % prévoyaient des questions sur les difficultés fonctionnelles afin de classer les handicaps par catégories (handicap moteur, visuel, auditif ou cognitif).

Recommandation 8 : Des données détaillées sur le plan géographique et ventilées doivent être intégrées à titre de référence pour orienter les décisions et évaluer les répercussions du développement des infrastructures. Il importe de déterminer les différents besoins des

utilisateurs et d'éviter les approches uniques dans le développement des infrastructures. Les gouvernements doivent recueillir des données détaillées sur le plan géographique et ventilées en fonction des revenus des ménages, du genre, de l'âge, du sexe, de l'isolement géographique et d'autres indicateurs d'inclusion dans le cadre des recensements nationaux et des enquêtes de santé. Ils peuvent également réaliser des micro-recensements pour collecter des données démographiques à petite échelle et obtenir un niveau élevé de résolution spatiale²⁰¹. Ces données peuvent être utilisées en complément d'analyses intersectionnelles des besoins selon les groupes et corrélées géographiquement aux évaluations des besoins en infrastructures afin d'orienter l'élaboration de politiques inclusives dans ce domaine.



Étude de cas sur la prise en compte des données ventilées dans les processus décisionnels

Recommandation 9 : Des études doivent être réalisées, notamment des évaluations des risques et des vulnérabilités climatiques, afin de déterminer les zones nécessitant en priorité des infrastructures compatibles avec les considérations climatiques. Les évaluations de ce type jaugent à la fois le degré de vulnérabilité aux catastrophes climatiques et leurs éventuelles conséquences. Elles s'appuient sur des données quantitatives et qualitatives, notamment des données de recensement ventilées, mais également sur les connaissances des parties prenantes locales²⁰². Conduire ces évaluations à l'échelle nationale, infranationale, municipale ou des districts, plutôt qu'au cas par cas en fonction des projets, permet de mettre en évidence les vulnérabilités et les risques climatiques selon la géographie physique et le système de systèmes d'infrastructures. Les équipes de projet doivent en outre procéder à des analyses des coûts et des avantages sociaux ainsi qu'à des évaluations de l'impact social afin d'éclairer les décisions relatives aux infrastructures et à la planification spatiale, de façon à produire des retombées équitables.

Encadré 5. Évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques au Lesotho

Compte tenu de la vulnérabilité disproportionnée de certaines communautés face aux effets des changements climatiques, une évaluation des risques et des vulnérabilités climatiques a été menée dans trois conseils communautaires pilotes au Lesotho²⁰³, afin d'analyser notamment les vulnérabilités liées à l'agriculture, à l'approvisionnement en eau, aux ressources naturelles, à l'exploitation forestière, et sur le plan socio-économique. Une analyse intégrée des risques liés aux changements climatiques a été réalisée et validée par les communautés locales pour apprécier les risques d'érosion des sols, de sécheresse, de canicule et de perte de productivité agricole. Cette analyse a révélé quelles communautés ou régions étaient particulièrement vulnérables aux risques liés aux changements climatiques, ce qui a contribué à déterminer les priorités et à cibler de façon équitable les infrastructures à créer dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques.



Étude de cas sur la réalisation d'évaluations de la vulnérabilité afin d'orienter les décisions en matière de planification

Recommandation 10 : Les équipes de projet doivent assurer le suivi et rendre compte de l'intégration de l'inclusion et de l'action climatique dans les projets d'infrastructures, mais aussi réaliser des évaluations de l'impact des projets afin de présenter les enseignements qu'elles en ont tirés. Cela permet d'enrichir la base de connaissances sur les infrastructures inclusives et contribue à constituer un dossier de décision solide en faveur d'une action climatique inclusive.

4.2.4 Promouvoir la réforme des cadres institutionnels

Il peut être difficile de mettre en place des infrastructures inclusives dans les pays qui ne sont guère dotés de politiques nationales garantissant un accès à des services équitable pour les groupes marginalisés ou qui manquent de moyens pour promouvoir ou faire appliquer ces politiques. De plus, les pays en développement n'en sont pas tous au même stade s'agissant de la reconnaissance des droits des personnes marginalisées. Il est possible d'améliorer la reconnaissance homogène de ces droits dans les cadres législatifs nationaux, de façon à ce que les projets d'infrastructures inclusives puissent s'appuyer sur un cadre politique et réglementaire favorable. L'autonomisation des utilisateurs, le renforcement des capacités et les données axées sur la population sont autant de facteurs favorisant la création de politiques inclusives.

Il arrive aussi qu'il existe des politiques nationales ou internationales inclusives, mais que celles-ci ne soient pas suffisamment suivies aux échelons inférieurs du gouvernement. Ainsi, aux Philippines, la politique nationale impose aux bureaux d'urbanisme de créer 26 plans d'action différents sur plusieurs thèmes en lien avec l'inclusion et la résilience (plans de réduction de la pauvreté, d'égalité des genres et de développement, de prise en compte des personnes âgées, de gestion des catastrophes, de gestion côtière, etc.), mais il est fréquent que ces plans ne voient pas le jour faute de compétences, de moyens humains et financiers, ou parce que leur intérêt n'est pas suffisamment reconnu²⁰⁴.

Recommandation 11 : Les cadres législatifs et réglementaires doivent être réformés, adoptés et appliqués afin d'intégrer des mesures d'action climatique inclusives dans le développement des infrastructures. Cette démarche exige l'implication de toutes les parties prenantes. Les gouvernements doivent élaborer, adopter et faire appliquer ces lois ainsi que les programmes associés, mais aussi fournir à toutes les parties prenantes des informations accessibles et adaptées à ce sujet. Les équipes de projet doivent parfaitement

connaître la législation et les obligations réglementaires et savoir comment les appliquer dans le cadre du cycle de vie du projet. Les spécialistes en finances peuvent encourager les gouvernements à adopter des lois et des règles inclusives et à en faire un critère de financement pour les infrastructures. Les organisations professionnelles peuvent respecter la réglementation et proposer des normes dans leur secteur. Les OSC peuvent faire campagne pour demander la création ou la modification de réglementations destinées à protéger les groupes marginalisés.

Encadré 6. Équilibre des obligations en matière de logement aux Philippines

Aux Philippines, la Loi sur le développement urbain et le logement énonce des dispositions concernant l'expulsion et la réinstallation des familles installées de façon informelle, et prévoit des mécanismes consultatifs tout au long du processus de relogement. Elle propose également des stratégies pour créer des logements sociaux à faible coût avec la participation du secteur privé et des communautés urbaines pauvres. Ainsi, les promoteurs privés doivent affecter 20 % des nouveaux logements créés à des programmes de logement social, les promoteurs de logements sociaux bénéficient d'incitations fiscales, et un Programme de crédit communautaire permet aux populations des quartiers informels d'acheter et d'aménager un logement sur une parcelle appartenant à la commune²⁰⁵.

Les pays qui ne sont pas encore dotés de cadres législatifs et réglementaires inclusifs peuvent adopter les cadres et les normes ayant déjà fait leurs preuves dans d'autres pays, le temps de créer leurs propres règles. Il est recommandé

d'examiner les cadres existants concernant les groupes marginalisés, les infrastructures et l'action climatique à l'échelle nationale ainsi qu'à l'échelle locale afin de mieux cerner les principaux enjeux et les perspectives d'évolution.

Encadré 7. Adoption de lois inclusives d'autres pays

Au Nigéria, le chercheur en design Mathias Agbo suggère aux industries de s'appuyer sur la Loi sur les citoyens américains handicapés pour mettre en place des services d'infrastructures inclusifs²⁰⁶. Cette loi a inspiré d'autres lois sur le handicap dans le monde entier, notamment au Brésil, au Chili, au Costa Rica et dans d'autres pays d'Amérique latine²⁰⁷.

Recommandation 12 : Il convient d'adopter et de faire appliquer des règles et des normes de conception inclusives ainsi que des garanties sociales et environnementales à toutes les étapes du développement des infrastructures. Les gouvernements doivent créer des mécanismes d'application et des garanties efficaces pour favoriser le respect de ces règles, en particulier en ce qui concerne la sécurité structurelle et le contrôle environnemental, de sorte que les plans et projets d'infrastructures n'aient pas d'effets néfastes sur la population ou l'environnement. Les équipes de projet doivent se plier aux règles juridiques et suivre les normes professionnelles, et les organisations professionnelles peuvent instaurer des sanctions en cas de pratiques frauduleuses. Des pratiques de santé et de sécurité adaptées doivent être adoptées sur les chantiers, et les spécialistes en finances peuvent favoriser cette démarche en soumettant les financements au respect de normes sanitaires et de sécurité. Les OSC peuvent contribuer au suivi des performances des services d'infrastructures afin de veiller au respect des règles de sécurité, d'inclusion et de responsabilité environnementale, en particulier dans les contextes où le gouvernement ne dispose que de moyens limités.

Ces règles peuvent également être appliquées dans les infrastructures existantes. Lorsque cela est possible d'un point de vue économique et pratique, les parties prenantes doivent moderniser les services d'infrastructures existants afin de faciliter l'inclusion, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets.

→ Étude de cas sur la création de cadres institutionnels inclusifs

4.2.5 Planifier et concevoir des infrastructures adaptées à tous et à toutes

« Cela rendra-t-il service à tous les utilisateurs finaux ? »²⁰⁸

Geoffrey Morgan, UNOPS

Les infrastructures doivent être planifiées et conçues de façon proactive et holistique afin de favoriser l'inclusion de tous les utilisateurs finaux.

Recommandation 13 : Les plans d'infrastructure et les mécanismes de gouvernance relatifs à la mise en œuvre doivent envisager l'inclusion et l'action climatique dans une perspective à long terme. Les pouvoirs publics doivent tenir compte des conséquences sociales, économiques et environnementales à long terme du développement d'infrastructures inclusives et compatibles avec les considérations climatiques dans les plans de développement nationaux et locaux, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Il convient d'envisager l'ensemble du système d'infrastructures et le contexte général des projets de façon intégrée afin de mieux évaluer les compromis nécessaires et d'éviter les décisions inadaptées. Cela suppose de comprendre les liens avec les autres infrastructures, secteurs, juridictions, ainsi qu'avec l'environnement, de prendre en compte les risques de

dangers multiples et de défaillances en cascade, d'avoir conscience du potentiel des solutions fondées sur la nature, et de trouver le moyen de produire plusieurs retombées positives²⁰⁹. Les gouvernements doivent en outre améliorer les mécanismes de coordination et de prise de décisions intra et interministérielles afin d'obtenir les résultats souhaités.

« Habitat for Humanity a rencontré quelques difficultés à cause du cloisonnement des différents secteurs (l'eau, l'assainissement et la santé ne relevant pas du même ministère). Il est compliqué de réunir les parties prenantes dans un processus participatif autour d'un objectif commun. »

Experts de Habitat for Humanity en Amérique latine et aux Caraïbes

Encadré 8. Évaluations environnementales stratégiques

Dans de nombreuses villes des pays du Sud, les gros projets de développement d'infrastructures présentent des risques pour les habitants des quartiers informels. Plusieurs projets de développement étant parfois menés en même temps dans la même zone métropolitaine, les évaluations des conséquences sociales et environnementales de chaque projet ne suffisent pas nécessairement à se prémunir des répercussions négatives. Il est possible de réaliser une évaluation environnementale stratégique afin de mieux cerner les enjeux environnementaux, sociaux et économiques aux échelles régionale et nationale. Cette évaluation s'appuie sur des approches analytiques et participatives pour intégrer les considérations environnementales dans les politiques, les plans et les programmes, mais aussi pour déterminer comment elles s'articulent avec les considérations économiques et sociales²¹⁰.

Recommandation 14 : Les plans d’infrastructures doivent s’appuyer sur les meilleures études portant sur le climat et sur les meilleures données démographiques disponibles afin de déterminer pour chaque projet des objectifs, des indicateurs, des interventions et des budgets clairs et réalistes. Des plans d’action en faveur de l’égalité des genres et de l’inclusion sociale fondés sur des données ventilées peuvent être élaborés afin de définir clairement les résultats attendus sur le plan de l’inclusion et les activités de développement d’infrastructures à l’échelle nationale, mais aussi locale. Les plans d’infrastructures doivent également tenir compte des meilleures connaissances disponibles au sujet des changements climatiques et de leurs effets sur les populations, les infrastructures et l’environnement, afin de concevoir des systèmes d’infrastructures et des biens qui resteront résilients tout au long de leur durée de vie²¹¹.

Recommandation 15 : Les infrastructures doivent être conçues en tenant compte des principes d’inclusivité et de compatibilité avec les considérations climatiques. Les responsables de la conception doivent s’inspirer des études sur l’inclusivité et des dialogues participatifs et adopter une approche intersectionnelle afin de répondre aux différents besoins des utilisateurs. Les normes de conception universelles permettent de faciliter l’accessibilité pour les personnes handicapées, les concepts de « Villes sûres » peuvent contribuer à réduire les risques, notamment de VBG, et les principes « 8 à 80 ans »²¹² peuvent être utilisés pour concevoir des infrastructures adaptées à toutes les générations en tenant compte à la fois des besoins des enfants et des personnes âgées.

Les principes de conception compatible avec les considérations climatiques doivent être appliqués pour réduire l’utilisation d’énergie et les émissions de carbone (conception passive, matériaux à faible teneur en carbone, matériaux

locaux, énergies renouvelables, installations économes en eau et en énergie, etc.) et améliorer l’adaptation aux effets des changements climatiques (éviter les sites à risque, appliquer les dernières normes en matière de résilience aux séismes, aux tempêtes et aux inondations, etc.). Le contexte du projet doit être pris en compte afin de choisir des matériaux, une conception, des méthodes et des systèmes adaptés et sans effets néfastes sur l’environnement social et écologique local. On évitera notamment de déplacer les habitants des quartiers informels et de détruire les écosystèmes naturels.

Encadré 9. Prise en compte de l’accessibilité dans la rénovation des écoles au Pakistan

Des comités communautaires ont été constitués dans le cadre du Programme Humqadam de construction et de rénovation des écoles mené entre 2015 et 2018 au Pakistan afin de trouver des solutions de conception favorisant l’accessibilité pour les personnes handicapées²¹³. Toutes les écoles ont intégré des solutions aux différents problèmes de mobilité : dallage dur et à niveau, rampes d’accès, barres d’appui, portes plus larges, toilettes accessibles, ainsi que des fenêtres plus grandes et des tableaux noirs en évidence. Les comités ont par ailleurs identifié des besoins spécifiques pour chaque école, et des solutions sur mesure ont donc été trouvées pour les élèves atteints de déficiences visuelles et auditives, d’autisme ou de difficultés d’apprentissage, le cas échéant.



Étude de cas sur la conception favorisant la résilience à long terme

Recommandation 16 : Les initiatives de relèvement et de reconstruction après une catastrophe sont l'occasion de « reconstruire en mieux » de façon inclusive et compatible avec les considérations climatiques. Il convient pour cela de répondre aux divers besoins en matière d'infrastructures et de tenir compte des questions de genre, de l'âge et des handicaps éventuels pour déterminer quels types d'infrastructures reconstruire en priorité. Par exemple, les grandes routes peuvent répondre aux besoins socio-économiques des hommes dans la répartition traditionnelle du travail en fonction du genre, mais les femmes peuvent juger plus urgent de disposer de sentiers, de centres de santé, d'écoles et de structures d'accueil pour les enfants²¹⁴. C'est également l'occasion de reconstruire des infrastructures plus résilientes aux effets des changements climatiques et produisant moins d'émissions.



Étude de cas sur l'application des principes de prise en compte des questions de genre et du handicap dans les projets de reconstruction

4.2.6 Innover grâce à des modèles économiques ascendants

La réalisation des Objectifs de développement durable et le respect des droits humains passent impérativement par des investissements suffisants dans des infrastructures durables, inclusives et résilientes²¹⁵. L'OCDE a estimé qu'il faudrait investir en moyenne 6 300 milliards de dollars par an dans les infrastructures entre 2016 et 2030 pour répondre aux besoins de développement à l'échelle mondiale, ainsi que 600 milliards de dollars par an pour rendre ces investissements compatibles avec les considérations climatiques²¹⁶. Le fait qu'il manque jusqu'à 1 500 milliards de dollars de financements destinés aux infrastructures dans les

pays en développement constitue un obstacle de taille pour les groupes exclus, qui n'ont donc guère accès aux retombées sociales et économiques produites par les infrastructures inclusives²¹⁷. Pour l'heure, les modèles économiques dans ce domaine sont inefficaces : ils n'apportent pas vraiment de retour sur investissement aux contribuables, aux consommateurs et aux entreprises, et ont des conséquences délétères sur l'avenir des services d'infrastructures²¹⁸.

Outre les investissements de départ, la budgétisation et la planification des infrastructures inclusives doivent tenir compte des coûts tout au long du cycle de vie et des effets à long terme de certaines décisions de planification pour les communautés marginalisées. Ainsi, les projets de logements subventionnés pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays peuvent répondre à leurs besoins immédiats en matière d'hébergement, mais en l'absence de stratégie financière inclusive à long terme, ils risquent d'aggraver la pauvreté des bénéficiaires qui ne seront pas en mesure de répondre aux exigences de paiement sur le long terme.

Recommandation 17 : De nouveaux dossiers de décisions et modèles économiques doivent être mis en place afin de permettre et de financer la prise en compte de l'inclusion et de l'action climatique dans les services d'infrastructures. Toutes les parties prenantes doivent veiller à ce que les infrastructures bénéficient au plus grand nombre en cherchant systématiquement à produire des retombées positives tant sur le plan environnemental que sur les plans social et économique. Cela peut se traduire par la création d'emplois, le renforcement des services écosystémiques, des perspectives commerciales pour les petites et moyennes entreprises²¹⁹, ou encore par la fourniture de services publics et d'équipements qui profiteront à toute la population, en consultation avec les citoyens. La réalisation d'études de rentabilité des infrastructures inclusives et compatibles avec les considérations climatiques permettra à toutes les parties prenantes d'avoir connaissance de ces avantages associés.

Encadré 10. Analyses des coûts et des avantages sociaux

Le Global Infrastructure Hub²²⁰ recommande de procéder à des analyses des coûts et des avantages sociaux pour évaluer dans quelle mesure les projets d'investissements publics bénéficient à la société. Il s'agit pour cela d'analyser les prix, les coûts et les avantages intangibles du point de vue des consommateurs, des prestataires et de la société. Adopter cette approche permet de disposer de données de meilleure qualité sur les avantages des infrastructures inclusives et de constituer un dossier de décision solide dans ce secteur.

Encadré 11. Évaluations de l'impact sur l'emploi²²¹

Les évaluations de l'impact sur l'emploi peuvent servir à apprécier le potentiel et les retombées des investissements dans les infrastructures en matière d'emploi. Elles déterminent le nombre, le type et la qualité des emplois directs et indirects créés durant les phases de construction, d'exploitation et d'entretien des infrastructures, ainsi que le profil et les caractéristiques des personnes ayant obtenu ces emplois. Ces évaluations peuvent également être utilisées pour identifier à quelles étapes du projet appliquer des méthodes à haute intensité de main-d'œuvre pour créer plus d'emplois de meilleure qualité.

Recommandation 18 : Les spécialistes en finances doivent instaurer des critères relatifs à l'inclusion et à l'action climatique dans la sélection et le financement des projets. Les indicateurs et les conditions de financement peuvent porter sur l'atténuation des changements climatiques (par exemple, la réduction des émissions ou de l'intensité énergétique), l'adaptation à leurs effets (par exemple, les bénéficiaires issus de groupes vulnérables), le genre (par exemple, la lutte contre les inégalités entre hommes et femmes en matière de vulnérabilité aux changements climatiques)²²², le handicap (par exemple, les éléments favorisant l'inclusion des personnes handicapées dans les projets)²²³, etc.

« Les donateurs doivent prendre conscience qu'il faut impérativement conditionner les programmes à des critères d'inclusivité, tels que la création de plans d'atténuation et de suivi de l'impact environnemental et la prise en compte de l'accessibilité, de l'inclusion, des consultations et d'une participation concrète. Les bureaux de pays vont bien au-delà des normes minimales lorsque les donateurs placent la barre haut concernant les objectifs à réaliser. Il faut s'interroger sur les difficultés à surmonter pour réaliser des infrastructures sûres, inclusives et résilientes, mais aussi se demander quels sont les catalyseurs. »

Liz Palmer, responsable mondiale de la construction,
Save the Children International

Recommandation 19 : Les gouvernements doivent établir les budgets de façon inclusive et participative, en tenant compte du genre, de l'âge et du handicap. La budgétisation participative donne aux citoyens le pouvoir de contribuer directement à la répartition équitable des ressources publiques²²⁴. Elle favorise la transparence et permet aux groupes historiquement exclus

de faire des choix au sujet de leur environnement. Pour être inclusive, cette démarche doit tenir compte des questions de genre²²⁵, de l'âge²²⁶ et des handicaps éventuels²²⁷. Elle doit prendre en considération les besoins différents que peuvent avoir les femmes et les hommes, les filles et les garçons, les enfants et les personnes âgées, ainsi que les personnes handicapées, et veiller à recenser les besoins des groupes marginalisés et à y répondre.

Recommandation 20 : Les plans budgétaires doivent anticiper et intégrer les coûts liés à l'entretien et au fonctionnement à long terme nécessaires pour préserver l'inclusivité et la résilience aux effets des changements climatiques sur toute la durée du projet. Outre les investissements initiaux, les propriétaires doivent tenir compte des effets des changements climatiques pour évaluer le coût et les risques de chaque projet, mais aussi des avantages fiscaux et non monétaires que présente une infrastructure compatible avec les considérations climatiques²²⁸, ainsi que des coûts d'exploitation et d'entretien. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ou celui des transports, un bon entretien permet de réduire de plus de 50 % le coût total des infrastructures sur toute leur durée de vie²²⁹. Les gouvernements doivent veiller à ce que les services d'infrastructures restent abordables pour les groupes marginalisés grâce à une régulation des prix ou à des subventions, et procéder à des réformes fiscales pour flécher les financements vers des programmes inclusifs. Cette initiative est particulièrement importante pour garantir l'accessibilité économique à long terme des infrastructures entretenues grâce aux frais payés par les usagers (transports publics, par exemple) ou réparés grâce à des prêts à long terme contractés par les bénéficiaires (logement social, par exemple).

Recommandation 21 : Les projets d'infrastructures peuvent s'appuyer sur des mécanismes de financement innovants et des pratiques responsables en matière de passation de marchés pour produire des retombées économiques inclusives. Parmi les mécanismes de financement innovants, on peut citer les subventions croisées, qui compensent le coût des services

proposés à un tarif abordable, les technologies de facturation à l'utilisation telles que les compteurs prépayés, ou encore les systèmes de collecte de déchets contre de l'argent, qui tirent parti de l'économie informelle pour améliorer la gestion et le recyclage des déchets tout en créant des emplois verts. Les pratiques d'achat responsables permettent de réduire le coût des projets ainsi que leur empreinte carbone, grâce à l'utilisation de matériaux locaux et recyclés, mais aussi de réinvestir les fonds dans la communauté locale. Cela peut passer par une volonté inclusive de faire appel à des micro, petites et moyennes entreprises, à des entreprises gérées par des femmes, à des prestataires favorisant l'inclusion des personnes handicapées, à des entreprises gérées par des jeunes ou des personnes appartenant aux communautés autochtones ou LGBTQ+, ou à d'autres prestataires favorisant la diversité.



Étude de cas sur la mise à profit de mécanismes de financement novateurs grâce au recyclage



Étude de cas sur le financement innovant du développement des infrastructures à l'initiative des communautés

Encadré 12. Transport inclusif et subventions croisées : le téléphérique Mi Teleférico en Bolivie

Le téléphérique Mi Teleférico, en Bolivie²³⁰, relie la capitale La Paz au quartier défavorisé d'El Alto, où résident majoritairement des personnes autochtones. À l'échelle mondiale, c'est l'un des rares projets de transport en commun dont le fonctionnement et l'entretien ne reposent pas sur des subventions publiques, et il générerait même 5,8 millions de dollars de

bénéfices nets à peine quatre ans après sa mise en service. Il propose une politique tarifaire inclusive fondée sur l'accessibilité financière et la disposition des usagers à payer ce service, et offre 50 % de réduction aux personnes handicapées, aux personnes âgées et aux étudiants. Ses revenus sont complétés par des services auxiliaires, notamment la location d'espaces commerciaux et publicitaires et de stationnements.

4.2.7 Soutenir les initiatives en faveur de la transparence

La transparence et la redevabilité sont des éléments essentiels à la réussite des programmes d'infrastructures inclusives et compatibles avec les considérations climatiques. Les processus décisionnels, de même que les conséquences sociales et environnementales, doivent être divulgués en toute transparence à l'ensemble des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet. Des garanties et des mécanismes de suivi doivent également être mis en place pour que l'inclusion et la compatibilité climatique ne restent pas juste des vœux pieux, mais soient effectivement mis en œuvre dans le cadre du projet.

Recommandation 22 : Les processus de planification, de décision et de passation de marchés relatifs aux infrastructures gouvernementales doivent être communiqués en toute transparence à l'ensemble des parties prenantes. Les décisions et les informations relatives aux risques et aux coûts sociaux et climatiques des projets d'infrastructures gouvernementaux doivent être rendues publiques afin de garantir une utilisation transparente et responsable des fonds publics²³¹. Les processus de passation de marchés publics doivent être transparents pour éviter les risques de corruption, susceptibles d'aggraver les inégalités et de produire des résultats médiocres pour les bénéficiaires visés²³². Pour cela, on pourra avoir recours aux données ouvertes, à des passations de marché en ligne, à des formations destinées à sensibiliser

les responsables des achats à l'intégrité et à renforcer leurs compétences professionnelles, ou à des initiatives conjointes en faveur de la transparence entre les gouvernements et les soumissionnaires²³³.

Recommandation 23 : Il convient d'assurer le suivi des processus d'achat et de mise en œuvre des projets et d'en rendre compte afin de vérifier qu'ils sont conformes aux politiques de conception et aux garanties sociales et environnementales. Le suivi de ces processus et de leur conformité avec les garanties sociales et environnementales doit être un critère de financement mis en avant par les spécialistes en finances. Les spécialistes en conception, les chefs de projet, les régulateurs et les inspecteurs de sites peuvent procéder à des inspections annoncées ou à l'improviste afin de se prémunir contre les erreurs de mise en œuvre, les problèmes de construction et les pratiques frauduleuses. Lorsque les conditions s'y prêtent, il est intéressant d'impliquer les communautés dans le suivi des travaux de construction. Les OSC et les gouvernements doivent charger les équipes de projet de veiller à ce que les conséquences sociales et environnementales soient limitées au maximum.

Encadré 13. Amélioration de la transparence en Ouganda

Transparency International Ouganda²³⁴ a collaboré avec des parties prenantes d'organisations de la société civile, des petites et moyennes entreprises et des responsables gouvernementaux pour accroître la transparence de la passation de marchés dans le secteur de la santé.

Des contrôleurs, membres des OSC et de la communauté, ont été formés au suivi des processus d'achat et de construction des projets d'infrastructures dans le domaine de la santé.

Pour l'un des projets, le sous-traitant chargé de rénover le centre de santé de Butawata a tenté d'utiliser des briques de mauvaise qualité au lieu des matériaux de qualité supérieure qui avaient été sélectionnés et payés.

Grâce à la formation reçue, les contrôleurs communautaires ont pu tester la qualité des briques, puis informer les autorités locales, qui ont ordonné le remplacement des matériaux de construction.

Recommandation 24 : Des audits, des évaluations et des dispositifs de retour d'information doivent être mis en œuvre pour que des services d'infrastructures inclusifs et compatibles avec les considérations climatiques soient assurés de manière responsable et efficace.

Les gouvernements peuvent soumettre les infrastructures à des audits sociaux, environnementaux et d'accessibilité pour s'assurer que les projets restent adaptés à leurs objectifs. Les communautés peuvent également mettre en place des mécanismes de retour d'information et réaliser des évaluations indépendantes des répercussions des projets en adoptant une approche participative qui garantira la représentation des différents groupes marginalisés. Ces évaluations peuvent également présenter les enseignements tirés afin de créer une boucle de rétroaction qui permettra des améliorations continues.



Étude de cas sur l'amélioration des mécanismes communautaires de retour d'information pour résoudre des problèmes environnementaux

Section 5

Conclusion

« Chacun et chacune d’entre nous doit contribuer à construire un monde qui convienne à tous et à toutes. »

BRAC

Notre avenir commun dépend de la manière dont nous mettons en place les infrastructures aujourd’hui. Étant donné leur durée de vie, les infrastructures peuvent nous enfermer dans des schémas de développement pour plusieurs décennies, c’est pourquoi il est essentiel qu’elles puissent à la fois contribuer à l’action climatique et produire des retombées positives pour l’ensemble de la population.

Les efforts actuellement déployés contre la crise climatique et en faveur du développement durable sont insuffisants pour atteindre les objectifs mondiaux. Si le réchauffement climatique continue sur sa trajectoire actuelle, il devrait dépasser 1,5 degré Celsius au cours du 21^e siècle. Cette perspective menace de mettre encore plus à mal les progrès déjà réalisés en vue d’atteindre les ODD, et les effets des changements climatiques risquent de plonger jusqu’à 132 millions de personnes supplémentaires dans l’extrême pauvreté.

Il faut de toute urgence que l’ensemble de la population puisse réduire sa vulnérabilité aux effets néfastes des changements climatiques et améliorer ses capacités d’adaptation et sa résilience pour y faire face, conformément à l’objectif mondial en matière d’adaptation. Cela vaut tout particulièrement pour

les populations marginalisées, touchées de façon disproportionnée par les changements climatiques alors qu’elles contribuent le moins aux émissions de gaz à effet de serre.

La réalisation d’infrastructures inclusives au service de la lutte contre les changements climatiques est donc essentielle afin de bâtir un avenir meilleur et plus durable pour toute l’humanité. C’est d’autant plus important que 81 à 88 % de la population mondiale appartient à un ou plusieurs groupes sociaux confrontés à des formes de marginalisation et d’exclusion qui limitent leur accès aux services d’infrastructures essentiels et leurs capacités d’adaptation, qu’il s’agisse des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes LGBTQ+, des personnes vivant dans la pauvreté, des populations autochtones, ou des personnes réfugiées ou déplacées.

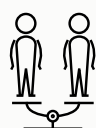
5.1 Résumé : une approche inclusive des infrastructures au service de la lutte contre les changements climatiques

Les infrastructures inclusives tiennent compte des différents besoins de chacun et permettent à toutes les populations, en particulier les plus marginalisées, d’avoir une bonne qualité de vie, de pouvoir participer pleinement à la société et d’être plus résilientes aux effets des changements climatiques. Elles réduisent les effets néfastes des changements climatiques pour les populations qui y sont les plus vulnérables tout en répartissant équitablement les avantages et les responsabilités liés à l’action climatique.

L'adoption d'une perspective intersectionnelle prend en compte le fait que la vulnérabilité ne tient pas à l'identité sociale d'une personne, mais plutôt aux inégalités sociales et aux obstacles systémiques qui, en interaction avec certains aspects de cette identité, créent une situation de vulnérabilité. Pour réaliser des infrastructures inclusives, il convient de recenser, de connaître et de combattre ces inégalités et ces obstacles, qu'il s'agisse d'obstacles physiques, d'un manque de sécurité, de coûts prohibitifs et d'exigences rédhibitoires, de discrimination et d'exclusion sociale, d'un accès limité à l'information ou encore d'un manque d'accès aux processus décisionnels.

Cette publication présente un aperçu général des obstacles systémiques et des effets des changements climatiques auxquels sont confrontés différents groupes sociaux, ainsi que leurs besoins concernant différents types de services d'infrastructures qui leur permettront d'être plus autonomes et plus résilients face aux changements climatiques. Ces divers profils montrent que les infrastructures inclusives peuvent prendre différentes formes en fonction des personnes auxquelles elles s'adressent ; en effet, il n'existe pas de solution universelle en la matière.

Cette publication présente cinq principes applicables aux infrastructures inclusives qui apportent des solutions aux obstacles systémiques rencontrés par les femmes et les groupes marginalisés en matière d'action climatique et d'accès aux services essentiels. Les infrastructures inclusives sont équitables, accessibles, abordables, n'ont pas d'effets néfastes et favorisent l'autonomie.



Les infrastructures **équitables** offrent un accès juste et équitable aux différents types de services d'infrastructures pouvant répondre aux divers besoins des populations afin d'améliorer la résilience et

la capacité d'adaptation face aux changements climatiques, tout en remédiant aux obstacles tels que la discrimination, l'exclusion sociale, les coûts prohibitifs et les exigences rédhibitoires.



Les infrastructures **accessibles** fournissent des solutions axées sur les utilisateurs pour que différents types de personnes puissent accéder à des services d'infrastructures compatibles avec les considérations climatiques de manière simple, sûre et digne. Elles améliorent en outre la sécurité en atténuant les risques de violence, notamment de violence basée sur le genre, et remédient aux obstacles physiques et au manque de sécurité ainsi qu'aux problèmes d'accès à l'information grâce à des services tenant compte de l'âge et des questions de genre.



Les infrastructures **abordables** donnent à des personnes n'ayant pas toutes les mêmes moyens plus de chances d'accéder à des services d'infrastructures durables, résilients et de qualité, en échappant aux effets excluants que peuvent avoir des coûts prohibitifs et des exigences rédhibitoires sur les capacités d'adaptation.



Les infrastructures **non néfastes** réduisent l'exposition des populations et de l'environnement aux répercussions négatives du développement des infrastructures ou des changements climatiques afin de protéger les vies humaines et les moyens de subsistance. Elles protègent aussi les droits humains, en remédiant aux obstacles physiques et au manque de sécurité. Elles ont également vocation à réduire la stigmatisation et les préjugés subis par les groupes marginalisés, en contournant les obstacles sociaux tels que la discrimination et l'exclusion sociale.



Les infrastructures **favorisant l'autonomie** améliorent la capacité d'une personne à exercer sa capacité d'action, afin qu'elle puisse prendre librement des décisions éclairées et durables la concernant et pouvoir s'exprimer sur les questions relatives au climat au sein de sa communauté. Elles remédient aux problèmes d'accès à l'information, aux coûts prohibitifs et aux exigences rédhibitoires, aux obstacles physiques, au manque de sécurité, à la discrimination et à l'exclusion sociale.

Ensemble, tous ces principes permettent de réaliser des infrastructures inclusives qui apportent des solutions aux obstacles systémiques rencontrés par les femmes et les communautés marginalisées, ce qui favorise leur autonomie et accroît leur résilience socio-économique ainsi que leurs capacités d'adaptation face aux changements climatiques.

5.2 Étapes suivantes : domaines d'action pour des projets d'infrastructures durables

« L'un des points importants, à mon avis, est d'arrêter d'utiliser le terme "inclusion" et de parler plutôt d'"infiltration". L'inclusion s'est faite attendre pendant trop longtemps ; il est temps que les personnes handicapées, en particulier les femmes, cessent d'attendre qu'on veuille bien les inclure et prennent l'initiative elles-mêmes. »

Susan Sygall, directrice et cofondatrice de Mobility International USA

Les infrastructures inclusives veillent à ce que la priorité soit donnée aux populations marginalisées en écoutant attentivement leur point de vue et

en en tenant compte dans leurs politiques et leurs processus. Les parties prenantes de ces projets doivent donc s'engager à adopter une démarche inclusive et participative dans laquelle les communautés ne sont pas uniquement des bénéficiaires passifs, mais des cocréateurs de leur environnement. Il s'agit pour cela d'établir des relations de confiance avec les communautés marginalisées afin de créer un cadre ouvert et sûr où elles puissent faire part de leurs besoins et de leurs aspirations, et d'instaurer un environnement favorable grâce à des politiques, des institutions et une gouvernance inclusives qui faciliteront la mise en place d'un système de systèmes d'infrastructures inclusifs et compatibles avec les considérations climatiques.

Cette publication propose sept domaines d'action accompagnés de 24 recommandations concernant la réalisation d'infrastructures inclusives au service de la lutte contre les changements climatiques : généraliser l'inclusion et l'autonomisation des utilisateurs, renforcer les capacités des parties prenantes à des fins d'inclusion, recueillir des données axées sur la population, promouvoir la réforme des cadres institutionnels, planifier et concevoir des infrastructures adaptées à tous et à toutes, innover grâce à des modèles économiques ascendants et soutenir les initiatives en faveur de la transparence (*voir le tableau 3*). Ces domaines d'action doivent être défendus par l'ensemble des parties prenantes tout au long du cycle de vie du développement des infrastructures.

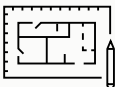
Ces domaines d'action ne constituent que le point de départ de la construction d'un avenir plus durable, plus résilient et plus inclusif pour l'ensemble de la population. Il reste encore beaucoup à faire pour recueillir des données sur les groupes marginalisés, en particulier si l'on tient compte des considérations et besoins intersectionnels, et plus encore pour mettre en œuvre des solutions inclusives afin de répondre à ces besoins. Cette publication contribue au débat et s'efforce de réduire cet écart en proposant une définition des infrastructures inclusives et en expliquant comment l'associer à l'action climatique pour parvenir à un développement durable au service de tous et de toutes.

Tableau 3. Domaines d’action et recommandations concernant la réalisation d’infrastructures inclusives et compatibles avec les considérations climatiques

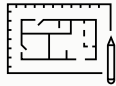
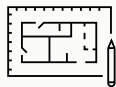
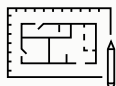
Parties prenantes :

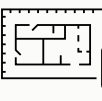
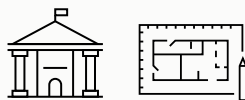
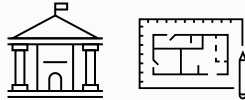
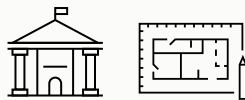
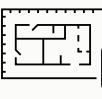
Gouvernement

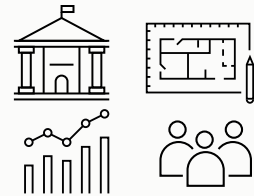
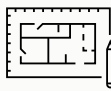
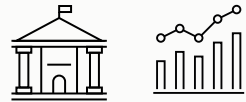
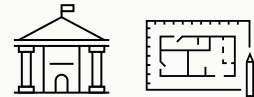
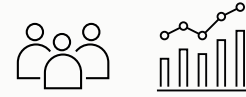
Spécialistes en finances

Équipes de projet et spécialistes

Société civile et communautés

Domaines d’action et recommandations	Parties prenantes		Étapes du cycle de vie		
	Principales	Auxiliaires	Planification	Mise en place	Gestion
Généraliser l’inclusion et l’autonomisation des utilisateurs					
1. Le développement des infrastructures doit impliquer les communautés pour garantir une répartition équitable des avantages et des responsabilités de l’action climatique.	 	 			
2. Les organisations communautaires et les OSC qui représentent les groupes marginalisés doivent servir d’intermédiaires pour impliquer les communautés dans les processus de planification stratégique et le développement des infrastructures.		 			
3. Les équipes de projet doivent adopter une approche privilégiant les communautés et utiliser des mécanismes de participation et de consultation adaptés.	 	 			
Renforcer les capacités des parties prenantes à des fins d’inclusion					
4. Les parties prenantes doivent être sensibilisées à la question de l’inclusion afin d’identifier et de combattre les préjugés à l’égard des groupes marginalisés.	 				
5. Un renforcement des capacités doit être organisé pour améliorer les compétences techniques des parties prenantes et les aider à intégrer l’inclusion et l’action climatique dans le développement des infrastructures.	 				
6. Les programmes de formation et d’éducation au développement d’infrastructures durables doivent cibler un large éventail de participants.	 				
7. Les programmes inclusifs de renforcement des capacités en matière de pratiques durables au sein des communautés peuvent contribuer à une gestion efficace des systèmes d’infrastructures.	  				

Domaines d'action et recommandations	Principales	Auxiliaires	Planification	Mise en place	Gestion
Recueillir des données axées sur la population					
8. Des données détaillées sur le plan géographique et ventilées doivent être intégrées à titre de référence pour orienter les décisions et évaluer les répercussions du développement des infrastructures.					
9. Des études doivent être réalisées, notamment des évaluations des risques et des vulnérabilités climatiques, afin de déterminer les zones nécessitant en priorité des infrastructures compatibles avec les considérations climatiques.					
10. Les équipes de projet doivent assurer le suivi et rendre compte de l'intégration de l'inclusion et de l'action climatique dans les projets d'infrastructures, mais aussi réaliser des évaluations de l'impact des projets afin de présenter les enseignements qu'elles en ont tirés.					
Promouvoir la réforme des cadres institutionnels					
11. Les cadres législatifs et réglementaires doivent être réformés, adoptés et appliqués afin d'intégrer des mesures d'action climatique inclusives dans le développement des infrastructures.					
12. Il convient d'adopter et de faire appliquer des règles et des normes de conception inclusives ainsi que des garanties sociales et environnementales à toutes les étapes du développement des infrastructures.					
Planifier et concevoir des infrastructures adaptées à tous et à toutes					
13. Les plans d'infrastructure et les mécanismes de gouvernance relatifs à la mise en œuvre doivent envisager l'inclusion et l'action climatique dans une perspective à long terme.					
14. Les plans d'infrastructures doivent s'appuyer sur les meilleures études portant sur le climat et sur les meilleures données démographiques disponibles afin de déterminer pour chaque projet des objectifs, des indicateurs, des interventions et des budgets clairs et réalistes.					
15. Les infrastructures doivent être conçues en tenant compte des principes d'inclusivité et de compatibilité avec les considérations climatiques.					
16. Les initiatives de relèvement et de reconstruction après une catastrophe sont l'occasion de « reconstruire en mieux » de façon inclusive et compatible avec les considérations climatiques.					

Domaines d'action et recommandations	Principales	Auxiliaires	Planification	Mise en place	Gestion
Innover grâce à des modèles économiques ascendants					
17. De nouveaux dossiers de décisions et modèles économiques doivent être mis en place afin de permettre et de financer la prise en compte de l'inclusion et de l'action climatique dans les services d'infrastructures.					
18. Les spécialistes en finances doivent instaurer des critères relatifs à l'inclusion et à l'action climatique dans la sélection et le financement des projets.					
19. Les gouvernements doivent établir les budgets de façon inclusive et participative, en tenant compte du genre, de l'âge et du handicap.					
20. Les plans budgétaires doivent anticiper et intégrer les coûts liés à l'entretien et au fonctionnement à long terme nécessaires pour préserver l'inclusivité et la résilience aux effets des changements climatiques sur toute la durée du projet.					
21. Les projets d'infrastructures peuvent s'appuyer sur des mécanismes de financement innovants et des pratiques responsables en matière de passation de marchés pour produire des retombées économiques inclusives.					
Soutenir les initiatives en faveur de la transparence					
22. Les processus de planification, de décision et de passation de marchés relatifs aux infrastructures gouvernementales doivent être communiqués en toute transparence à l'ensemble des parties prenantes.					
23. Il convient d'assurer le suivi des processus d'achat et de mise en œuvre des projets et d'en rendre compte afin de vérifier qu'ils sont conformes aux politiques de conception et aux garanties sociales et environnementales.					
24. Des audits, des évaluations et des dispositifs de retour d'information doivent être mis en œuvre pour que des services d'infrastructures inclusifs et compatibles avec les considérations climatiques soient assurés de manière responsable et efficace.					

Étude de cas sur la mise en place d'infrastructures communautaires

Relogement des populations déplacées dans la Langue de Barbarie



Lieu

Langue de Barbarie, Saint-Louis, Sénégal, Afrique

Période

2018-2020

Partenaires

UNOPS, Banque mondiale, Agence de développement municipal du Sénégal

Objectif

Améliorer les conditions de vie des anciens habitants de la Langue de Barbarie déplacés en raison des ondes de tempêtes

Secteur concerné

Bâtiments (logement)

Étape du cycle de vie du projet d'infrastructure

Mise en place

Groupe cible

Réfugiés climatiques et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

Intégration de mesures d'inclusion

Des résidents locaux ont été recrutés et formés pour construire de nouveaux abris. Cette démarche a aidé la population déplacée à mieux s'intégrer dans les communautés d'accueil voisines. Elle a également procuré une source de revenus aux membres de la communauté et leur a permis d'acquérir de nouvelles compétences pour un emploi futur, tout en les aidant à s'appropriier le projet.

Le projet a tenu compte des questions de genre en veillant à ce que le site soit accessible en toute sécurité, suffisamment éclairé et correctement alimenté en eau potable pour garantir la santé, la sécurité et l'hygiène des femmes et des filles. L'emploi de personnel féminin a été fortement encouragé et la représentation concrète des femmes a constitué un objectif à chaque étape du projet. L'équipe ayant dirigé l'installation des abris était ainsi composée pour moitié de femmes, de même que le Comité de gestion du site de relogement. Les femmes qui avaient perdu leurs moyens de subsistance à cause de l'érosion côtière ont reçu des formations et participé à l'assemblée des unités d'hébergement pour acquérir de nouvelles compétences et générer des revenus à court terme. Ces activités leur ont permis de gagner en indépendance sur le plan économique et les ont encouragées à occuper des postes de leadership dans les communautés locales et à exercer leur pouvoir de décision.

Le projet prévoyait également des mesures destinées à prévenir la violence basée sur le genre (en particulier grâce à la séparation des blocs sanitaires). Le plan de développement du nouveau site a été étudié pour que les espaces soient sûrs et bien éclairés. Des discussions et des échanges au sujet de la violence basée sur le genre ont été organisés lors des séances de mobilisation communautaire afin d'informer la communauté et de la sensibiliser aux moyens de combattre et de prévenir ce phénomène.

Intégration de mesures relatives à l'action climatique

La communauté ayant été déplacée en raison d'ondes de tempête, le site de relogement choisi se situe à dix kilomètres de la mer, pour des raisons de sécurité. Un abri de transition a d'abord été érigé dans le cadre d'une intervention rapide, avant la construction d'un établissement plus pérenne.

Livrable du projet

Relogement de la communauté sur un nouveau site d'hébergement dans un environnement adapté, sûr et propre.

Retombées et résultats positifs

Plus de 400 abris ont été construits, ce qui permet de loger plus de 1 400 personnes. Les unités d'hébergement ont également permis d'installer 15 salles de classe autour du site de Diougop afin que les enfants puissent poursuivre leur scolarité.

[← Revenir à la Section 4.2.1](#)

Étude de cas sur la prise de décisions et la planification participatives avec les communautés

Projet « Let's Build a Home Together » avec les familles roms les plus vulnérables de Belgrade



© UNOPS

Lieu

Belgrade, Serbie, Europe

Période

2013-2016

Partenaires

UNOPS, Union européenne, ville de Belgrade, Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

Objectifs

Améliorer les conditions de vie et la génération de revenus pour les familles roms vulnérables conformément aux normes internationales relatives aux droits humains et à la législation de la République de Serbie

Secteur concerné

Bâtiments (logement)

Étapes du cycle de vie du projet d'infrastructure

Planification et mise en place

Groupes cibles

Enfants, minorités ethniques et femmes

Intégration de mesures d'inclusion

Ce projet a été conçu conformément aux normes internationales sur le droit à un logement convenable et repose sur un modèle totalement participatif. Il s'est appuyé sur la prise de décisions et la planification participatives en collaboration avec les bénéficiaires pour créer des solutions de logement adaptées sur le plan culturel et répondant aux besoins. Les femmes ont participé activement au processus de décision. L'équipe de projet a réalisé une enquête socio-économique auprès des bénéficiaires afin de recueillir des informations détaillées sur leurs compétences professionnelles, leur niveau d'études et leur expérience professionnelle, mais également sur les besoins et les centres d'intérêt de la communauté dans son ensemble. Elle a également fourni aux bénéficiaires des matériaux de reconstruction, des appareils et équipements de subsistance.

Intégration de mesures relatives à l'action climatique

Plusieurs ateliers ont été organisés pour sensibiliser les enfants et les adultes aux problèmes environnementaux et leur donner les moyens d'agir pour leur santé et leur sécurité.

Livrable du projet

Logement durable et responsable pour 170 familles à titre permanent.

Retombées et résultats positifs

Le projet a facilité l'inclusion sociale de familles roms défavorisées dans des communautés non roms. Il a également permis à 110 familles roms bénéficiaires (soit 512 personnes au total) de vivre durablement dans des conditions décentes, d'être libres et de ne pas risquer l'expulsion en leur accordant des logements à titre permanent.

[← Revenir à la Section 4.2.1](#)

Étude de cas sur le renforcement des capacités et la création d'emplois verts

Amélioration de l'assainissement et de l'accès aux quartiers défavorisés de la ville de Conakry



© UNOPS

Lieu

Kaloum, Dixinn, Matam, Matoto et Ratoma, Conakry, Guinée, Afrique

Période

2014-2016

Partenaires

UNOPS, Département des routes secondaires du ministère guinéen de la Ville et de l'Aménagement du territoire, Union européenne

Objectifs

Améliorer les conditions de vie dans les quartiers défavorisés et l'accès à ces derniers

Secteurs concernés

Transports (routes), eau (évacuation, protection contre les inondations, approvisionnement en eau), gestion des déchets (collecte et gestion)

Étapes du cycle de vie du projet d'infrastructure

Mise en place et gestion

Groupes cibles

Personnes vivant dans la pauvreté, femmes et enfants

Intégration de mesures d'inclusion

Les ouvriers, recrutés uniquement au sein des communautés locales, ont reçu une formation et un salaire pour pouvoir améliorer leurs perspectives économiques.

Le manque d'accès aux transports était responsable de taux de mortalité infantile et maternelle plus élevés dans les communautés. L'amélioration du réseau routier dans les quartiers a contribué à accroître l'accès aux établissements de santé, aux perspectives d'emploi ainsi qu'aux services de police.

Intégration de mesures relatives à l'action climatique

Le projet a tenu compte des normes de résilience aux changements climatiques dans la conception des infrastructures, notamment en utilisant des matériaux de construction plus résilients à la pluie et aux inondations.

Livrables du projet

Aide à la construction ou à la rénovation de routes secondaires et tertiaires (chaussées et trottoirs), de décharges et d'infrastructures de santé, notamment 50 latrines, cinq blanchisseries et 20 puits. Dix comités de suivi locaux ont été créés pour assurer l'entretien des infrastructures.

Retombées et résultats positifs

Le projet a créé de l'emploi à hauteur de plus de 100 000 jours-personnes, et la formation reçue par les ouvriers locaux leur a permis de trouver un emploi une fois le projet terminé.

[← Revenir à la Section 4.2.2](#)

Étude de cas sur le renforcement des capacités en matière de gestion participative des infrastructures

Programme de gestion durable des déchets au Sri Lanka



© UNOPS

Lieu

Districts de Batticaloa et de Mannar, Sri Lanka, Asie

Période

2014-2017

Partenaires

UNOPS, Programme de l'Union européenne d'aide au développement des districts (EU-SDDP), Conseil urbain de Kattankudy, gouvernement sri-lankais

Objectif

Trouver une solution à long terme pour gérer les déchets de manière efficace en concertation avec les communautés locales et d'autres parties prenantes.

Secteurs concernés

Gestion des déchets, communication numérique

Étape du cycle de vie du projet d'infrastructure

Mise en place et gestion

Groupes cibles

Femmes, jeunes et enfants

Intégration de mesures d'inclusion

L'approche du programme consistait à solliciter l'aide de la communauté en ciblant une coopération avec les associations de femmes, de jeunes, les écoles, etc. Les femmes ont été encouragées à participer et leurs connaissances ont servi à améliorer la planification du projet. Des femmes cheffes de famille et des jeunes femmes ont pris part à la fabrication de nouveaux produits à partir de déchets.

Intégration de mesures relatives à l'action climatique

Les programmes entrepris avec la communauté locale ont permis un renforcement des capacités en matière de gestion durable des déchets, notamment pour ce qui est du tri des déchets et de la « règle des 3 R » (réduire, réutiliser, recycler). Un système de suivi moderne a été mis en place en collaboration avec un opérateur de téléphonie mobile pour améliorer l'efficacité du processus de collecte des déchets.

Livrables du projet

Élaboration de programmes de gestion des déchets solides, notamment un système de suivi sur Internet, un site d'enfouissement technique, une station d'épuration des eaux usées et des canaux de drainage pour la prévention des inondations.

Retombées et résultats positifs

Sur l'ensemble des déchets collectés auprès des bénéficiaires, 60 % étaient biodégradables et ont été utilisés pour le compostage, 15 % étaient recyclables, et 25 % étaient des déchets résiduels d'une faible valeur économique qui ont été acheminés vers le site d'enfouissement.

Le projet a amélioré les services publics grâce à 14 400 mètres de canalisations d'évacuation et à la formation de 3 000 professionnels à des emplois administratifs ou à la gestion des déchets, ce qui a bénéficié directement ou indirectement à plus de 616 000 personnes.

[← Revenir à la Section 4.2.2](#)

Étude de cas sur la prise en compte des données ventilées dans les processus décisionnels

Reconstruction de structures publiques endommagées par les inondations en Serbie



© UNOPS/Igor Pavicevic

Lieu

Serbie

Période

2014-2016

Partenaires

UNOPS, Union européenne, gouvernement norvégien

Objectifs

Restaurer des infrastructures et des services publics indispensables, « reconstruire en mieux » et favoriser la cohésion sociale

Secteur concerné

Bâtiments (services publics)

Étape du cycle de vie du projet d'infrastructure

Mise en place

Groupes cibles

Femmes et enfants

Intégration de mesures d'inclusion

Les inégalités devenant plus visibles lors des catastrophes et des situations d'urgence, l'équipe de projet a procédé à une enquête et à une évaluation des besoins afin de produire des données ventilées par genre ainsi que des données sur les groupes vulnérables pour certaines institutions et certains secteurs ciblés. Ces données ont été utilisées lors des phases de planification et de conception, l'objectif étant d'améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite à tous les locaux rénovés et d'y installer des toilettes accessibles aux personnes handicapées. La rénovation de neuf écoles, un jardin d'enfants, huit établissements de santé et quatre centres culturels dans 13 municipalités de Serbie a offert un meilleur accès à la santé, à l'éducation et à la culture à plus de 8 500 citoyens, dont 56 % de femmes et 59 % d'enfants d'âge scolaire et préscolaire qui ont directement bénéficié du projet.

Intégration de mesures relatives à l'action climatique

Pour « reconstruire en mieux » après les inondations, le projet a appliqué les principes de compatibilité avec les considérations climatiques afin de réduire les émissions de dioxyde de carbone et diminuer les coûts de maintenance des institutions publiques locales. Le projet de reconstruction prévoyait également des mesures techniques destinées à améliorer l'efficacité énergétique : remplacement des éléments de menuiserie, nouvelles chaudières utilisant des sources d'énergie renouvelables et rénovation des toits et des façades.

Livrable du projet

Rénovation de bâtiments publics

Retombées et résultats positifs

Ce projet a permis à 220 000 citoyens de reprendre leurs études, d'avoir accès aux soins de santé et de participer à des activités communautaires et culturelles grâce à la rénovation de 22 bâtiments publics (soit 35 % des bâtiments publics devant être rénovés).

← Revenir à la Section 4.2.3

Étude de cas sur la réalisation d'évaluations de la vulnérabilité afin d'orienter les décisions en matière de planification

Solutions d'énergies renouvelables pour les Palestiniens les plus vulnérables à Gaza



© UNOPS

Lieu

Gaza, Palestine

Période

2018-2019

Partenaires

UNOPS, gouvernement japonais, ministère des Travaux publics et du logement, Autorité palestinienne chargée des ressources énergétiques et naturelles (PENRA)

Objectifs

Fournir des énergies propres et renouvelables aux Palestiniens les plus vulnérables de Gaza afin qu'ils puissent accéder aux services essentiels et aux perspectives économiques

Secteur concerné

Énergie (électricité renouvelable)

Étape du cycle de vie du projet d'infrastructure

Planification et mise en place

Groupes cibles

Femmes, personnes vivant dans la pauvreté, personnes âgées et personnes handicapées

Intégration de mesures d'inclusion

Des évaluations des vulnérabilités ont été réalisées en toute transparence afin de sélectionner les bénéficiaires au sein des populations les plus vulnérables. Le processus d'évaluation est parti d'un groupe de bénéficiaires suggérés par le ministère du Développement social et le ministère des Travaux publics et du Logement. L'UNOPS a ensuite élaboré un modèle de sélection et d'évaluation à confirmer par des visites sur le terrain. Lors des visites sur le terrain, la vulnérabilité de tous les bénéficiaires potentiels a été appréciée en fonction de son degré de gravité. Par ailleurs, les bénéficiaires dont le logement n'était pas adapté à l'intervention pour des raisons techniques ont été écartés du processus de sélection. Une fois les visites sur le terrain terminées, les ménages ont été classés en fonction de leur vulnérabilité, et les 188 ménages en tête du classement ont été sélectionnés pour bénéficier de l'intervention. Les femmes et les personnes âgées cheffes de famille, les veuves aux moyens limités et les personnes handicapées ont donc été sélectionnées en priorité pour bénéficier du projet.

Intégration de mesures relatives à l'action climatique

Des énergies propres et renouvelables ont été fournies aux ménages grâce à des systèmes solaires hybrides.

Livrable du projet

Installation de systèmes solaires hybrides d'une capacité d'environ 3 kilowatts à plein régime sur les toits des habitations dans huit municipalités.

Retombées et résultats positifs

Quelque 1 160 personnes ont désormais accès à l'électricité, et plus de 20 % des ménages bénéficiaires ont à leur tête une femme ou une personne handicapée.

[← Revenir à la Section 4.2.3](#)

Étude de cas sur la création de cadres institutionnels inclusifs

Projet d'approvisionnement en eau des villes au Darfour



© UNOPS

Lieu

El Fasher, El Geneina et El Daein, Darfour, Soudan

Période

2010-2014

Partenaires

UNOPS, gouvernement japonais

Objectif

Améliorer l'accès à l'eau dans les communautés du Darfour

Secteur concerné

Eau (approvisionnement en eau potable propre)

Étape du cycle de vie du projet d'infrastructure

Mise en place

Groupes cibles

Personnes vivant dans la pauvreté, femmes et enfants

Intégration de mesures d'inclusion

En fournissant de l'eau propre facilement accessible dans les communautés, le projet a réduit les risques de violence ou d'agression sexuelle auxquels étaient exposés les femmes et les enfants obligés d'aller chercher de l'eau dans des réservoirs situés loin de leur domicile. Il contribue également à réduire la pauvreté en temps : les membres de la communauté, dispensés de corvées d'eau, ont plus de temps pour exercer des activités économiques.

Intégration de mesures relatives à l'action climatique

En rénovant des infrastructures existantes, le projet a évité les émissions de carbone liées à la construction de nouvelles infrastructures.

Livrables du projet

Réhabilitation d'infrastructures d'approvisionnement en eau existantes à El Fasher, El Geneina et El Daein ; renforcement des capacités des prestataires locaux ; collaboration entre l'UNOPS et le gouvernement du Darfour afin de créer un cadre institutionnel pour améliorer la mise en place des projets futurs grâce aux enseignements tirés de ce projet.

Retombées et résultats positifs

Le projet a permis à 240 000 personnes d'avoir accès à de l'eau propre.

[← Revenir à la Section 4.2.4](#)

Étude de cas sur la conception favorisant la résilience à long terme

Projet de relèvement d'urgence à Freetown – travaux de stabilisation, de remise en état et de réhabilitation des talus



© UNOPS

Lieu

Mortormeh, Regent, Sierra Leone, Afrique

Période

2018-2019

Partenaires

UNOPS, gouvernement sierra-léonais, Banque mondiale, ministère britannique du Développement international

Objectif

Améliorer la résilience de la population locale face aux risques de glissement de terrain et d'inondation sur la montagne du Pain de Sucre après le glissement de terrain d'août 2017

Secteur concerné

Infrastructures de protection (protection contre les glissements de terrain et les inondations)

Étapes du cycle de vie du projet d'infrastructure

Mise en place et gestion

Groupes cibles

Femmes, jeunes et personnes handicapées

Intégration de mesures d'inclusion

Des emplois qualifiés et non qualifiés ont été créés pour la population locale, notamment des emplois adaptés pour les personnes handicapées.

Intégration de mesures relatives à l'action climatique

L'équipe de projet a réalisé des enquêtes et une analyse de la zone de glissement de terrain afin d'informer le gouvernement de la gravité et des répercussions que pourraient avoir d'éventuelles catastrophes, mais aussi des risques résiduels pour les personnes vivant dans les zones exposées aux catastrophes à proximité du site. Le projet a eu recours à des solutions fondées sur la nature pour améliorer la résilience aux risques de glissement de terrain et d'inondation : 7 500 arbres tropicaux indigènes ont ainsi été plantés dans la zone touchée. Il utilise également une pépinière sur place pour y faire pousser 21 000 arbres afin de poursuivre la revégétalisation de la montagne du Pain de Sucre en vue de stabiliser les sols. Les membres de la communauté locale ont par ailleurs été formés à l'exploitation forestière et à l'arboriculture afin de pouvoir planter et entretenir des arbres dans la zone touchée. Le projet a également réutilisé des pierres et des débris comme matériaux de construction, limitant ainsi les émissions de carbone liées à l'approvisionnement en matériaux neufs.

Livrables du projet

Amélioration de la résilience des communautés locales aux risques de glissement de terrain et d'inondation grâce à l'évacuation de 200 000 tonnes de débris, à la restauration de cinq cours d'eau et à la revégétalisation du site afin de stabiliser les sols ; création d'emplois locaux pour les groupes les plus vulnérables touchés par le glissement de terrain.

Retombées et résultats positifs

La création d'emplois pour la population locale a contribué au relèvement économique des personnes les plus touchées par le glissement de terrain. Les plantes utilisées pour revégétaliser la zone peuvent en outre produire des fruits, des noix, des graines et des feuilles qui pourront être utilisés à des fins alimentaires ou médicinales ou comme source de revenus.

[← Revenir à la Section 4.2.5](#)

Étude de cas sur l'application des principes de prise en compte des questions de genre et du handicap dans les projets de reconstruction

Projet de modernisation et d'amélioration des services de maintien de l'ordre au Népal



© UNOPS

Lieu

Népal, Asie

Période

2015-2021

Partenaires

UNOPS, ministère britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement, gouvernement népalais

Objectif

Renforcer l'accès des personnes les plus vulnérables à la sécurité et à la justice, en particulier les femmes, les enfants et les autres personnes traditionnellement marginalisées

Secteur concerné

Bâtiments, institutions publiques

Étapes du cycle de vie du projet d'infrastructure

Planification et mise en place

Groupes cibles

Personnes vivant dans la pauvreté, femmes, enfants et personnes LGBTIQ+

Intégration de mesures d'inclusion

Le projet a procédé à une sélection participative des services de police en donnant la priorité à ceux destinés aux communautés marginalisées ou isolées. Les communautés ont systématiquement été sollicitées avant, pendant et après la construction afin de garantir l'inclusivité du développement des infrastructures.

La conception et la planification opérationnelle des services ont tenu compte de l'avis des communautés et travaillé à travers le prisme du genre et du handicap. Cela a donné lieu à une conception tenant compte des questions de genre et adaptée aux personnes handicapées, avec notamment des pièces spéciales pour traiter les affaires de VBG et conseiller les femmes, les enfants et les personnes transgenres.

Les recrutements ont visé en priorité les résidents locaux et les membres des communautés marginalisées. Des travailleuses ont été encouragées à participer à la construction grâce à des incitations salariales, et affectées à des groupes de travail exclusivement féminins afin d'assurer leur sécurité et de répondre à leurs besoins.

Intégration de mesures relatives à l'action climatique

Après les séismes de 2015, le projet visait à « reconstruire en mieux » les infrastructures policières en recourant le plus possible à de la main-d'œuvre et des matériaux de construction locaux afin de réduire l'empreinte carbone. Des formations au fonctionnement et à l'entretien des infrastructures ont également été dispensées afin d'assurer la durabilité des bâtiments à long terme.

Livrable du projet

Reconstruction et amélioration des infrastructures policières.

Retombées et résultats positifs

Le projet a permis de construire 58 établissements adaptés aux personnes handicapées et tenant compte des questions de genre pour les forces de police népalaises.

[← Revenir à la Section 4.2.5](#)

Étude de cas sur la mise à profit de mécanismes de financement novateurs grâce au recyclage

Pont binational de la rivière Sixaola



© UNOPS

Lieu

Sixaola, Costa Rica et Guabito, Panama, Amérique latine

Période

2015-2022

Partenaires

Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement, gouvernement costaricain, gouvernement panaméen

Objectifs

Améliorer les transports entre le Costa Rica et le Panama ; améliorer les perspectives économiques des populations de Sixaola et de Guabito

Secteur concerné

Transports (ponts)

Étapes du cycle de vie du projet d'infrastructure

Planification et mise en place

Groupes cibles

Populations autochtones, communautés défavorisées, migrants et personnes d'ascendance africaine

Intégration de mesures d'inclusion

Le pont relie entre eux les 15 000 habitants des villes voisines de Guabito et Sixaola et améliore leurs perspectives économiques. Ces deux villes comptent de nombreuses personnes autochtones d'ascendance africaine et d'immigrées travaillant dans le secteur de la banane, et toutes présentent des indicateurs socio-économiques largement inférieurs aux moyennes nationales.

La consultation et le dialogue avec la communauté autochtone Ngäbe-Buglé a conduit à l'aménagement d'une nouvelle berge le long de la rivière, où une centaine de femmes se retrouvent chaque matin pour se laver et échanger, conformément à une coutume traditionnelle.

Intégration de mesures relatives à l'action climatique

Le pont a été conçu avec des voies distinctes pour les piétons et les cyclistes, des isolateurs sismiques et un éclairage photovoltaïque intelligent. L'argent gagné en revendant les matériaux de l'ancien pont ferroviaire a servi à rénover le marché municipal de Sixaola.

Livrables du projet

Construction d'un nouveau pont binational entre le Costa Rica et le Panama, démantèlement de l'ancien pont ferroviaire et conception du parc binational environnant.

Retombées et résultats positifs

La construction du nouveau pont a créé 250 emplois pour les ouvriers vivant des deux côtés de la frontière.

[← Revenir à la Section 4.2.6](#)

Étude de cas sur le financement innovant du développement des infrastructures à l'initiative des communautés

Fonds de modernisation communautaire du Grand Monrovia



© Cities Alliance

Lieu

Grand Monrovia, Libéria, Afrique

Période

2019-2021

Partenaires

Alliance des villes, ministère de l'Intérieur du Libéria, municipalité de Paynesville, municipalité de Monrovia, Slum Dwellers International, Young Men's Christian Association, Fédération des épargnants urbains pauvres du Libéria

Objectifs

Rattraper les retards considérables pris dans la prestation de services essentiels tels que l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'éducation, et renforcer la résilience aux inondations et aux coulées de boue dans le Grand Monrovia.

Secteurs concernés

Eau, assainissement, bâtiments (écoles)

Étapes du cycle de vie du projet d'infrastructure

Planification, mise en place et gestion

Groupes cibles

Personnes vivant dans les communautés informelles, enfants, femmes et filles, et personnes âgées

Intégration de mesures d'inclusion

Le projet s'est attaché à réaliser les Objectifs de développement durable dans les parties les plus délaissées de la ville et à impliquer les femmes, les personnes âgées et les jeunes dans le processus de conception des systèmes d'infrastructures.

Intégration de mesures relatives à l'action climatique

Le renforcement des capacités des responsables des administrations locales et des organisations partenaires prévoyait un voyage au Ghana pour découvrir des solutions durables et adaptées au contexte, à l'instar des toilettes disposant d'un biodigester. Ces solutions ont ensuite été expérimentées à Monrovia, avec la possibilité de les étendre ultérieurement à d'autres zones.

Livrables du projet

Le fonds de modernisation communautaire est un mécanisme ascendant visant à renforcer l'implication des communautés ainsi que leur appropriation de la conception et de la mise en œuvre des petits projets d'infrastructures. Il prévoit la création d'une plateforme institutionnalisée de coopération avec les parties prenantes, des processus participatifs de décision et de recherche de consensus, et la mise en place d'un fonds collectif pour soutenir les projets menés à l'initiative de la communauté. Il s'articule autour d'un cadre de gouvernance axé sur la population et reproductible localement, qui permet d'obtenir facilement des financements ciblés. Ces fonds sont complétés par les recettes issues des kiosques à eau, des installations sanitaires, du terrain de sport et des hôtels de ville construits dans le cadre du projet.

Le fonds de modernisation communautaire a atteint au moins 100 communautés par l'intermédiaire de petits projets d'infrastructures communautaires touchant jusqu'à 350 000 bénéficiaires : il a ainsi permis la construction de 110 kiosques à eau communautaires, de six blocs sanitaires, de deux écoles maternelles, et de systèmes de clôture pour sécuriser l'environnement d'apprentissage dans trois écoles. Une centaine de points d'eau et quatre réservoirs d'eau communautaires ont par ailleurs été rénovés ou améliorés. Des activités de renforcement des capacités ont également été mises en place pour les responsables des administrations locales et les communautés dans les domaines de la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

Retombées et résultats positifs

L'installation de nombreux points d'eau a amélioré l'accès à l'eau pour les personnes handicapées de la communauté. La diminution du temps passé à collecter de l'eau a permis aux enfants d'aller plus régulièrement à l'école. Le projet a facilité l'accès aux services urbains et encouragé l'autonomisation économique dans l'espace urbain, en particulier pour les femmes et les jeunes.

[← Revenir à la Section 4.2.6](#)

Étude de cas sur l'amélioration des mécanismes communautaires de retour d'information pour résoudre des problèmes environnementaux

Réseau d'égouts de Puerto Viejo



© UNOPS/Carla Soto

Lieu

Puerto Viejo, province de Limón, Costa Rica

Période

2015-2023

Partenaires

UNOPS, Institut costaricain des aqueducs et des égouts

Objectif

Améliorer le système d'assainissement à Puerto Viejo

Secteur concerné

Assainissement

Étape du cycle de vie du projet d'infrastructure

Mise en place

Groupes cibles

Jeunes, femmes, migrants et personnes d'ascendance africaine

Intégration de mesures d'inclusion

Les préoccupations environnementales ont été directement et continuellement partagées avec les dirigeants communautaires, et le projet a renforcé la capacité de la communauté à en tenir compte et à proposer des solutions consensuelles.

Jusqu'à 60 % du personnel a été recruté au sein des communautés locales, et des personnes d'ascendance africaine et des femmes ont notamment été embauchées dans le cadre du projet.

La sécurité de la population, et notamment des femmes, a été assurée grâce à une tolérance zéro à l'égard du harcèlement de rue, à des activités de sensibilisation et à la création de mécanismes de dépôt de plaintes fondés sur un protocole de protection.

Des mesures complémentaires visant à garantir la durabilité environnementale et sociale ont été prises avec les jeunes de la communauté, la société civile, la municipalité de Talamanca et la population active de la région. L'équipe de projet a travaillé en étroite collaboration avec 30 jeunes dans le cadre de l'initiative Ambassadeurs de la mer, et a renforcé leurs capacités en matière de protection des récifs de corail, d'entrepreneuriat, de communication et de plongée.

Intégration de mesures relatives à l'action climatique

Le projet vise à atténuer la contamination des eaux souterraines. Une participation communautaire active a été encouragée dans les activités visant à protéger l'environnement, notamment la restauration des récifs et le nettoyage des plages et des fonds marins.

Livrable du projet

Conception et construction du réseau d'égouts et de la station d'épuration de Puerto Viejo, province de Limón.

Retombées et résultats positifs

Le projet bénéficie directement à plus de 4 500 personnes vivant dans une région côtière propice au développement du tourisme et soumise à d'importantes difficultés sur le plan du développement humain.

Trente jeunes ont reçu des formations qui ont amélioré leurs compétences en matière de protection de l'environnement, leur autonomie économique et leur reconnaissance sociale. Une formation de l'Association professionnelle des instructeurs de plongée donnait lieu à l'obtention d'un certificat de plongée (7), et les autres formations portaient sur les rudiments de la navigation (6), l'archéologie sous-marine (24), le suivi des récifs coralliens (23), l'entrepreneuriat (24) et la communication (25).

[← Revenir à la Section 4.2.7](#)

Références

1. IBRAHIM S. et ALKIRE S., « *Agency and Empowerment: A Proposal for Internationally Comparable Indicators* », document de travail de l'Oxford Poverty and Human Development Initiative, Oxford, 2007.
2. Organisation de coopération et de développement économiques, « *Relever le défi posé par le renforcement des capacités : Évoluer vers de bonnes pratiques* », document du Réseau du Comité d'aide au développement sur les capacités de gouvernance, OCDE, février 2006.
3. Groupe des Nations Unies pour le développement, « *Développement des capacités : Note d'orientation complémentaire relative aux PNUAD* », GNUD.
4. IBRAHIM, S. et ALKIRE S., « Agency and Empowerment ».
5. MITCHELL T. et MAXWELL S., « *Defining climate compatible development* », document d'orientation, Climate & Development Knowledge Network, novembre 2010.
6. Right to Education, « *Glossary: Disaggregated Data* » [en ligne, consulté le 8 août 2022]. Disponible à l'adresse : www.right-to-education.org/monitoring/content/glossary-disaggregated-data.
7. Nations Unies, Convention relative aux droits de l'enfant, Résolution 44/25 de l'Assemblée générale, Nations Unies, 20 novembre 1989.
8. Centre de formation d'ONU-Femmes, « *Glossaire d'égalité de sexes* » [en ligne, consulté le 11 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://trainingcentre.unwomen.org/mod/glossary/view>.
9. Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé, « *Glossaire des principaux concepts liés à l'équité en santé : Marginalized populations* » [en ligne, consulté le 8 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://nccdh.ca/glossary/entry/marginalized-populations>.
10. Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, « *Marginalized Groups* » [en ligne, consulté le 8 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://eige.europa.eu/thesaurus/terms/1280>.
11. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, « *Social inclusion* » [en ligne, consulté le 10 décembre 2021]. Disponible à l'adresse : www.un.org/development/desa/socialperspectiveondevelopment/issues/social-integration.html.
12. MATTHEWS J. B. R., dir., « *Annexe I : Glossaire* » dans *Réchauffement planétaire de 1,5 °C. Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté*, édité par Masson-Delmotte, V., P. Zhai, H.-O. Pörtner, D. R., J. Skea, P. R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J. B. R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M. I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor et T. Waterfield, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et Cambridge University Press, Cambridge et New York, 2018, p. 541-562.
13. THACKER S. et al., *Les infrastructures et la lutte contre les changements climatiques*, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Copenhague, 2021.

14. Organisation de coopération et de développement économiques, *Climate-resilient Infrastructure*, Documents de travail sur l'environnement de l'OCDE, no 14, Éditions OCDE, Paris, 2018.
15. MYRTTINEN H. et DAIGLE M., *When merely existing is a risk: Sexual and gender minorities in conflict, displacement and peacebuilding*, International Alert, février 2017, p. 5.
16. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, « *Youth : Frequently asked questions* » [en ligne, consulté le 9 décembre 2021]. Disponible à l'adresse : www.un.org/development/desa/youth/what-we-do/faq.html.
17. HUDSON B., « Social justice », dans *The Sage Dictionary of Criminology*, troisième édition, édité par E. McLaughlin et J. Muncie, SAGE, Londres, 2013, p. 432-433."
18. Organisation internationale pour les migrations, « *SOGI/ESC: Full Glossary of Terms* », OIM, novembre 2020.
19. MÖLLER V. et al. (éditeurs), « *Annexe II: Glossary* » dans *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability, Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, édité par H.-O. Pörtner, D. C. Roberts, M. Tignor, E. S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem et B. Rama, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et Cambridge University Press, Cambridge et New York, 2022, p. 2897-2930.
20. Groupe des Nations Unies pour le développement durable, « *Valeurs universelles – Principe 2 : Ne laisser personne pour compte* » [en ligne, consulté le 11 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://unsdg.un.org/fr/2030-agenda/universal-values/leave-no-one-behind>.
21. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Manuel du HCR pour les situations d'urgence, « *Les personnes âgées* » [en ligne, consulté le 10 décembre 2021]. Disponible à l'adresse : <https://emergency.unhcr.org/entry/43935/older-persons>.
22. Organisation internationale pour les migrations, *Droit international de la migration : Glossaire de la migration*, OIM, Genève, 2019.
23. Nations Unies, *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, 6 décembre 2006.
24. Conseil économique et social des Nations Unies, *Questions de fond concernant la mise en œuvre du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels : la pauvreté et le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, E/C.12/2001/10, Déclaration adoptée par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels le 4 mai 2001, Vingt-cinquième session, Nations Unies, Genève, 23 avril-11 mai 2001.
25. Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, « *Indigenous Peoples, Indigenous Voices: Factsheet* », UNPFII.
26. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « *UNHCR Master Glossary of Terms* » [en ligne, consulté le 10 décembre 2021]. Disponible à l'adresse : www.unhcr.org/glossary.

27. KATIC K., Social Vulnerability Assessment Tools for Climate Change and DRR Programming: A Guide to Practitioners, Programme des Nations Unies pour le développement, septembre 2017.
28. Global Infrastructure Hub et Oxford Economics, Global Infrastructure Outlook, Global Infrastructure Hub et Oxford Economics, juillet 2017.
29. THACKER S. et al., *Les infrastructures et la lutte contre les changements climatiques*.
30. MATTHEWS J. B. R., dir., « Annexe I : Glossaire ».
31. THACKER S. et al., *Les infrastructures et la lutte contre les changements climatiques*.
32. MITCHELL T. et MAXWELL S., « *Defining climate compatible development* ».
33. Banque interaméricaine de développement, *What is Sustainable Infrastructure? A Framework to Guide Sustainability Across the Project Cycle*, BID, mars 2018.
34. PÖRTNER H.-O. et al. (éditeurs), *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability*. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et Cambridge University Press, sous presse.
35. KURAN C. H. A. et al., « *Vulnerability and vulnerable groups from an intersectionality perspective* », International Journal of Disaster Risk Reduction, vol. 50, novembre 2020.
36. CHANCEL L. et al., *Rapport sur les inégalités mondiales 2022*, World Inequality Lab, 2021.
37. SHADMI E. et al., « *Health equity and COVID-19: global perspectives* », International Journal for Equity in Health, vol. 19, 26 juin 2020.
38. Forum économique mondial, *Global Gender Gap Report 2022*, FEM, juillet 2022.
39. AHMED N. et al., « Les inégalités tuent : Face aux inégalités record engendrées par la COVID-19, l'urgence de mesures sans précédent » [en ligne], Oxfam International, 17 janvier 2022 [consultée le 15 juin 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.oxfam.org/fr/publications/les-inegalites-tuent>.
40. Organisation météorologique mondiale, *Interconnexions des indicateurs climatiques et du développement durable* (OMM-No 1271), OMM, 2021.
41. Conseil économique et social des Nations Unies, *Réalisation de l'égalité des genres et avancement de toutes les femmes et de toutes les filles dans le contexte des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes*, E/ CN.6/2022/L.7, Commission de la condition de la femme, Soixante-sixième session, 14-25 mars 2022, Nations Unies, 29 mars 2022.
42. ISLAM S. N. et WINKEL J., « *Climate Change and Social Inequality* », Document de travail no 152, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, octobre 2017.
43. JAFINO B. A. et al., « *Revised Estimates of the Impact of Climate Change on Extreme Poverty by 2030* », Rapport de recherches sur les politiques no 9417, Banque mondiale, Washington, D. C., septembre 2020.

44. MASSON-DELMOTTE V. et al. (éditeurs), Réchauffement planétaire de 1,5 °C. *Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté*, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et Cambridge University Press, Cambridge et New York, 2018.
45. SHUKLA P. R. et al. (éditeurs), *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change*. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et Cambridge University Press, Cambridge et New York, 2022.
46. Ibid.
47. PÖRTNER H.-O. et al., *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability*.
48. Global Infrastructure Hub et Oxford Economics, *Global Infrastructure Outlook*.
49. Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2018*, BAfD, 2018.
50. THACKER S. et al., [Les infrastructures et la lutte contre les changements climatiques](#).
51. MORGAN G. et al., [Favoriser l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes grâce aux infrastructures](#), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Copenhague.
52. Influence de l'infrastructure sur les ODD, adapté à partir de Thacker et al., [Les infrastructures : La fondation du développement durable](#), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Copenhague, 2018.
53. MATTHEWS J. B. R., dir., « Annexe I : Glossaire ».
54. THACKER S. et al., [Les infrastructures et la lutte contre les changements climatiques](#).
55. MITCHELL T. et MAXWELL S., « Defining climate compatible development ».
56. THACKER S. et al., [Les infrastructures et la lutte contre les changements climatiques](#).
57. Banque interaméricaine de développement, *What is Sustainable Infrastructure?*
58. PÖRTNER H.-O. et al. (éditeurs), *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability*.
59. Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, « Droit à un environnement propre, sain et durable », A/HRC/RES/48/13, 18 octobre 2021.
60. Agence des États-Unis pour le développement international, « Inclusive Climate Action: An Emerging Perspective », Série RALI : Promoting Solutions for Low Emission Development, USAID.
61. WELDON S. L., « Intersectionality », Chapitre 9 dans *Politics, Gender, and Concepts: Theory and Methodology*, édité par Gary Goertz et Amy G. Mazur, Cambridge University Press, 2008, p. 193-218.

62. KABIR A. H. M. et al., *Intersectionality Resource Guide and Toolkit: An Intersectional Approach to Leave No One Behind*, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, 20 janvier 2022.

63. Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a été estimé à partir du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, c'est-à-dire vivant sous le seuil de pauvreté international de 1,90 dollar par jour.

64. Sources des données :

Portail de données de la Banque mondiale sur la dimension de genre, « Population (number) » [en ligne, consulté le 15 juin 2022]. Disponible à l'adresse : <https://genderdata.worldbank.org/indicators/sp-pop>.

Organisation mondiale de la Santé et Banque mondiale, *Rapport mondial sur le handicap*, OMS et Banque mondiale, 2011.

Ipsos, *LGBT+ Pride 2021 Global Survey*, 2021.

DHIR R. K. et al., *Application de la Convention N° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux: pour un avenir inclusif*, durable et juste, Organisation internationale du Travail, 2019.

Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, « Global Trends: Forced Displacement in 2021 Annex » [en ligne, consulté le 27 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.unhcr.org/2021-global-trends-annex>.

65. AIZAWA M., « Inclusiveness in Sustainable Infrastructure and the Nexus with the Environment », Document thématique à l'intention du PNUE et du Partenariat pour une infrastructure durable, Observatoire pour une infrastructure durable, mai 2020.

66. KABIR A. H. et al., *Intersectionality Resource Guide and Toolkit*.

67. ERMAN A. et al., *Gender Dimensions of Disaster Risk and Resilience: Existing Evidence*, Banque mondiale, Washington, D. C., février 2021.

68. HELLDÉN D. et al., « Climate change and child health: a scoping review and an expanded conceptual framework », *The Lancet Planetary Health*, vol. 5, no 3, 1er mars 2021.

69. Agence de protection de l'environnement des États-Unis, *Climate Change and Social Vulnerability in the United States: A Focus on Six Impacts*, EPA, septembre 2021.

70. SATTERTHWAIT D. et al., « Building Resilience to Climate Change in Informal Settlements », *One Earth*, vol. 2, no 2, 21 février 2020.

71. ISLAM S. N. et WINKEL J., « Climate Change and Social Inequality ».

72. Recommandations adaptées à partir des résultats tirés des entretiens et de Thacker et al. *Les infrastructures et la lutte contre les changements climatiques*.

73. MITCHELL T. et MAXWELL S., « Defining climate compatible development ».

74. TOTARO P., « Dying for a pee - Cape Town's slum residents battle for sanitation » [en ligne], Reuters, 12 octobre 2016 [consulté le 15 avril 2022]. Disponible à l'adresse : www.reuters.com/article/uk-safrica-slums-sanitation-idUKKCN12C1IK.

75. TORRES M. B. et al., *A claim to dignity: Ageing on the move*, HelpAge International et Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, avril 2021, p. 125.

76. MYRTTINEN H. et DAIGLE M., *When merely existing is a risk*.

77. KURAN C. H. et al., « *Vulnerability and vulnerable groups from an intersectionality perspective* ».
78. Haut-Commissariat aux droits de l'homme, *Promotion et protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression* – Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, A/76/258, 30 juillet 2021.
79. Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, « *Les violences de genre en milieu scolaire font obstacle à la réalisation d'une éducation de qualité pour tous* », Document de politique 17, GMR, UNESCO et UNGEI, New York, mars 2015.
80. Organisation mondiale de la Santé, « *La pollution de l'environnement entraîne 1,7 million de décès d'enfants par an* » [en ligne], OMS, Genève, 6 mars 2017 [consulté le 15 avril 2022]. Disponible à l'adresse : www.who.int/fr/news/item/06-03-2017-the-cost-of-a-polluted-environment-1-7-million-child-deaths-a-year-says-who.
81. Organisation mondiale de la Santé, *Rapport de situation sur la sécurité routière dans le monde 2018*, OMS, Genève, 2018.
82. PRÜSS-USTÜN A. et al., *Preventing disease through healthy environments: A global assessment of the burden of disease from environmental risks*, OMS, 2016.
83. HARDGROVE A., « *What's the Problem? Youth and Vulnerability in a Global Perspective* » [en ligne], Rapports sur le développement humain, Programme des Nations Unies pour le développement, 7 mai 2014 [consulté le 21 décembre 2021]. Disponible à l'adresse : <https://hdr.undp.org/content/whats-problem-youth-and-vulnerability-global-perspective>.
84. MULVEY K. L., BOSWELL C. et ZHENG J., « *Causes and Consequences of Social Exclusion and Peer Rejection Among Children and Adolescents* », Report on Emotional & Behavioral Disorders in Youth, vol. 17, no 3, 2017.
85. Division du développement social inclusif et Division des institutions publiques et de l'administration numérique, « *Leveraging digital technologies for social inclusion* » [en ligne], Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 18 février 2021 [consulté le 15 avril 2022]. Disponible à l'adresse : www.un.org/development/desa/dspd/2021/02/digital-technologies-for-social-inclusion.
86. O'HIGGINS N. et VERICK S., « *Statistical Brief: An update on the youth labour market impact of the COVID-19 crisis* », Note de synthèse de l'Organisation internationale du Travail, OIT, juin 2021.
87. WILSON C. et CARIOLA L. A., « *LGBTIQ+ Youth and Mental Health: A Systematic Review of Qualitative Research* », Adolescent Research Review, vol. 5, 21 mai 2019, p. 187-211.
88. International Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Queer and Intersex Youth & Student Organisation, *The Health and Wellbeing of LGBTQI Youth*, IGLYO, 2013.
89. GOULDS S. et al., *Libres d'être en ligne ? Les expériences des filles et des jeunes femmes en matière de harcèlement en ligne*, La situation des filles dans le monde 2020, Plan International, 2020.
90. Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Union internationale des télécommunications, *How many children and young people have Internet access at home? Estimating digital connectivity during the COVID-19 pandemic*, UNICEF, New York, 2020.

91. Organisation mondiale de la Santé, *Rapport de situation sur la sécurité routière dans le monde 2018*.
92. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Manuel du HCR pour les situations d'urgence, « *Les personnes âgées* ».
93. TORRES M. B. et al., *A claim to dignity*.
94. ADAMS V. et al., « *Aging Disaster: Mortality, Vulnerability, and Long-Term Recovery among Katrina Survivors* », *Medical Anthropology*, vol. 30, no 3, mai 2011, p. 247-270.
95. KULCSAR A., « *Older people disproportionately affected by Typhoon Haiyan* » [en ligne], HelpAge International, 5 décembre 2013 [consulté le 15 avril 2022]. Disponible à l'adresse : www.helpage.org/newsroom/latest-news/older-people-disproportionately-affected-by-typhoon-haiyan.
96. QUIGLEY R. et al., « *Aging Well for Indigenous Peoples: A Scoping Review* », *Frontiers in Public Health*, vol. 10, février 2022.
97. HelpAge International, « *Practical issues in ageing and development* », *Ageways*, no 75, juillet 2010.
98. HelpAge International, « *Climate change in an ageing world* », document d'orientation de HelpAge, décembre 2015.
99. PRÜSS-USTÜN A. et al., *Preventing disease through healthy environments*.
100. Nations Unies, Convention relative aux droits des personnes handicapées.
101. GROCE N. et al., « *Disability and Poverty : the need for a more nuanced understanding of implications for development policy and practice* », *Third World Quarterly*, vol. 32, no 8, 19 septembre 2011, p. 1493-1513.
102. AGBO JR M., « *How African Cities Are Failing People with Disabilities (And What Architects Can Do About It)* » [en ligne], ArchDaily, 27 décembre 2017 [consulté le 10 décembre 2021]. Disponible à l'adresse : www.archdaily.com/886204/how-african-cities-are-failing-people-with-disabilities-and-what-architects-can-do-about-it.
103. MITRA S., POSARAC A. et VICK B., « *Disability and Poverty in Developing Countries: A Multidimensional Study* », *World Development*, vol. 41, janvier 2013, p. 1-18.
104. MIJATOVIĆ D., « *Lutter contre l'invisibilité des femmes et des filles handicapées* » [en ligne], Conseil de l'Europe, Strasbourg, 21 avril 2022 [consulté le 8 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/addressing-the-invisibility-of-women-and-girls-with-disabilities>.
105. QUAIL J., BARKER R. et WEST C., « *Experiences of individuals with physical disabilities in natural disasters: an integrative review* », *Australian Journal of Emergency Management*, vol. 33 no 3, juillet 2018, p. 58-63.
106. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, « *Quelques faits et chiffres : la violence à l'égard des femmes et des filles* » [en ligne, consulté le 15 juin 2022]. Disponible à l'adresse : www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures.
107. BANDA F., *Project on a mechanism to address laws that discriminate against women*, Section des droits humains des femmes et des questions de genre, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 6 mars 2008.
108. MORGAN G. et al., *Favoriser l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes grâce aux infrastructures*.

109. United States Government Accountability Office, *Maternal Mortality and Morbidity: Additional Efforts Needed to Assess Program Data for Rural and Underserved Areas*, Report to the Committee on Ways and Means, Chambre des représentants, GAO, avril 2021.
110. TAŞ E. O., REIMÃO M. E. et ORLANDO M. B., « *Gender, Ethnicity, and Cumulative Disadvantage in Education Outcomes* », *World Development*, vol. 64, décembre 2014, p. 538-553.
111. HAIDER A. et al., « *Census Data Show Historic Investments in Social Safety Net Alleviated Poverty in 2020* » [en ligne], Center for American Progress, 14 septembre 2021 [consulté le 15 juin 2022]. Disponible à l'adresse : www.americanprogress.org/article/census-data-show-historic-investments-social-safety-net-alleviated-poverty-2020.
112. THURSTON A. M., STÖCKL H. et RANGANATHAN M., « *Natural hazards, disasters and violence against women and girls: a global mixed-methods systematic review* », *BMJ Global Health*, vol. 6, no 4, 6 mai 2021.
113. Adapté de MORGAN G. et al., *Favoriser l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes grâce aux infrastructures*.
114. Organisation internationale pour les migrations, « *SOGIESC : Full Glossary of Terms* ».
115. MYRTTINEN H. et DAIGLE M., *When merely existing is a risk*.
116. FRASER B. et al., « *LGBTQI+ Homelessness: A Review of the Literature* », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 16, no 15, 26 juillet 2019.
117. FLORES A. R. et al., « *Victimization rates and traits of sexual and gender minorities in the United States: Results from the National Crime Victimization Survey 2017* », *Science Advances*, vol. 6, no 40, 2 octobre 2020.
118. Human Rights Watch, « *#Outlawed: "The Love That Dare Not Speak Its Name"* » [en ligne] [consulté le 15 juin 2022]. Disponible à l'adresse : http://internap.hrw.org/features/features/lgbt_laws.
119. Entités des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Women's Resilience to Disasters Knowledge Hub, « *Welcome to the WRD Policy Tracker!* » [en ligne, consulté le 8 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://wrd.unwomen.org/policy-tracker>.
120. OKANLAWON K. et al., *Struggling Alone: The Lived Realities of Women who have sex with Women in Burkina Faso, Ghana and Nigeria*, *Queer African Youth Network*, Burkina Faso, avril 2012.
121. National LGBTQIA+ Health Education Center, *Housing, Health, and LGBTQIA+ Older Adults 2021*, 20 septembre 2021.
122. ANSCHELL N., « *Climate justice means involving gender and sexual minorities in policy and action* » [en ligne], Stockholm Environment Institute, 5 mai 2021 [consulté le 15 avril 2022]. Disponible à l'adresse : www.sei.org/perspectives/climate-justice-gender-sexual-minorities.
123. Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, « *Indigenous Peoples, Indigenous Voices: Factsheet* ».
124. Bureau de la Conseillère spéciale des Nations Unies pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme et Secrétariat de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, « *Gender and Indigenous Peoples: Overview* », note d'orientation no 1, OSAGI et UNPFII, février 2010.

125. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, « *Children and Youth: The Situation of the World's Indigenous Children and Youth* » [en ligne, consulté le 8 août 2022]. Disponible à l'adresse : www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/mandated-areas1/children-and-youth.html.
126. HALL G. et GANDOLFO A., « *Pauvreté et exclusion chez les populations autochtones : état des lieux et tendances de fond dans le monde* » [en ligne], Blogs de la Banque mondiale, 9 août 2016 [consulté le 8 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://blogs.worldbank.org/fr/voices/pauvret-et-exclusion-chez-les-populations-autochtones-tat-des-lieux-et-tendances-de-fond-dans-le>.
127. OELZ M., KUMAR DHIR R. et HARSDORFF M., *Les peuples autochtones et les changements climatiques – De victimes à agents de changement grâce au travail décent*, Service des questions de genre, de l'égalité et de la diversité, Bureau international du Travail, Genève, 2017.
128. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, *State of the World's Indigenous Peoples: Rights to Lands, Territories and Resources*, 5th Volume, Nations Unies, New York, 2021.
129. Division du développement social inclusif et Division des institutions publiques et de l'administration numérique, « *Leveraging digital technologies for social inclusion* ».
130. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « *UNHCR Master Glossary of Terms* » [en ligne, consulté le 10 décembre 2021]. Disponible à l'adresse : www.unhcr.org/glossary.
131. Organisation internationale pour les migrations, *Droit international de la migration : Glossaire de la migration*.
132. Women for Women International, « *5 Facts About What Refugee Women Face* » [en ligne], 9 juin 2022 [consulté le 8 août 2022]. Disponible à l'adresse : www.womenforwomen.org/blogs/5-facts-about-what-refugee-women-face.
133. Women's Refugee Commission, *Disabilities Among Refugees and Conflict-Affected Populations*, WRC, juin 2008.
134. CLEMENT V. et al., *Groundswell Part 2: Acting on Internal Climate Migration*, Banque mondiale, Washington, D. C., 13 septembre 2021.
135. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « *Climate change and disaster displacement* » [en ligne, consulté le 15 juin 2022]. www.unhcr.org/climate-change-and-disasters.html.
136. Conseil économique et social des Nations Unies, *Questions de fond concernant la mise en œuvre du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels : la pauvreté et le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*.
137. Oxfam International, « *Pourquoi les personnes les plus pauvres sont majoritairement des femmes* » [en ligne, consulté le 15 juin 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.oxfam.org/fr/pourquoi-les-personnes-les-plus-pauvres-sont-majoritairement-des-femmes>.
138. LAMBERT J. E. et MICHAEL B., « *Gender Based Violence in two informal settlements in Nakuru County, Kenya* », Série de publications no 33 de DIGNITY sur la torture et la violence organisée, Institut danois contre la torture (DIGNITY), 2020.
139. WALPOLE M. et al., *Smallholders, food security, and the environment (Les petits exploitants, la sécurité alimentaire et l'environnement)*, Fonds international de développement agricole, juillet 2013.

140. ABEYGUNAWARDENA P. et al., *Poverty and climate change: reducing the vulnerability of the poor through adaptation (Pauvreté et changements climatiques : réduire la vulnérabilité des personnes pauvres grâce à l'adaptation)*, document de travail, Washington D. C. : Groupe de la Banque mondiale, 1^{er} juillet 2010.
141. KURAN et al., « *Vulnerability and vulnerable groups from an intersectionality perspective* » (« Vulnérabilité et groupes vulnérables d'un point de vue intersectionnel »).
142. MORTON B. et FASCHING-VARNER K., « *Equity* » (« Équité »), Encyclopedia of Diversity and Social Justice (Encyclopédie de la diversité et de la justice sociale), vol. 1, édité par Sherwood Thompson, Lanham (Maryland) : Rowman & Littlefield Publishers, 2014, p. 303-304.
143. Life Without Barriers, « *Why designing for dignity is so important* » (« Importance du respect de la dignité dans les projets de construction ») [en ligne], 9 décembre 2019 [consulté le 24 août 2022]. Disponible à l'adresse : www.lwb.org.au/news/why-designing-for-dignity-is-so-important.
144. BONIS CHARANCLE J. M. et LUCCHI E., *Incorporating the principle of "Do No Harm": How to Take Action Without Causing Harm. Reflections on a Review of Humanity & Inclusion's Practices (Intégration du principe « Ne pas nuire » : comment prendre des mesures sans causer de préjudices – Réflexions sur une étude des pratiques de Humanity & Inclusion)*. Humanity & Inclusion (Division des opérations) et F3E, 1^{er} octobre 2018.
145. IBRAHIM et ALKIRE, « *Agency and Empowerment* » (« Pouvoir d'action et autonomisation »).
146. Ministère britannique du Développement international, *Reducing poverty by tackling social exclusion (Réduire la pauvreté en s'attaquant à l'exclusion sociale)*, document de politique du ministère britannique du Développement international, septembre 2005.
147. ISLAM et WINKEL, « *Climate Change and Social Inequality* » (« Changements climatiques et inégalités sociales »).
148. AIZAWA M., « *Inclusiveness in Sustainable Infrastructure and the Nexus with the Environment* » (« Inclusivité dans les infrastructures durables et lien avec l'environnement »).
149. LUSK-STOVER O. et al., « *Globally, periods are causing girls to be absent from school* » (« Dans le monde entier, les menstruations font manquer l'école aux filles ») [en ligne], World Bank Blogs, 27 juin 2016 [consulté le 21 décembre 2021]. Disponible à l'adresse : <https://blogs.worldbank.org/education/globally-periods-are-causing-girls-be-absent-school>.
150. Infrastructure & Cities for Economic Development, « *Disability Inclusion through Infrastructure and Cities Investments – Roadmap* » (« Inclusion des personnes handicapées grâce aux investissements dans les infrastructures et dans les villes : feuille de route »), ICED.
151. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *L'éducation transforme nos existences*, UNESCO, 2013, p. 17.
152. RODRIGUEZ L., « *4 Factors Driving the Water & Sanitation Crisis in Africa* » (« Quatre facteurs de la crise de l'eau et de l'assainissement en Afrique ») [en ligne], Global Citizen, 8 octobre 2019 [consulté le 21 décembre 2021]. Disponible à l'adresse : www.globalcitizen.org/en/content/water-and-sanitation-crisis-sub-saharan-africa.

153. Banque asiatique de développement, *Balancing the Burden? Desk review of women's time poverty and infrastructure in Asia and the Pacific (Répartir plus équitablement le fardeau ? Analyse documentaire de la pauvreté en temps subie par les femmes et des infrastructures en Asie et dans le Pacifique)*, Mandaluyong (Philippines) : BAsD, décembre 2015.
154. LANGE G.M., WODON Q. et CAREY K. (éditeurs), *The Changing Wealth of Nations 2018: Building a Sustainable Future (Évolution de la richesse des nations 2018 : bâtir un avenir équitable)*, Washington D. C. : Banque mondiale, janvier 2018, p. 129.
155. Équipe du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous, *Enseigner et apprendre : atteindre la qualité pour tous – Rapport mondial de suivi sur l'EPT, 2013-2014*, Paris : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2014.
156. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « *La collecte de l'eau est souvent une immense perte de temps pour les femmes et les filles – UNICEF* » [en ligne], New York/Stockholm, UNICEF, 29 août 2016 [consulté le 15 juin 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.unicef.org/fr/communiqu%C3%A9s-de-presse/la-collecte-de-l%E2%80%99eau-est-souvent-une-immense-perte-de-temps-pour-les-femmes>.
157. Tetra Tech International Development, « *Harnessing the Digital Cloud: Pre-paid meters increase water access in Tanzania* » (« Tirer parti du nuage numérique : les compteurs prépayés améliorent l'accès à l'eau en Tanzanie ») [en ligne], 18 juin 2020 [consulté le 15 avril 2022]. Disponible à l'adresse : <https://tetratechintdev.exposure.co/harnessing-the-digital-cloud>.
158. HOSSAIN M. A., MAHAJAN K. et SEKHRI S., « *Access to toilets and violence against women* » (« Accès aux toilettes et violence à l'égard des femmes »), *Journal of Environmental Economics and Management*, vol. 114, juillet 2022.
159. HEMINGWAY L. et PRIESTLEY M., « *Natural hazards, human vulnerability and disabling societies: A disaster for disabled people?* » (« Risques naturels, vulnérabilité humaine et sociétés handicapantes : un désastre pour les personnes handicapées ? »), *Review of Disability Studies*, vol. 2, no 3, 17 décembre 2014, p. 57-67.
160. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, « *Disability and Employment* » (« Handicap et emploi ») [en ligne, consulté le 15 avril 2022]. Disponible à l'adresse : www.un.org/development/desa/disabilities/resources/factsheet-on-persons-with-disabilities/disability-and-employment.html.
161. HALIMATUSSADIAH A., AGRIVA M. et NURYAKIN C., « *Persons with Disabilities (PWD) and Labor Force in Indonesia: A Preliminary Study* » (« Les personnes handicapées et le marché du travail : étude préliminaire », document de travail de l'Université LPEM FEB UI 201403, LPEM, Faculté d'économie et de commerce, Université d'Indonésie, révision de mars 2014.
162. Infrastructure & Cities for Economic Development, « *Disability Inclusion through Infrastructure and Cities Investments – Roadmap* » (« Inclusion des personnes handicapées grâce aux investissements dans les infrastructures et dans les villes : feuille de route »).

163. American Association of People with Disabilities et Disability:IN, *Getting to Equal 2018: The Disability Inclusion Advantage (Vers l'égalité pour 2018 : les avantages de l'inclusion des personnes handicapées)*, Accenture.
164. RATZKA A., « *A brief survey of studies on costs and benefits of non-handicapping environments* » (« Brève analyse des études relatives aux avantages et aux inconvénients des environnements non handicapants ») [en ligne], Independent Living Institute, 1994 [consulté le 15 avril 2022]. Disponible à l'adresse : www.independentliving.org/cib/cibrio94access.html.
165. GONSALVES G. S., KAPLAN E. H. et PALTIEL A. D., « *Reducing Sexual Violence By Increasing The Supply Of Toilets In Khayelitsha, South Africa: A Mathematical Model* » (« Réduire les violences sexuelles en augmentant le nombre de toilettes disponibles à Khayelitsha, Afrique du Sud : modèle mathématique »), Plos ONE, vol. 10, no 4, 29 avril 2015.
166. GANDHARA, « *World Bank: 3.7 Million Afghan Children Don't Attend School* » (« Selon la Banque mondiale, 3,7 millions d'enfants afghans ne vont pas à l'école ») [en ligne], 8 octobre 2020 [consulté le 8 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://gandhara.rferl.org/a/world-bank-3-7-million-afghan-children-don-t-attend-school/30881797.html>.
167. GLANCEY J., « *Compound Solution: A New School For Afghanistan* » (« La solution de l'enceinte : une nouvelle école pour l'Afghanistan ») [en ligne], The Architectural Review, 21 septembre 2011 [consulté le 8 août 2022]. Disponible à l'adresse : www.architectural-review.com/today/compound-solution-a-new-school-for-afghanistan.
168. ALTROCK U., « *Conceptualising Informality: Some Thoughts on the Way towards Generalisation* » (« Conceptualiser l'informalité : réflexions sur un processus de généralisation »), dans *Urban Informalities: Reflections on the Formal and Informal* (Informalités urbaines : réflexions sur les notions de formel et d'informel), édité par Colin McFarlane et Michael Waibel, Routledge, 28 novembre 2016, p. 171-193.
169. GARRICK D. et al., *Informal Water Markets in an Urbanising World: Some Unanswered Questions (Les marchés informels de l'eau dans un monde en pleine urbanisation : quelques questions sans réponse)*, Washington D. C. : Groupe de la Banque mondiale, 5 février 2019.
170. WALLS R. et al., *Fire safety guideline for informal settlements: Towards practical solutions for a complex problem in South Africa (Recommandations de sécurité incendie dans les quartiers informels : à la recherche de solutions pratiques à un problème complexe en Afrique du Sud)*, Afrique du Sud : FireSUN Publications, 2020.
171. HEYMANS C., EALES K. et FRANCEYS R., *The Limits and Possibilities of Prepaid Water in Urban Africa: Lessons from the Field (Limites et possibilités des systèmes d'eau prépayés dans les zones urbaines d'Afrique : enseignements tirés sur le terrain)*, Washington D. C. : Banque mondiale, août 2014.
172. Banque mondiale, « *Bringing Electricity to Kenya's Slums: Hard Lessons Lead to Great Gains* » (« Raccorder les bidonvilles du Kenya au réseau électrique : des expériences difficiles mais des avantages majeurs ») [en ligne], Groupe de la Banque mondiale, 20 août 2015 [consulté le 15 juin 2022]. Disponible à l'adresse : www.worldbank.org/en/news/feature/2015/08/17/bringing-electricity-to-kenyas-slums-hard-lessons-lead-to-great-gains.
173. BLACK A., « *5 ways solar cookers help fight poverty* » (« Cinq avantages des fours solaires dans la lutte contre la pauvreté ») [en ligne], The Borgen Project, 11 juillet 2020 [consulté le 8 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://borgenproject.org/5-ways-solar-cookers-help-fight-poverty>.

174. ARCILLA C., « *Producing Empty Socialized Housing Privatizing Gains, Socializing Costs, and Dispossessing the Filipino Poor* » (« *Produire des logements sociaux vides, privatiser les bénéfices, collectiviser les coûts et déposséder les Philippines pauvres* »), *Social Transformations: Journal of the Global South*, vol. 6, no 1, mai 2018, p. 77.
175. ArchDaily, « *Quinta Monroy / ELEMENTAL* » [en ligne], 31 décembre 2008 [consulté le 8 août 2022]. Disponible à l'adresse : <http://www.archdaily.com/10775/quinta-monroy-elemental>.
176. ISLAM A. S. et al., « *Performance of Coastal Structures during Cyclone Sidr* » (« *Performances des structures côtières lors du cyclone Sidr* »), *Natural Hazards Review*, vol. 12, no 3, août 2011, p. 111-116.
177. ArchDaily, « *Friendship Centre / Kashef Chowdhury - URBANA* » (« *Centre de l'amitié / Kashef Chowdhury - URBANA* ») [en ligne], 7 septembre 2013 [consulté le 15 juillet 2022]. Disponible à l'adresse : www.archdaily.com/423706/friendship-centre-kashef-mahboob-chowdhury-urbana.
178. RODRIGUEZ, « *4 Factors Driving the Water & Sanitation Crisis in Africa* » (« *Quatre facteurs de la crise de l'eau et de l'assainissement en Afrique* »).
179. BIKOMEYE J. C., RUBLEE C. S. et BEYER K. M. M., « *Positive Externalities of Climate Change Mitigation and Adaptation for Human Health: A Review and Conceptual Framework for Public Health Research* » (« *Externalités positives de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets pour la santé humaine : analyse et cadre conceptuel pour la recherche en santé publique* »), *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 18, no 5, 3 mars 2021.
180. STRZYŻYŃSKA W., « *Land subsidence 'will affect almost fifth of global population* » (« *L'affaissement des sols "devrait toucher environ un cinquième de la population mondiale"* ») [en ligne], *The Guardian*, 31 décembre 2020 [consulté le 15 avril 2022]. Disponible à l'adresse : www.theguardian.com/world/2020/dec/31/land-subsidence-will-affect-almost-fifth-of-global-population.
181. Banque interaméricaine de développement, *What is Sustainable Infrastructure? (Qu'est-ce qu'une infrastructure durable ?)*, p. 12.
182. STARKEY P. et HINE J., *Poverty and sustainable transport: How transport affects poor people with policy implications for poverty reduction (Pauvreté et transports durables : comment les transports affectent les personnes pauvres et quelles implications politiques pour la réduction de la pauvreté)*, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Partenariat pour des transports écologiques, à faible émission de carbone et Overseas Development Institute, octobre 2014.
183. KARDEFELT-WINTHER D., LIVINGSTONE S. et SAEED M., *Growing up in a connected world (Grandir dans un monde connecté)*, rapport de recherche Innocenti, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence (Italie) : Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2019.
184. AGBO JR., « *How African Cities Are Failing People with Disabilities* » (« *Comment les villes d'Afrique manquent à leurs obligations envers les personnes handicapées* »).
185. BIG SEE, « *The First Inclusive School in Tel Aviv; Bikurim* » (« *Bikurim, première école inclusive de Tel Aviv* ») [en ligne], BIG SEE, 15 mars 2021 [consulté le 15 avril 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bigsee.eu/the-first-inclusive-school-in-tel-aviv-bikurim>.
186. WOETZEL J. et al., « *Will infrastructure bend or break under climate stress?* » (« *Les infrastructures vont-elles plier ou rompre sous l'effet du stress climatique ?* ») [en ligne], McKinsey Global Institute, 19 août 2020 [consulté le 15 avril 2022].

le 8 août 2022]. Disponible à l'adresse : www.mckinsey.com/business-functions/sustainability/our-insights/will-infrastructure-bend-or-break-under-climate-stress.

187. Banque mondiale, *Gender & Climate Change: Three Things You Should Know (Genre et changements climatiques : trois choses à savoir)*, Washington D. C. : Groupe de la Banque mondiale, 2011.

188. Banque mondiale, *Climate-Smart Agriculture: A Call to Action (English) (Agriculture adaptée au climat : un appel à l'action)*, Washington D. C. : Groupe de la Banque mondiale.

189. Banque mondiale, *Gender & Climate Change: Three Things You Should Know (Genre et changements climatiques : trois choses à savoir)*.

190. THACKER et al., *Les infrastructures et la lutte contre les changements climatiques*.

191. USAID, « *Inclusive Climate Action: An Emerging Perspective* » (« Action climatique inclusive : une perspective émergente »).

192. Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, *Considerations regarding vulnerable groups, communities and ecosystems in the context of the national adaptation plans (Considérations relatives aux groupes, aux communautés et aux écosystèmes vulnérables dans le contexte des plans nationaux d'adaptation)*, Groupe d'experts des pays les moins avancés, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, décembre 2018, p. 16.

193. Groupe de travail sur les infrastructures, « *Principes du G20 pour des investissements de qualité dans les infrastructures* », Sommet du G20 d'Osaka 2019, juin 2019.

194. Organisation internationale du Travail, *Emploi d'urgence : offrir des opportunités d'emplois immédiats et décents par le biais d'infrastructures, de travaux verts et communautaires dans les situations de post-crise*, OIT, 2021.

195. Blue Gold Program, « *Lessons Learnt Report* » (« Rapport sur les enseignements tirés ») [en ligne, consulté le 15 avril 2022]. Disponible à l'adresse : www.bluegoldd.org.

196. Mott Macdonald, « *A million lives improved* » (« Un million de vies améliorées ») [en ligne, consulté le 15 avril 2022]. Disponible à l'adresse : www.mottmac.com/article/4741/blue-gold-program-bangladesh.

197. OCDE, « *Relever le défi posé par le renforcement des capacités* ».

198. MCGRATH M., « *LGBTQI+ inclusion initiatives piloted under a new project by UNOPS in Myanmar give hope for delivering accessible and sensitive healthcare across the country* » (« Des initiatives d'inclusion des personnes LGBTQI+ pilotées dans le cadre d'un nouveau projet de l'UNOPS au Myanmar donnent de l'espoir pour la prestation de services de santé accessibles et à l'écoute dans le pays ») [en ligne], Nations Unies Myanmar, 17 décembre 2021 [consulté le 15 avril 2022]. Disponible à l'adresse : <https://myanmar.un.org/en/165770-lgbtqi-inclusion-initiatives-piloted-under-new-project-unops-myanmar-give-hope-delivering>.

199. Étude de cas adaptée de Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, *Safe Cities and Safe Public Spaces for Women and Girls Global Flagship Initiative: International Compendium of Practices (Sécurité des villes et des espaces publics pour les femmes et les filles : recueil international de bonnes pratiques)*, New York : ONU-Femmes, 2019.

200. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, *Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses, Revision 3 (Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, 3e révision)*, New York : Nations Unies, 2017.
201. WARDROP N. A. et al., « *Spatially Disaggregated Population Estimates in the Absence of National Population and Housing Census Data* » (« *Estimations démographiques ventilées par zone géographique en l'absence de données nationales de recensement de la population et de l'habitat* »), *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 115, no 14, 19 mars 2018, p. 3529-3537.
202. Plateforme européenne d'adaptation au changement climatique Climate-ADAPT, « *Assessing climate change risks and vulnerabilities* » (« *Évaluation des risques et vulnérabilités liés aux changements climatiques* ») [en ligne, consulté le 15 avril 2022]. Disponible à l'adresse : <https://climate-adapt.eea.europa.eu/knowledge/tools/urban-ast/step-2-4>.
203. Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, *Considerations regarding vulnerable groups, communities and ecosystems (Considérations relatives aux groupes, aux communautés et aux écosystèmes vulnérables)*, p. 13.
204. SORIANO A., *Investigating the Gap between Informal Urbanization and Formal Planning and Governance Practices in Metro Manila, Philippines (Dissertation) (Thèse consacrée au décalage entre l'urbanisation informelle et les pratiques formelles de planification et de gouvernance dans le Grand Manille aux Philippines)*, KTH, École d'architecture et d'environnement bâti, 2021.
205. Cette loi a été très critiquée en raison d'une mise en œuvre défailante due à un manque de ressources et de compétences techniques, mais aussi à cause de l'exploitation des vides juridiques qu'elle présentait. L'adoption d'une législation inclusive doit impérativement s'accompagner de mesures de soutien appropriées pour garantir une exécution rigoureuse, notamment pour que les prix soient suffisamment abordables au regard du niveau et de la régularité des revenus des bénéficiaires ciblés.
206. AGBO JR., « *How African Cities Are Failing People with Disabilities* » (« *Comment les villes d'Afrique manquent à leurs obligations envers les personnes handicapées* »).
207. JIMENÉZ R., « *The Americans with Disabilities Act and its Impact on International and Latin-American Law* » (« *La loi sur les citoyens américains handicapés et son incidence sur le droit international et latino-américain* »), *Alabama Law Review*, vol. 52, no 1, 2000, p. 419-423.
208. MORGAN G. et al., [Favoriser l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes grâce aux infrastructures](#).
209. GIBSON J. R., *Built to Last: Challenges and Opportunities for Climate-Smart Infrastructure in California (Construit pour durer : défis et opportunités pour les infrastructures adaptées au climat en Californie)*, Union of Concerned Scientists, 2017.
210. Alliance des villes, *NO ONE WORSE OFF? The role of Environmental and Social Safeguards for Resilient Infrastructure Projects in Cities (AUCUN PERDANT ? Le rôle des garanties environnementales et sociales dans les projets d'infrastructures résilientes en ville)*, Bruxelles : Alliance des villes/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, 2021.

211. GIBSON, *Built to Last (Construit pour durer)*.
212. LORINC J., « *The 8 to 80 Problem: Designing Cities for Young and Old* » (« *De 8 à 80 ans : concevoir des villes pour toutes les générations* ») [en ligne], Bloomberg, 18 janvier 2012 [consulté le 15 avril 2022]. Disponible à l'adresse : www.bloomberg.com/news/articles/2012-01-18/the-8-to-80-problem-designing-cities-for-young-and-old.
213. Infrastructure & Cities for Economic Development, « *Disability Inclusion through Infrastructure and Cities Investments – Roadmap* » (« *Inclusion des personnes handicapées grâce aux investissements dans les infrastructures et dans les villes : feuille de route* »), p. 19.
214. PICARD M., *Beyond Vulnerability to Gender Equality and Women's Empowerment and Leadership in Disaster Risk Reduction: Critical Actions for the United Nations System (Plutôt que la vulnérabilité, l'égalité des genres et la prise de pouvoir des femmes dans la réduction des risques de catastrophe : mesures décisives pour le Système des Nations Unies)*, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Fonds des Nations Unies pour la population et Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, novembre 2021.
215. Programme des Nations Unies pour les établissements humains, *Rapport annuel 2020*, ONU-Habitat, 2021.
216. Organisation de coopération et de développement économiques, *Investing in Climate, Investing in Growth (Investir pour le climat, investir pour la croissance)*, Paris : OECD Publishing, 2017, p. 15.
217. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et Fondation Heinrich Böll, *The Other Infrastructure Gap: Sustainability – Human Rights and Environmental Perspectives (L'autre problème d'infrastructure : la durabilité – Environnement et droits humains)*, Nations Unies, 2018.
218. NIGHTINGALE P., BRADY T. et DAVIES A., « *Reduction in the Cost of Execution of Current Infrastructure Business Models* » (« *Réduction du coût de réalisation des infrastructures dans les modèles économiques actuels* »), collection des livres blancs de l'ICIF, Londres : International Centre for Infrastructure Futures, 2018.
219. AIZAWA M., « *Inclusiveness in Sustainable Infrastructure and the Nexus with the Environment* » (« *Inclusivité dans les infrastructures durables et lien avec l'environnement* »).
220. Global Infrastructure Hub, *Inclusive Infrastructure and Social Equity: Practical guidance for increasing the positive social outcomes of large infrastructure projects (Infrastructures inclusives et équité sociale : conseils pratiques pour accroître les retombées sociales positives des grands projets d'infrastructures)*, GI Hub, 2019, p. 112.
221. Programme d'investissement à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), *Évaluations de l'impact sur l'emploi (EIE) : Analyser l'impact des investissements en infrastructures sur l'emploi*, Organisation internationale du Travail, 2021.
222. Fonds vert pour le climat, « *Initial Investment framework: activity-specific subcriteria and indicative assessment factors* » (« *Cadre d'investissement initial : sous-critères spécifiques aux activités et facteurs d'évaluation indicatifs* »), FVC.
223. Banque asiatique de développement, *Strengthening Disability-Inclusive Development 2021-2025 Road Map (Renforcer l'inclusivité à l'égard des personnes handicapées dans le développement : feuille de route pour 2021-2025)*, BASD, mars 2022.
224. SHAH A., *Participatory Budgeting (Budgétisation participative)*, série sur la gouvernance du secteur public et la redevabilité, Washington D. C. : Banque mondiale, 2007.

225. BUDLENDER D. et HEWITT G., *Engendering Budgets: A Practitioners' Guide to Understanding and Implementing Gender-Responsive Budgets (Budgets et questions de genre : guide pratique des budgets tenant compte des questions de genre)*, Secrétariat du Commonwealth, 2003.
226. LAURIDSEN J. et NAZNEEN S., « *Socially inclusive & gender responsive budgeting* » (« *Budgétisation inclusive sur le plan social et tenant compte des questions de genre* »), document de travail de la DDC, Direction suisse du développement et de la coopération, avril 2019.
227. Center for Inclusive Policy, « *Clarification needed: Inclusive, Disability Responsive or CRPD compliant budgeting?* » (« *Une mise au point nécessaire : budgétisation inclusive, tenant compte des personnes handicapées ou conforme à la CDPH ?* »), CIP, mai 2019.
228. GIBSON, *Built to Last (Construit pour durer)*.
229. ROZENBERG J. et FAY M., *Beyond the Gap: How Countries Can Afford the Infrastructure They Need while Protecting the Planet (Résoudre les contradictions : comment les pays peuvent se procurer les infrastructures dont ils ont besoin tout en protégeant la planète)*, Washington D. C. : Banque mondiale, février 2019.
230. Global Infrastructure Hub, *Inclusive Infrastructure and Social Equity (Infrastructures inclusives et équité sociale)*, p. 171-182.
231. GIBSON, *Built to Last (Construit pour durer)*.
232. GUPTA S., DAVOODI H. et ALONSO-TERME R., « *Does Corruption Affect Income Inequality and Poverty?* » (« *La corruption a-t-elle une incidence sur les inégalités de revenus et la pauvreté ?* »), document de travail WP/98/76 du FMI, Fonds monétaire international, mai 1998.
233. Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, *Making public procurement transparent at local and regional levels (Rendre les marchés publics transparents aux niveaux local et régional)*, Conseil de l'Europe, décembre 2018.
234. Transparency International Royaume-Uni, « *What is the cost of poor procurement practices?* » (« *Combien coûtent les mauvaises pratiques en matière de passation de marchés ?* ») [en ligne], 20 juillet 2020 [consulté le 8 août 2022]. Disponible à l'adresse : www.transparency.org.uk/open-contracting-health-uganda-procurement-corruption-impact

PO Box 2695
Marmorvej 51
2100 Copenhagen
Danemark
www.unops.org/fr

 [unops_fr](https://twitter.com/unops_fr)

 [/company/unops](https://www.linkedin.com/company/unops)

 [unops.official](https://www.facebook.com/unops.official)

 [unops_official](https://www.instagram.com/unops_official)

 [unops_official](https://www.youtube.com/unops_official)